CITÉ NOUVELLE

REVUE CATHOLIQUE D'ETUDE ET D'ACTION

25 JUILLET 1941

EDITIONS PAYS DE FRANCE

UE BIMENSUELLE N° 14

DIRECTION-RÉDACTION

" Pays de France ", 39, rue de Sèze, Lyon-6e

Téléphone : Lalande 30.29

Administration :

Pour le règlement des abonnements et toutes questions intéressant l'**Administration** de la **Revue**, adresser correspondance, mandats ou chèques postaux au nom de :

M. Lucien KELLER, Maison Saint-Bernard

ISSOUDUN (Indre) - Téléphone 4.52

Chèque Postal Lyon 904.40

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement d'essai (non renouvelable) 3 mois	France . . . . . **40** francs Pays 1/2 tarif. . **48** francs Tarif postal plein **60** francs
France . . . le Numéro : **10** francs	6 mois : **80** francs Un an : **150** —

ÉTRANGER

Pays à 1/2 tarif, le Numéro : **11** francs	6 mois : **96** francs Un an : **180** —
Tarif postal plein, le numéro : **12** francs	6 mois : **120** francs Un an : **225** —

CEUX DU « JAGUAR »

Ce journal de bord nous a paru constituer un document si important sur les journées de Dunkerque que nous le publierons intégralement, respectant scrupuleusement le texte, ainsi que l'anonymat en lequel ont voulu s'enfermer l'auteur et ses camarades (N.D.L.R.).

I

Le « Jaguar » achevait à l'arsenal de Brest les réparations des avaries causées le 19 janvier 1940 par un abordage avec le torpilleur anglais « HMS Keppel » au large de Vigo, lorsque je reçus l'ordre officiel m'y affectant. J'embarquai le 24 avril. Premiers appareillages le 30, puis le 1er mai pour une courte sortie dans l'Iroise et en baie de Douarnenez. Au cours de cette sortie nous eûmes un exercice de remorquage avec le pétrolier « Le Niger » de la Marine Nationale. C'est auprès de l'épave en feu de ce transport que devait s'achever, moins d'un mois plus tard, la carrière du « Jaguar ».

Dès ce moment, nous reprenons notre service aux « Patrouilles de l'Océan ». L'X. 21 (c'est le numéro de coque du bâtiment) est chef de division de la 2e D. C. T. (Deuxième Division de contre-torpilleurs : « Jaguar », X.21, capitaine de frégate Adam ; « Léopard », X.22, capitaine de frégate Loisel ; « Chacal », X.23, capitaine de frégate Estienne). C'est la plus vieille équipe parmi les contre-torpilleurs. Ils frisent tous les trois leurs quinze ans de service, ce qui commence à compter pour les bâtiments de cette classe, mais ils sont encore solides au poste, et font comme les torpilleurs un rude métier aux Patrouilles depuis le début de septembre 1939.

Le « Jaguar » appareille le 4 mai pour l'escorte d'un

convoi britannique en direction du sud. Nous apprenons à l'arrivée à Gibraltar le 10 mai l'invasion de la Hollande et de la Belgique, début de l'offensive allemande sur le Front Ouest.

Nous rentrons à Brest le 18 mai après avoir escorté le convoi montant. Trop tard pour gagner l'embossage en rade abri, nous passons la nuit en grand rade, et retrouvons notre poste à côté du « Chacal » et du « Léopard » le dimanche matin 19 mai.

La rade est presque vide. Les bâtiments de la Force de Raid, un grand nombre d'éléments prélevés aux Forces de Patrouilles ont appareillé depuis quelques jours pour la Méditerranée.

Seuls, « l'Emile Bertin » et la « Jeanne d'Arc » attendent sur coffre le départ pour quelque mission mystérieuse, et nous nous supposons prévus pour les escorter, car nous avons appris à notre arrivée que la division est à six heures d'appareillage. D'autre part, les nouvelles du Nord sont plus que médiocres. Le front a été crevé à Sedan, l'ennemi a atteint Abbeville, et sachant par ailleurs qu'un certain nombre de torpilleurs des Patrouilles sont engagés dans le nord, nous pouvons également nous attendre à y partir en renfort.

Rien le 19. Rien non plus le 20. Mais le 21 la 2e D. C. T. reçoit l'ordre d'allumer les feux. Quelques instants plus tard, un nouveau télégramme d'Amiral Ouest : « Hâtez l'exécution du mouvement ordonné, la mission est urgente ».

Et à dix-sept heures, « Jaguar » en tête, à 25 nœuds, la deuxième division de contre-torpilleurs s'en fut vers la bagarre.

Route sur Cherbourg au plus court, par le chenal du Four. Nous devons y recevoir dès notre arrivée, prévue pour minuit, les ordres du Préfet Maritime pour la suite de notre mission qui va nous mener, personne n'en doute plus, vers la mer du Nord ou le Pas de Calais... et devant la gravité croissante de la situation, il est évident qu'il s'agit de quelque chose de très sérieux.

Traversée calme, temps superbe, une mer d'huile... la même que celle que nous avons eue sans relâche de Brest à Gibraltar et de Gibraltar à Brest. Et nos trois vieilles bêtes féroces, laissant derrière elles un sillage impressionnant, ont encore grande allure.

Cherbourg. C'est la pleine lune, éblouissante, scandaleuse, que n'oublieront pas de sitôt les marins qui vécurent, ces nuits-là, les dernières heures du « Jaguar ». Il existe, dit-on, en Allemagne, une expression qualifiant la bonne étoile qui accorde au Führer le temps dont il a besoin... c'est le « Hitler Wetter », le « temps d'Hitler », analogue sans doute dans l'esprit de ces hommes à ce que devait être pour les vieux grognards le soleil d'Austerlitz. De toute l'offensive sur notre front, ce beau temps ne l'abandonna pas un seul instant, et ce fut là sûrement un facteur important de son succès, car deux ou trois jours de pluie diluvienne auraient sans doute changé le cours des choses et donné un sérieux fil à retordre aux divisions motorisées.

A une heure du matin, le 22 mai, la 2e D. C. T. est mouillée en grande rade, au voisinage de la jetée du Homet. La vigie attaquée au projecteur répond qu'elle n'a pas d'ordres pour nous... et chacun s'en fut coucher, laissant au lendemain le soin d'apporter les éclaircissements sur notre sort.

Nous sommes tous pleins d'enthousiasme et d'optimisme. On essaie de se réjouir à l'idée que le vieux « Jaguar » va faire un superbe tir contre la terre, démolir les installations de l'ennemi sur le point de côte qu'il a pu atteindre vers Saint-Valéry-sur-Somme, lui interdire la route de Boulogne...

A huit heures, l'officier de transmissions va à terre et nous revient la bouche pleine de tuyaux recueillis parmi les aviateurs de la base. Il nous dit d'abord la magnifique conduite de l'escadrille Lorenzi qui a perdu la moitié de ses effectifs... et puis d'autres renseignements qui paraissent assez étranges, tels le récit d'un aviateur rentré de patrouille sur la Basse Somme sans avoir aperçu un seul soldat allemand ni français. Tout de même on sut que Weygand était dans

le secteur. Il avait passé la veille à la Préfecture Maritime, il était allé dans le Nord à Dunkerque, il avait vu l'Amiral Abrial, l'Amiral Nord. Alors était-il possible que les choses ne s'arrangent pas ? Sûrement ces fameuses colonnes allaient être réduites et l'armée du Nord, l'armée Blanchard, délivrée de cette obsédante menace d'encerclement.

Bientôt revient le commandant, parti à terre à son tour. En même temps arrivent des officiers nous annonçant qu'ils prennent passage avec nous pour Dunkerque. C'est donc bien là le but de la sortie, mais pour quelle mission exactement ? Le commandant va l'annoncer à tout l'équipage réuni sur la plage arrière pour l'appel de 13 heures.

« Mes enfants, vous savez peut-être déjà pourquoi nous sommes ici. La Division a reçu l'ordre de transporter dans les trois ports du Nord : Dunkerque, Calais, Boulogne, le matériel et le personnel nécessaires pour une destruction éventuelle de ces ports si l'avance ennemie le rendait nécessaire. Vous ne vous étonnerez pas qu'étant chef de division et ayant confiance en vous, j'aie choisi pour le « Jaguar » le port le plus dangereux, c'est-à-dire Dunkerque.

« Nos seuls ennemis seront le sous-marin et l'avion. Le sous-marin, vous savez que nous ne le craignons pas... L'avion ! Des torpilleurs en ont descendu déjà. Nous ferons comme eux.

« Je compte sur vous, bonne chance les enfants ! »

C'est tout. Mais c'était énorme. Et sur-le-champ voilà tout le monde gonflé à bloc. Plus la moindre trace d'inquiétude ou d'appréhension. C'était tellement simple ainsi présenté.

Nous avions une trentaine de passagers. L'équipe de démolition est sous les ordres du lieutenant de vaisseau commandant le sous-marin « Jinon », en réparation à Cherbourg.

Le matériel de démolition commence à embarquer. Nous sommes accostés à bâbord par un bugalet et une grue

flottante. Il ne s'agit de rien moins que vingt tonnes de grenades sous-marines, plus divers autres artifices. Le tout est arrimé tant bien que mal sur le pont au moyen de madriers.

Le « Chacal », désigné pour Calais, est le premier paré à appareiller vers 14 heures 30. Une demi-heure après, c'est le « Léopard » qui fera route sur Boulogne. Enfin le « Jaguar » plus long à charger car il emporte deux fois plus de matériel, rappelle au poste d'appareillage peu après trois heures, et suit à quelques milles son matelot d'arrière, en tête pour cette fois.

Je me suis saisi, pour les mettre au courant, de deux médecins auxiliaires destinés à Dunkerque et dont c'est la première traversée. J'ai répandu mon matériel en divers points du bord pour ne pas risquer de voir tout démoli d'un seul coup. Il est indispensable qu'ils sachent où tout se trouve pour ne pas être embarrassés si mon infirmier, le second-maître Grappe et moi-même étions mis hors de service.

Aussi bien espère-t-on que tout cela n'est qu'utile précaution. Nous devons en principe mouiller en rade de Dunkerque à 23 heures 30, et repartir aussitôt que le déchargement aura été effectué, si l'Amiral Nord n'a pas d'autres ordres pour nous. Il y a 200 milles environ de Cherbourg à Dunkerque. Route à 27 nœuds.

Dès le départ, le carré est très animé par la présence de nos hôtes d'un soir. Je m'assure une dernière fois de la préparation au combat de mon petit service, puis les télégrammes chiffrés commencent à pleuvoir et je m'y mets avec notre commissaire. Le commandant nous a ordonné de déchiffrer tout ce qui passe, et il y en a ! Informations de ou pour Amiral Nord, ordres aux navires à la mer... Je déchiffre non sans émotion l'annonce que les troupes allemandes arrivent devant Boulogne par les routes de Neufchatel et de Samer, et je pense au « Léopard ». Arrivera-t-il à temps ou sera-t-il accueilli par une grêle de 77 ou de 105 ? Il pourra répondre, bien sûr, mais la partie risque d'être dure. Et puis il y a ces maudits avions pour qui la 2e D. C. T.

est un objectif de premier choix par ces nuits lunaires. C'est en effet un jeu pour l'avion ennemi, tout près de ses bases en Belgique ou dans le Nord-Est envahi, d'attaquer en profitant de conditions d'éclairage très favorables à un assaillant aussi mobile. En outre notre D. C. A. est pratiquement inexistante, se réduisant à quatre mitrailleuses de 13 mm, 2 réparties de chaque côté de la passerelle et sur le roof III au centre du bâtiment. C'est cependant notre principale défense pour cette navigation où le danger d'un ennemi de surface est tellement problématique que le commandant n'a donné l'ordre d'armer que deux pièces sur quatre de l'artillerie principale. Dès l'arrivée en vue des côtes du Pas-de-Calais, un peu avant la tombée de la nuit, la D. C. A. est au poste de combat renforcé sous les ordres de l'officier torpilleur, l'enseigne de vaisseau de 1re classe Dodat, assisté de l'enseigne de vaisseau de réserve D..., officier fusilier.

Par moments l'officier de quart peut apercevoir devant lui le sillage du « Léopard » filant imperturbablement vers sa destination. Un peu plus tard, vers la tombée de la nuit, je fais remarquer à notre ingénieur mécanicien un énorme nuage noir qui fait tache dans la clarté du ciel :

« Quelle bonne affaire ce serait pour nous, un bel orage et un ciel bouché ! »

« Tu crois, dit-il, j'ai bien peur que ce soit tout autre chose... »

Quelques minutes plus tard, en effet, à mesure que la nuit tombe et que ce nuage se rapproche de notre travers à tribord, sa base s'éclaire peu à peu, rougeoyante. Il n'y a bientôt plus de doute, c'est Boulogne qui flambe. La nuit s'est faite maintenant. Derrière nous, la lune insolente dans sa plénitude trace sur la mer un gigantesque pont d'or. A droite l'incendie défile de toute la vitesse relative de nos 27 nœuds.

Une ombre se détache contre la côte, le « Léopard »... pauvre vieux... Mais non, l'Amiral Nord vient de passer un télégramme lui signalant qu'il ne peut entrer à Boulogne, et le mettant aux ordres du Chef de Flotille des torpilleurs qui opère là avec sa 6e D. T. : Cyclone, Sirocco, Mistral.

Ce vieux Cyclone... c'est avec lui que j'ai commencé la guerre, au temps où nous partions joyeux pour les convois, les patrouilles, la chasse aux sous-marins. Tout cela est loin maintenant. Maintenant c'est bien nous le gibier. Mais il faut passer quand même, sans penser que beaucoup ne reviendront pas.

Tous ceux qui ne sont pas de quart regardent l'incendie. Nous découvrons la guerre, la vraie, non sans une petite émotion au contact subit d'un danger nouveau doublé de la presque certitude qu'on sera impuissant devant l'ennemi sournois qui nous attend sûrement et qu'on ne verra probablement pas.

Je suis redescendu au carré. Quelques camarades discutent tranquillement. Voici qu'on m'apporte un nouveau télégramme. Je plonge dans ma chambre et dans les dictionnaires. Il est 22 heures, 22 heures 15, peut-être...

Un bruit très sourd d'abord, un fracas de verre brisé, une odeur très nette de poudre... Je vois par la porte du carré tomber la vitre placée sous le panneau d'aération. Tout le monde est sorti d'un bond. En deux secondes je suis sur le pont, accueilli par le bruit des mitrailleuses. Départ, arrivée ? Je ne sais encore. Trois blessés tout de suite, atteints sur l'arrière du roof près de la pièce IV. Le bateau a l'air intact, il n'a pas ralenti, la lumière marche. Je fais descendre mes trois bonshommes dans le carré et la coursive : blessures superficielles que je confie aux médecins auxiliaires pendant que je vais faire le tour du bord.

Un cri m'appelle sur le roof III où Dodat vient d'être touché.

Je trouve notre malheureux camarade étendu au pied des mitrailleuses qui achèvent de tirer sur l'avion assaillant. Celui-ci s'est immédiatement dérobé devant les balles traceuses. Mais il avait pu remonter le pont en mitraillant après avoir lancé la bombe qui nous a manqué de si peu. Dodat a été atteint de plein fouet à la poitrine par un petit obus, il n'y a plus rien à faire pour lui, et il me faut bien l'abandonner pour rechercher les autres blessés.

J'en trouve cinq ou six autres sur l'avant. On a porté à l'infirmerie le corps du quartier-maître-fourrier Herrou tué sur la teugue à tribord au pied de l'échelle de la passerelle, Je frémis en pensant qu'il y avait là quelques minutes plus tôt une trentaine d'hommes contemplant l'incendie de Boulogne.

Les autres blessés ne sont pas trop graves, Dieu merci. Grappe est magnifique de sang-froid et de présence d'esprit. On recoud, on épluche, on panse, et bientôt tout le monde est installé aussi confortablement que possible, deux à l'infirmerie, les autres sur des matelas dans le poste avant. Pour finir, je trouve S..., ingénieur mécanicien de 3e classe de réserve, qui attend paisiblement que je lui arrange sa jambe atteinte d'un éclat, avant de descendre au quart.

Il est minuit, un peu plus peut-être, le temps a passé terriblement vite depuis l'attaque qui nous coûte deux morts et sept blessés. Nous devrions être rendus ou au moins tout près du port, et cependant le « Jaguar » est toujours en route, mais il avance tout doucement. J.... descendu de la passerelle m'en donne la raison. Nous sommes au milieu d'un champ de mines et l'on en voit de dérivantes défiler le long du bord de chaque côté. Il y a intérêt à faire gaffe. Je me fais raconter ce qu'il a vu de l'attaque : un gros bombardier type Junkers qu'il a parfaitement distingué, trop tard d'ailleurs, car il était déjà juste au-dessus de nous. Après l'attaque il a dû faire une deuxième passe pour mitrailler le pont. Il devait être légèrement sur tribord et voler très bas, car tout à l'heure, au carré, et dans la chambre de D... à tribord arrière, je trouverai dans la coque une série de trous correspondant sensiblement comme calibre à celui du projectile qui a tué nos deux camarades.

En remontant sur la passerelle pour rendre compte au commandant, j'aperçois au loin Dunkerque... c'est-à-dire une longue file d'incendies devant nous. Les tanks à mazout sont en flammes. Sur notre travers, un bâtiment en feu, le « Ni-

ger » qui brûle là depuis deux jours à l'entrée du chenal ouest.

On arrive tout de même. Dans quelques instants on va rappeler au poste de mouillage, en laissant les armements des pièces et des mitrailleuses à poste. On déchargera... et puis on verra !

Un dernier tour à mes blessés. Tout est calme ; Grappe range, nettoie. Mon infirmerie est de nouveau propre comme un sou neuf. Quelques paroles d'encouragement de-ci, de-là, et je retourne vers l'arrière. Nos deux morts ont été déposés en lieu convenable. Il n'y a plus qu'à attendre, se restaurer un peu pour être d'attaque. Cette nuit n'est pas finie encore, et elle peut être dure !

Et toujours la lune, plus resplendissante que jamais. Entre sa lueur et celles des incendies, la moitié de l'horizon nous échappe. Par contre, quelle belle cible nous devons faire, nous détachant en ombre chinoise...

Je retrouve le capitaine de corvette M..., notre second. On parle de Dodat, on allume une cigarette... Et puis de nouveau une explosion formidable. Notre vieux « Jaguar » a eu son compte cette fois. Il tressaille dans toutes ses membrures. La lumière s'est éteinte d'un seul coup.

Et sur le pont gagné à tâtons, nous retrouvons la lueur de la lune. Une énorme colonne de vapeur s'élève au niveau de la cheminée I. Pourtant le bateau flotte et j'en suis étonné, ne comprenant pas qu'il ne se soit pas anéanti en un instant après la violence de l'explosion ressentie tout à l'heure. Je ne sais pas encore où nous avons été atteints, mais je pense à l'évacuation à peu près certaine du navire... une seconde de découragement à l'idée de mes sept blessés... comment vais-je les retrouver ? comment les sauver ?... je pars vers l'avant obsédé par cette idée : « mes blessés, mes blessés ». Je crois que je parle tout seul.

Voici des hommes à leur poste, en ordre, D... qui descend du roof III pour surveiller la mise à l'eau des embarcations...

et cette colonne de vapeur qui siffle et nous aveugle, barrant complètement le passage...

— « Toubib, je n'y vois rien... »

— « Moi, un peu... »

Et la main dans la main, nous essayons d'avancer au travers de ce nuage, sur le pont couvert de mazout, glissant, car il y a déjà de la gite sur tribord. Je pense que le « Jaguar » va chavirer dans un instant... et tous mes blessés vont être coincés dans leur poste.

Le rideau de vapeur est franchi. Je laisse D... pour essayer de pénétrer dans la coursive équipage. Là, c'est la nuit complète. Je bute dans un amas de ferrailles informes. Je me relève couvert de mazout. Route barrée par ici. Je n'ai plus que le panneau avant du poste que j'essaie d'atteindre par la tengue. Plus d'échelle à bâbord. Le poste T. S. F. est en miettes. A tribord j'aperçois un groupe aux embarcations. Près d'eux B..., quartier-maître électricien assez gravement blessé à la main tout à l'heure. Il est en tricot, tout nu par ailleurs, noir de mazout. Il me tend sa main, énorme sous le pansement.

— « Docteur, jamais je ne pourrai nager avec ça... »

— « T'en fais pas, tu sais bien que je n'ai pas le droit de t'abandonner, et je te jure que je n'ai pas l'intention de me laisser glisser ! »

Je cherche à lui passer quelque chose pour le soutenir à l'eau tout à l'heure. Il n'a pas sa ceinture, la mienne est restée au carré. Je regarde la mer. Le « Jaguar » avance toujours, car une minute à peine s'est écoulée depuis l'explosion malgré tout ce que j'ai eu le temps de réaliser en ce court moment. Et je n'ai jamais rien vu d'aussi émouvant que ce bateau blessé, courant encore sur l'eau, et s'inclinant, s'inclinant...

A côté se trouve le bureau des fourriers. J'en arrache des bancs, des chaises, une porte d'armoire... « Regarde, mon vieux B..., tout ce que tu as là pour t'accrocher ».

Et voici tous mes autres blessés qui arrivent, un à un,

comme ils peuvent. Il n'en manque plus qu'un, mais pour celui-là il n'y a plus d'espoir. Il était couché à l'arrière de l'infirmerie qui a dû être pulvérisée à ce niveau, comme le poste de T. S. F. situé juste au-dessus. B... était dans un lit de l'avant, il n'a rien eu.

Le « Jaguar » flotte toujours. Il est stoppé maintenant et même ne semble plus s'incliner. Et voilà, ô miracle, une silhouette de chalutier qui s'approche. « Regardez, les enfants, nous sommes parés ».

C'est le « Monique Camille », patrouilleur auxiliaire commandé par l'enseigne de vaisseau de réserve Mariotti. Depuis quatre jours il passe les nuits dehors à patrouiller. Il a vu l'explosion et fait route pour nous accoster à bâbord.

Un commandement de M... : « Tout l'équipage à bâbord pont milieu, blessés et passagers d'abord. Les armements de D. C. A. restent à leur poste ».

Maintenant on peut respirer un peu. Certes la situation n'est guère brillante. Les alertes aériennes se succèdent sans arrêt sur Dunkerque. Quelle belle cible que ce contre-torpilleur blessé qui ne peut plus évoluer ! Et avec ces explosifs sur le pont, quel beau feu d'artifice à la première bombe !

J'ai rassemblé mes blessés sur le pont. Les deux médecins auxiliaires les accompagnent sur le « Monique Camille », ce qui va me permettre de rechercher s'il n'y en a pas d'autres à bord. Par miracle, du poste de T. S. F. écrabouillé, on dégage quatre survivants sur les cinq qui l'occupaient. Ils sont tous grièvement blessés, mais vivants tout de même. Dans quelques instants ils seront à bord du patrouilleur dans une sécurité relative. Il ne peut être question de rechercher le matelot T. S. F. disparu, son sort ne fait malheureusement pas plus de doute que celui du pauvre type couché à l'arrière de l'infirmerie. De même, dans la rue de chauffe I où la chaudière a explosé, et où l'eau a envahi jusqu'au parquet supérieur, on ne peut espérer sauver qui que ce soit. Pendant que continue la mise à l'eau des embarcations, l'appel a été fait,

et sur ordre du commandant, tout l'équipage sera évacué sur le « Monique Camille ». Seuls resteront à bord, avec les officiers, une vingtaine d'hommes et de sous-officiers. Un deuxième patrouilleur se dirige vers nous, c'est le « Matelot », commandé par l'enseigne de vaisseau de réserve Cojean. Avec son aide on va essayer de remorquer le « Jaguar » puisqu'il flotte toujours.

Je ne me résigne pas cependant à la disparition de mon infirmier. J'ai trouvé une torche avec laquelle je descends dans le poste d'équipage pour gagner la coursive et l'infirmerie. Seule la partie avant est intacte. Vers l'arrière, c'est un fouillis indescriptible de tôles brisées, tordues, fracassées, souillées de mazout. J'appelle en vain, sans réponse. Voici J... qui vient à mon aide. Il appelle de nouveau. Nous nous insinuons tant bien que mal au travers de ces tôles. Sous nos pieds, le pont est littéralement soufflé d'une énorme voussure. Et ce mazout qui se répand partout !

Dans l'intervalle de ces ferrailles, une pâle clarté. C'est la brèche immense découpée dans la coque, semblable à une monstrueuse caverne. Et de là, tout à coup survient une faible réponse.

— « Je suis ici, dans l'eau, mais je ne puis bouger, j'ai les jambes cassées, il faudrait venir... vite, je n'en puis plus ! »

Une seule solution, entrer dans la brèche avec une embarcation, s'il y en a une disponible. En un instant nous sommes remontés sur le pont, hélant le canot pour prendre la place de son armement. Mais ces braves types qui ont compris, sans nous laisser le temps de venir avec eux, sans réfléchir une minute, sont entrés dans ce gouffre d'où ils ressortent bientôt, ayant arraché le pauvre Grappe à son affreuse position. Hélas, une heure après, avant même l'arrivée au quai de Dunkerque, il devait rendre le dernier soupir.

Pendant ce temps, la remorque tournée, le « Matelot » essaie de nous remorquer lentement par l'arrière. Accouplé à bâbord, le « Monique Camille » l'aide de son mieux, mais la remorque casse à plusieurs reprises et nous restons là des

heures mortelles ; il semble qu'on n'avance pas, qu'on n'arrivera jamais. Et ce pauvre vieux « Jaguar », maintenant que je n'ai plus rien à faire, me paraît subitement un véritable volcan. La D. C. A. tonne sur Dunkerque. Les projecteurs éclairent des avions allemands. Les mitrailleuses du roof III envoient même quelques salves, mais le commandant donne l'ordre de cesser un feu tout à fait inefficace à cause de la distance, et qui ne risque que d'attirer l'attention sur nous.

Les minutes se traînent, interminables. Le feu de l'action est passé. Nous sommes là, transis dans le froid de l'aube qui va poindre, attendant le coup de grâce.

Le « Jaguar » s'est encore incliné sur tribord. Vers 4 heures on n'a pas fait un demi-mille. Le commandant donne l'ordre d'abandon. Le « Monique Camille » largue ses aussières et s'en va. Le « Matelot » nous accoste à tribord. Les hommes embarquent, puis les sous-officiers, ensuite les officiers par ordre inverse d'ancienneté.

— « Vous venez aussi, commandant ! ».

C'est M... et L. P..., pris d'une crainte subite.

— « Mais oui, bien sûr, répond le commandant ».

A ce moment J... propose d'emmener une mitrailleuse facile à démonter. On l'enlève, et puis trois ou quatre caisses de bandes. Chacun a essayé de sauver quelque chose, un manteau, une chemise... J'ai fourré à tout hasard un morceau de pain dans ma poche.

— « Il n'y a plus personne, demande le commandant ? ».

Plus une âme vivante. J'ai fait porter le corps de Dodat sur le « Monique Camille ». Celui d'Herrou n'est pratiquement pas accessible... et les pauvres gars de la rue I sont déjà immergés.

Par quel miracle aucun avion ne nous a-t-il vus ? L'on n'en revient pas d'être vivant. Cela semble inouï, et si mal au cœur que fasse l'évacuation du vieux bateau, qui peut réprimer un lâche soupir de soulagement ? Pourtant ce n'est pas encore le salut certain. Le « Matelot » ne peut plus mettre son moteur en route. Plus d'air pour le lancer. Il va falloir une longue demi-heure pour en avoir. Et nous restons là,

collés au « Jaguar » et à ses tonnes d'explosif. Mais il y avait une providence pour nous, et rien n'arriva.

Le « Matelot » une fois lancé, le commandant qui voit son bateau flotter encore demande à Cojean de rester à proximité immédiate jusqu'à l'arrivée d'un remorqueur qu'on voit faire route sur nous et qui va prendre l'épave à la remorque, cette fois-ci par l'avant. Entre temps on m'appelle auprès de quelques blessés ramassés par le « Matelot ». C'est tout l'armement de la mitrailleuse avant projeté à la mer par le souffle de l'explosion.

Un peu avant les jetées, une grosse pinasse vient au devant de nous avec un officier de l'état-major d'Amiral Nord.

Provisoirement, on décide de remorquer le « Jaguar » aussi près que possible du port, et ce remorqueur va l'emmener en dehors de l'extrémité du môle de Malo-les-Bains. C'est là qu'il devait demeurer, flottant à marée haute, échoué à la basse mer, objectif de l'aviation ennemie qui ne cessa de le bombarder pendant le siège de Dunkerque, l'achevant peu à peu.

Le « Matelot » continue sa route vers le port. Une vedette rapide en patrouille nous cause quelques secondes d'émoi, se dirigeant sur nous à toute vitesse, sans qu'il soit possible de l'identifier. Les mitrailleuses sont bien près d'ouvrir le feu. Cojean s'aperçoit heureusement à temps qu'il s'agit d'une vedette française.

Nous accostons dans l'avant-port à côté du « Monique Camille » qui achève de débarquer nos blessés. Je vois bientôt descendre d'une voiture du service de santé mon camarade de promotion, le médecin de 1re classe B..., qui m'explique en deux mots la situation :

« J'emmène les blessés les plus sérieux à Malo où je suis installé depuis hier dans une clinique. Les blessés légers iront avec le reste de l'équipage à la caserne Ronarch, centre de la Marine à Dunkerque.

« Maintenant j'aime mieux te dire que la situation

n'est guère brillante et qu'on s'attend à voir arriver les Fritz d'un moment à l'autre... »

C'était le 23 mai, vers cinq heures du matin, sur un bout de jetée du port de Dunkerque, quelque part du côté de l'entrée des Ecluses. Le port a déjà passablement souffert ; des débris, des gravats, du verre cassé, des entonnoirs signent les premières blessures. Nous avons débarqué nos deux morts dans un bâtiment à peu près intact d'où ils seront tout à l'heure transportés à l'hôpital militaire.

Un dernier remerciement à Mariotti et à Cojean, à ces braves types de l'équipage des Patrouilleurs, et je file avec B... vers la clinique Wilette à Malo, transformée en hôpital de la Marine depuis quelques heures à peine. Jusqu'à la veille, c'était le Collège Fénelon qui servait à cet usage, installé depuis deux mois déjà, mais il a fallu l'évacuer précipitamment, encadré qu'il était par les bombes incendiaires. Jusqu'à présent Malo n'a guère souffert, mais ne perdra rien pour attendre.

A la clinique je commence à me faire une idée exacte des dommages. Presque tous les premiers blessés ont été atteints à nouveau, et il y en a beaucoup d'autres. En tout une trentaine, sans qu'à priori rien paraisse d'une exceptionnelle gravité. C'est déjà un premier réconfort. Malheureusement, je me rends compte aussi combien la gravité de la situation militaire retentit sur la situation des blessés, par l'impossibilité des évacuations, des interventions faites dans le calme à tête reposée. Pendant les jours qui suivirent, la situation ne fit que s'aggraver.

Le service de santé militaire possédait une immense ambulance médico-chirurgicale remarquablement organisée et équipée du Sanatorium de Zuydcoote, à douze ou quinze kilomètres de Dunkerque. C'est là que seront évacués nos blessés les plus graves après les premiers soins donnés à la clinique.

Bientôt nous sommes tous au travail, B..., un médecin de réserve, le Dr. C... et le médecin-chef du groupe des sec-

teurs du Nord, le Dr. P... Je donne également la main, bien que je commence à dormir littéralement debout après cette nuit agitée. Le plus dur était encore de nettoyer nos pauvres matelots couverts de mazout, laissant sur les civières l'empreinte de leurs corps comme un négatif de photographie.

A neuf heures, tout étant en ordre à Malo, je laisse B... pour me faire conduire au Centre de la Marine à Ronarch. Tout ce qu'il y a de valide dans l'équipage du « Jaguar » y est rassemblé et on commence à se regrouper et à se fournir dans les magasins d'habillement. Ce n'est pas un luxe superflu, car nous sommes tous plus sales les uns que les autres. Personnellement je suis entièrement imbibé de mazout qui en séchant transforme mes jambes de pantalon en véritables tuyaux de poêles. Pour la propreté corporelle on verra plus tard... L'eau commence à manquer à Dunkerque, quantité de canalisations ayant été coupées par les derniers bombardements. Si la ville, dans l'ensemble, a déjà pas mal souffert, il n'y a pas encore de dommages extraordinaires. De-ci delà, une maison éventrée, un entonnoir au milieu d'une rue, mais certains quartiers sont encore intacts, et il subsiste un embryon de vie civile. Quelques cafés sont ouverts sur la place Jean-Bart et au voisinage du port.

La caserne Ronarch n'a pas encore été touchée. Seules quelques vitres brisées à l'aile Nord témoignent de la violence de l'explosion qui a creusé un superbe entonnoir à une cinquantaine de mètres de la grille. Le bâtiment, très important, long d'une centaine de mètres au bord de la darse de la marine, présente deux ailes renforcées datant de la guerre 14-18. D'énormes plaques blindées, enlevées à de vieux cuirassés, ont été posées au-dessus du rez-de-chaussée sur des cornières étayées elles-mêmes par des blocs de maçonnerie d'un calibre impressionnant. Le tout est recouvert de 75 cm. de béton armé. A priori on ne peut trouver meilleur abri que les caves voûtées, aménagées en postes de couchage, audessous de ces zones renforcées. Tout l'effectif de la caserne, sous les ordres du Capitaine de corvette Lardier, y couche

depuis le début de l'attaque. Cet effectif est démesurément gonflé depuis quelques jours par l'apport des rescapés des premiers bateaux coulés dans le Pas-de-Calais. Et la liste s'en allonge chaque jour... « Le Niger » est en feu depuis le 21, « l'Adroit », criblé de bombes, est venu s'échouer en flammes sur la plage de Malo. Par miracle, les soutes à munitions n'ont pas sauté ! Tout l'équipage à peu près indemne est installé à quelques kilomètres à l'ouest de la ville, au fort Mardick, dont le Capitaine de corvette Dupin de Saint-Cyr a pris le commandement après la perte de son bâtiment. Plus loin, le chasseur IX commandé par mon ancien camarade du « Terrible », lieutenant de vaisseau Letemplier, est également échoué sur la plage, presque intact en apparence, mais ne présentant pas moins de 250 trous dans sa coque. A la caserne se trouvent encore les hommes du bateau-feu « Dyck » coulé par l'aviation... et bien d'autres que j'oublie.

Tout ce monde s'active. Les corvées sont nombreuses et peu réjouissantes : déchargement des bateaux de munitions sur le port, sous des bombardements incessants, corvées d'eau, de vivres... etc...

L'infirmerie de la caserne, qui va fonctionner à peu près sans arrêt comme poste de secours, a été récemment installée au rez-de-chaussée de l'aile nord, sous la partie protégée. Elle aura l'occasion de rendre de nombreux services, surtout quelques jours plus tard, lors du bombardement du 28 qui rasera littéralement la ville et fera quantité de victimes, notamment parmi les soldats anglais qui s'enfuient vers le port pour rembarquer, abandonnant tout leur matériel derrière eux.

Dès l'arrivée à terre on a constitué une première équipe, sous les ordres du commandant en second, pour essayer de récupérer le matériel utilisable à bord du « Jaguar », et notamment le matériel de démolition. Il fallait avant tout que les ordres soient exécutés et la mission remplie. Elle le fut, tout fut débarqué et l'équipe de démolition devait quelques jours plus tard accomplir exactement son programme.

Pendant trois jours de suite, malgré des alertes incessantes, malgré l'état de plus en plus précaire de l'épave qui s'enfonçait peu à peu, disloquée par les explosions des bombes, l'équipage du « Jaguar » assura avec le concours des remorqueurs et chalutiers de la flotille du Pas-de-Calais, le débarquement de tout ce qui pouvait être sauvé : armes portatives, mitrailleuses avec leurs munitions, culasses des pièces de 130 mm., destruction de l'appareil d'écoute sous-marine. Deux hommes me rapportèrent ce qui restait du matériel sanitaire, matériel d'autant plus précieux qu'il devenait de plus en plus rare, et que son renouvellement était impossible. Notre maître d'hôtel, qui n'était pas le dernier sur la brèche, eut la bonne idée de récupérer quelques bouteilles de rhum de la Martinique qui devaient être rudement précieuses aux heures dures.

La dernière visite fut faite de nuit ; il s'agissait de déboulonner les affûts des mitrailleuses de 13 mm. 2, opération indispensable pour l'utilisation à terre. Le « Matelot » emporta quatre volontaires du « Jaguar » sous les ordres du second-maître de manœuvre C..., et l'opération fut couronnée de succès. Il n'était que temps d'abandonner la pauvre épave, envahie par l'eau de l'avant à l'arrière, mais toujours debout, pavillon déferlé. Nos braves Jean Gouin avaient poussé le dévouement jusqu'à ramener les corps de leurs camarades, Herrou et un pauvre matelot de la rue I dont le corps surnageait dans la chaufferie. Ils sont enterrés quelque part dans le cimetière de Dunkerque sur la route de Furnes, avec Dodat et Grappe.

Pour ceux-ci, j'avais pu me rendre à l'hôpital militaire avec notre midship, l'enseigne de vaisseau de 2e classe E... Nous avions pu leur rendre, bien rudimentaires d'ailleurs, les derniers devoirs, et récolter quelques souvenirs que j'espérais faire parvenir plus tard à leurs familles. L'enterrement prévu pour le vendredi 24 fut particulièrement tragique. Il y avait hélas un gros convoi à conduire au cimetière, la caserne Guimilliau ayant été la veille l'objet d'un bombardement qui avait fait quarante victimes. Ce convoi fut

mitraillé par l'aviation ennemie et tout ce qu'il comportait de vivant tué sur la route où les camions restèrent vingt-quatre heures avant que ces pauvres morts puissent trouver un lieu de repos convenable. Nous voulions les accompagner, V... et moi, mais le bombardement devint tellement sévère que nous dûmes y renoncer à mi-chemin de l'hôpital.

A cette époque, il y avait encore des pauses dans les alertes annoncées à Dunkerque par les sirènes et un pavillon spécial à raies blanches et bleues restait déferlé au mât du beffroi pendant toute la durée de l'alerte. Plus tard il ne devait plus y avoir d'interruptions. Les derniers jours de Dunkerque se passèrent sous un pilonnage incessant, un bombardement tellement intense à la fois par l'artillerie et l'aviation, que d'authentiques anciens combattants de Verdun nous déclarèrent à plusieurs reprises que c'était plus dur que ce qu'ils y avaient subi. Il est vrai que 25 ans s'étaient écoulés, estompant les souvenirs.

Au centre de la marine fonctionnait pour les officiers un mess où nous nous retrouvions quand on avait une minute tranquille pour manger. Les cuistots travaillaient paisiblement sans paraître se soucier des bombardements. Je me souviens avoir demandé à l'un d'eux s'il descendait parfois aux abris.

— « Et qu'est-ce que vous mangeriez alors ?... »

Nous y retrouvâmes à notre premier repas nos sauveteurs de la nuit. Justement le signal de fin d'alerte venait de retentir et ce premier déjeuner fut presque gai. Nous étions tous pleins d'illusions magnifiques, Dunkerque allait tenir, on allait dégager Calais, Boulogne...

Le commandant en chef était l'Amiral Abrial dont le quartier général était au bastion 32, au voisinage des chantiers de France. Il commandait en chef aux forces terrestres et maritimes, et si une grande partie de l'armée des Flandres fut sauvée, c'est au calme et à l'énergie de ce grand chef que la France le doit. J'ai eu une seule fois l'occasion de me rendre au Bastion. C'était au lendemain de notre arrivée, et

j'espérais un peu y trouver le capitaine de frégate Loïc P..., récemment parti de Brest pour une mystérieuse mission dans le Nord. J'entrai dans le bureau du commandant de la Pérouse, de l'état-major d'Abrial. Il me connaissait mais ne me reconnut pas d'emblée. Il faut dire que, comme la plupart des camarades, j'étais dans une tenue assez peu reluisante.

— « T'en as une sale gueule, mon pauvre vieux, d'où sors-tu comme ça ?... »

En trois mots je lui raconte notre affaire de la veille, puis je lui demande des nouvelles de Loïc.

Il me dit qu'il commandait depuis peu le secteur de Calais. Peu d'espoir, ça avait chauffé dur par là.

Survient alors le Contre-Amiral Leclerc, chef d'état-major. Je lui débite ma petite histoire à lui aussi. On discute notre torpillage. Sur le moment nous étions persuadés qu'il s'agissait d'un avion torpilleur que les hommes du « Matelot » croyaient fermement avoir vu. Plus tard on se rendit compte qu'il s'agissait d'une vedette lance torpilles.

Elle devait nous attendre tout simplement à l'entrée du chenal, profitant de ces conditions d'attaque merveilleuses pour elle de l'éclairage de la lune et des incendies. Il y eut d'ailleurs deux torpilles dont la première put être évitée. C'est là que j'appris la fin du « Chacal », coulé ou échoué le matin même 24 mai devant Boulogne. Il ne restait plus qu'un seul bateau en 2e D. C. T.

Il y avait au bastion beaucoup de mouvement : généraux, officiers d'état-major français et anglais. C'est là que je vis un officier très supérieur se faire vertement remettre à sa place pour avoir manifesté le désir un peu trop intempestif de profiter d'une occasion de passage pour l'Angleterre...

« Monsieur, dit l'Amiral Abrial, jusqu'à présent l'armée française n'évacue pas ! »

Ramasse, garçon ! La scène se passait le 24. Ce n'est que le surlendemain que nous sentîmes nettement les premières

manifestations de la retraite anglaise, protégée par les troupes françaises...

Comme gouverneur de la place, un marin encore, le Contre-Amiral Platon que j'avais eu jadis comme chef de division à la 10e Division de contre-torpilleurs. Il était tout simplement magnifique, et personne ne pourrait songer à lui en vouloir des mensonges superbes qu'il nous faisait dans son journal de guerre, le « Jean Bart », dont parurent deux ou trois numéros polycopiés. Il fallait tenir à tout prix jusqu'à ce que les troupes aient pu embarquer, et pour cela soutenir le moral à tout prix. Le résultat fut acquis et la meilleure preuve en est que les Allemands furent les premiers surpris de la résistance de Dunkerque. D'après un officier prisonnier, l'ennemi escomptait entrer à Dunkerque le 23 mai, alors qu'il n'eut la ville que le 4 juin... et dans quel état !

Le commandant Adam avait été sur le champ nommé commandant de la base. Immédiatement on commence à nous utiliser. Notre canonnier, lieutenant de vaisseau M..., est envoyé à l'ouvrage ouest où nous le retrouverons quelques jours plus tard. Dès le 23 après midi, sans avoir pris une minute de repos, D... emmène les 35 hommes de la compagnie de débarquement du « Jaguar » pour se joindre à une batterie de 155 de marine et en constituer la défense rapprochée. Les gars sont éreintés, mais au moment de partir en camions, sourient toujours...

Dunkerque était infesté d'espions comme la plupart des villes du Nord. Ç'avait été un jeu pour les éléments de la cinquième colonne de s'introduire avec les réfugiés belges parmi lesquels aucun contrôle n'était possible. Aussi la chasse s'organise. Des patrouilles armées circulent en ville sans arrêt, sous la conduite d'officiers. La pêche est parfois fructueuse grâce à l'astuce de nos camarades. L'un d'eux, un jeune commissaire de 3e classe, découvrit un jour un brave homme d'ecclésiastique qui paraîssait l'homme le plus tranquille de la terre, mais qui fut, malheureusement pour lui, incapable de réciter le Credo...

Il y a comme toujours des histoires abracadabrantes qui circulent. A Ronarch les marins prétendent que dans les étages supérieurs de la caserne inhabités la nuit se cachent des individus qui font des signaux lumineux. Du coup, un brave marin du commerce remonté un soir à la recherche d'un objet égaré faillit recevoir un coup de révolver à bout portant. Il déclarait ensuite avoir eu beaucoup plus peur que lors de la destruction de son bâtiment.

Nous commencions à nous installer progressivement. Pas mal de choses du bord avaient été sauvées : toute la comptabilité de l'équipage, les journaux de bord et de navigation, la coopérative... et au hasard quelques bricoles appartenant aux hommes. Pour l'instant nos pertes s'élèvent à 17 morts ou disparus et 25 blessés en traitement à Malo ou à Zuydcoote. Nous restons donc, après le départ de la section D..., 150 sous les ordres du commandant M..., dont sept ou huit officiers. Tous les ingénieurs mécaniciens furent versés au service auto local. Les autres encadraient les hommes pour les corvées.

La soirée du 23, puis la nuit furent à peu près calmes ; quelques alertes, mais auxquelles on ne faisait guère attention malgré le sifflement des bombes et le bruit des explosions. On faisait confiance à la solidité des abris.

Le 24, dès le matin, recommence la danse. Un avion allemand tombe en flammes sous nos yeux. Mais ça pleut en ville et vers Malo. Ayant été voir mes malades à Malo, j'y reste bloqué quelques instants par des chutes de bombes un peu partout aux alentours. Dans l'après-midi, B... devait éteindre deux bombes incendiaires dans son hôpital, pourtant largement désigné par des croix rouges. Le lendemain, sous les bombes, il se voyait obligé d'évacuer une deuxième fois ses blessés et de se replier vers Zuydcoote à proximité du sanatorium, dans une grande ferme, la ferme Nord, où s'organise vaille que vaille une petite ambulance marine d'une centaine de lits. L'hôpital maritime de Malo n'avait guère duré plus de 3 à 4 jours !

Pendant ce temps, nous avions commencé à fonctionner à Ronarch, F... et moi. Les blessés nous arrivaient assez espacés au début. La caserne n'était pas encore très visée. C'est le port, et spécialement l'Ilot du phare, qui étaient particulièrement arrosés. Les patrouilleurs y avaient une vie intenable. Chaque jour on apprenait que des hommes y avaient été tués, quand ce n'était pas la perte du bâtiment lui-même. Ainsi vont défiler les chalutiers « Tumulte, Tarana, Notre-Dame-des-Dunes, Notre-Dame-de-Lorette... »

Les navires marchands ne sont pas épargnés non plus. Le « Monique Schioffino », transport de munitions, est coulé en plein port. Le « Saint-Camille » est touché à l'entrée des jetées et coule si droit, que paraîssant encore à flot à marée basse, nous eûmes un jour la joie de voir toute une escadrille de Stukas déverser sur lui des tonnes de bombes... et du reste le manquer.

Tout cela augmentait rapidement le nombre des victimes. C'est bientôt sans arrêt que les ambulances sont demandées pour aller relever blessés et morts. On les ramène tant bien que mal, on donne les premiers soins et puis on tâche comme on peut d'évacuer sur Zuydcoote.

L'encerclement de Dunkerque est de plus en plus prononcé depuis la chute de Boulogne. Le 23, Calais tient encore, la liaison impossible par fil l'est encore par la route. Dès le 24, les Allemands approchent de Gravelines, peut-être sans avoir pénétré dans Calais où la lutte fut particulièrement rude. Un soir, nous avons été voir le commandant Adam, M..., et moi, et il nous montra sur la carte la ligne de résistance prévue le long de l'Aa et du canal de Gravelines pour rejoindre vers le sud-est le Mont Cassel.

A ce moment, c'est vers l'ouest qu'est le plus gros péril. Rien ne permet encore, à notre échelon tout au moins, de prévoir la capitulation belge qui va désorganiser la défense du camp retranché en ouvrant largement notre flanc est. Aussi bien est-ce sur la bataille de Gravelines que se concentre l'attention.

Les 155 de marine, m'a-t-on dit, y firent merveille. Deux pièces arrêtèrent à elles seules l'avance ennemie pendant quatre jours. Celui-ci d'ailleurs, suivant une tactique qu'il utilisa bien souvent au cours de cette campagne, ne devait pas insister plus longtemps et essaya de contourner par le sud cette première ligne de résistance, qu'il put franchir à la hauteur de Bourbourg. Il se porta ainsi entre le canal de Bourbourg et le canal de la Coude jusque vers la région de Bergues au sud de Dunkerque, d'où devaient partir le 29 mai les premiers tirs d'artillerie sur la ville. A ce moment leurs premiers éléments devaient se trouver approximativement aux environs d'Armbouts Capelle.

Je me souviens encore de l'impression que nous faisaient quelques jours plus tard les nouvelles de la radio française, à cette époque où le mot de Dunkerque était sur toutes les bouches, et où le communiqué commençait régulièrement par cette phrase :

— « Le camp retranché de Dunkerque tient toujours... »

Pauvre camp retranché ! quiconque a une fois traversé cette région des Flandres se rendra compte aisément de l'absence absolue de défenses naturelles à proximité de Dunkerque. Pour ce qui est des fortifications, trois ou quatre ouvrages côtiers : Mardick, ouvrage Ouest, Fort des Dunes et Batterie de Zuydcoote défendent la ville contre la mer ; la carte porte le nom de quelques petits ouvrages sans valeur militaire, échelonnés sur la route de Dunkerque à Bergues : Fort Louis, Fort Français, Fort Suisse...

C'est là cependant que nous devions tenir quinze jours encore, malgré l'assaut furieux des colonnes motorisées, de l'artillerie et des bombardements aériens, permettant ce « miracle de délivrance » que fut l'évacuation de l'armée du Nord, et frustrant l'ennemi de ce que Hitler avait annoncé comme devant être la plus grande capitulation de toute l'histoire.

X X X.

(*A suivre*)

POUR L'UNITÉ FRANÇAISE

Réfugiés et régionalisme

Après le grand exode de juin dernier, le mouvement de rapatriement, terminé depuis quelques mois, a ramené dans leurs provinces d'origine la plupart des Français que l'invasion avait chassés vers le sud. Seuls sont restés les originaires de la zone interdite, dont beaucoup sont des jeunes. Leur nombre est venu s'augmenter de la foule des émigrés et des expulsés d'Alsace, et surtout de Lorraine. Presque tous nos départements du Centre et du Midi, provinces d'accueil, hébergent pour l'instant des contingents importants de compatriotes de l'Est, momentanément privés de foyer et de petite patrie. Leur attitude, admirable de courage et de calme confiance, a fait l'objet des plus hautes admirations, puisque le Chef de l'Etat lui-même, parlant des Lorrains expulsés, les appelait des « Français de grande race ». Le témoignage qu'ils nous apportent est d'une valeur inestimable : dans ces jours aux lendemains incertains, ils nous apportent le témoignage de la fidélité française et le témoignage de l'espoir français. Leur présence seule, leur présence muette et digne, ne cesse de nous entretenir de sacrifice, de pauvreté, d'abnégation, de tant de souffrances endurées pour garder la fidélité à la patrie française. Et si aujourd'hui tous leurs désirs restent tendus vers le foyer abandonné, vers le village où reposent leurs pères et où leur vocation d'homme avait pris une figure sensible, ce n'est pas vaine nostalgie du pays perdu. Il y a dans cette pensée la conviction ferme que leur retour au foyer sonnerait pour la France l'heure de la résurrection définitive, et signifierait la réintégration de tout son patrimoine séculaire. C'est l'espoir français, l'espoir tenace, indéracinable, résistant comme la glèbe de là-bas, qui brille dans leur regard. Témoins

de la fidélité française, témoins de l'espoir français, leur présence est pour tous une constante leçon de grandeur française.

Cette leçon, certes, les Français du Centre et du Midi la comprennent et l'estiment. L'accueil fait aux réfugiés et expulsés, partout, est venu du cœur. Tous ont fait tout ce qu'il était dans leur pouvoir de faire. Mais il n'était sans doute pas au pouvoir de tous de modifier cette psychologie du Français moyen qui éprouve un réflexe d'agacement chaque fois qu'il rencontre un être qui, par ses mœurs ou son langage, est différent du gabarit auquel il a coutume de ramener le type du Français normal. Il a été question, en effet, à propos de jeunes réfugiés, d'entreprendre de les « assimiler ». Cette tentative, redressée aussitôt par les autorités compétentes, exprime cependant un complexe tellement fréquent dans la psychologie du Français moyen, qu'il serait utile, profitant des circonstances d'aujourd'hui, d'y attirer l'attention de tous ceux qui sont disposés sincèrement à assainir la mentalité française. C'est tout le problème du régionalisme qui est ici posé sous sa forme la plus délicate et la plus méconnue, mais peut-être, après tout, la plus profonde : sa forme psychologique. Si le régionalisme, si justement invoqué pour la refonte et le rajeunissement de l'Etat Français, veut être autre chose qu'une redistribution économique ou une réorganisation administrative, s'il veut être vraiment un retour aux forces vives de la nation par un rejaillissement de la « vie » régionale, il faut que les Français apprennent de nouveau à s'estimer dans leurs différences, à se respecter dans l'irréductible variété de leurs manières d' « être » régionales.

***

La France d'hier était faite de deux sortes de pays : ceux qui avaient subi l'attirance de la Capitale et qui, peu à peu, avaient effacé toute trace de l'ancienne vie provinciale ; et ceux qui, comme la Bretagne et l'Alsace, le pays basque ou la Lorraine, avaient gardé coutumes et langue et dont les frontières géographiques dessinaient vraiment la limite charnelle à l'intérieur de laquelle continuait de vivre une « âme ».

Quand on parle de province, on parle volontiers d'unité économique où géographique, de cadre administratif ; on oublie parfois que toute cette armature n'a de sens que si elle désigne une terre où est racinée une âme.

La province est une personne ; elle a son être propre ; les mœurs, les traditions, le folklore, la langue, tout cela sont expressions psychologiques et traduisent la vie personnelle d'une communauté d'hommes qui a pris une conscience de soi originale. Or, la charité la plus délicate dans les relations sociales est le respect de l'autre en tant qu'autre. Il ne m'est pas demandé d'accorder un amour de prédilection à l'étranger qui m'aborde dans la rue, (l'amitié autrement ne serait plus une élection), mais il m'est demandé, de par le précepte de charité, de respecter son « être » d'homme ; de le respecter non seulement dans ce qui pourrait, en lui, flatter mes goûts personnels ou mes opinions du jour, mais de le respecter précisément dans ce qui le fait autre, dans son originalité irréductible, dans le « soi » qui. par essence, est différent du « moi ». La plus fine fleur de la politesse française fut longtemps cette délicate « attention à l'autre ». L'étranger savait qu'il serait toujours compris en France, qu'il rencontrerait toujours dans cette terre hospitalière un homme au sourire accueillant, disposé à écouter, à engager le dialogue avec lui, à respecter en lui ce qui n'était pas français tout en dégageant d'emblée l'éternel humain qui par delà le moi et le soi nous fait participer à une même vocation d'homme. Or, beaucoup d'indices permettraient de craindre que pareille politesse tende à disparaître aujourd'hui. Il y a quelques années des étudiants étrangers, tous fervents amis de la France, s'étaient rencontrés à Paris pour mettre en commun leurs premières impressions de séjour en France. Tous furent d'accord pour louer la gentillesse de leurs camarades d'études français ; mais tous aussi tombèrent d'accord pour définir le Français moyen : « un être qui ne sait pas écouter ». Quelque temps après, visitant une exposition de peinture au pavillon de l'Orangerie, je fus frappé par une vive discussion : un artiste belge était occupé à expliquer à son ami français une

toile flamande. Le Français, après chaque explication de son ami, ne pouvait s'empêcher d'ajouter : « Ah oui, je sais... ; c'est la théorie de X... ; c'est l'avis d'Y... ; j'ai lu dans mon histoire de l'Art... ; etc... ». A la fin, l'artiste belge, agacé par tant de volubilité, finit par s'écrier : « Vous autres, Français, vous êtes tous pareils, vous ne savez pas écouter ». La concordance de ces deux témoignages me frappait, et je me demandais si bien des incompréhensions, entre Français eux-mêmes, ne venaient pas de cette incapacité de savoir écouter l'autre. C'est en tout cas une des raisons essentielles qui me semblent à l'origine du discrédit dans lequel est tombé tout ce qui touche au régionalisme.

Non pas que les originaires des provinces encore vivantes ne sachent pas se respecter entre eux ; un Alsacien expulsé se sent très à l'aise dans un village du Rouergue ; il ne comprend pas la langue de son hôte, tout dans leurs mœurs les éloigne l'un de l'autre, mais ni l'un ni l'autre n'est « agacé » par la présence de cet être différent ; au contraire ils sont intéressés, curieux, de ce qui fait leur différence ; et puis ils communient dans le même amour charnel et élémentaire que chacun porte à son pays. L'incompréhension, par contre, existe dès que viennent en contact des Français qui ont gardé leur trempe régionale, et des Français nivelés par l'éducation uniforme et uniformisante de l'Etat centralisateur. Le parisien qui va en Bretagne, sourit de rencontrer des gens qui portent « encore » coiffes et parlent « encore » un patois si peu civilisé. S'il avait lu Descartes, il citerait volontiers ce passage du Discours où Descartes fait allusion au bas-breton comme à un signe manifeste d'infériorité mentale. Et pourtant les êtres qui parlent ce « bas-breton » parlent d'amour et de souffrance autant que les plus civilisés ; leur expérience du drame humain est aussi intense que celle du citadin, peut-être même davantage. Pourquoi faut-il alors que ce citadin sourie gentiment quand il rencontre quelque Bécassine ? L'exemple de l'Alsace mériterait une étude à part. Le moment n'est pas venu d'en parler. Qu'il soit permis de suggérer seulement que bien des difficultés de ces dernières années venaient

sans doute de ce que le Français, arrivant de l' « intérieur », ne savait pas écouter le Français des Marches. Il n'avait pas sitôt dépassé le col de Saverne que déjà son visage se crispait d'un agacement de plus en plus manifeste, à mesure qu'il rencontrait ces paysans aux épaules carrées qui parlaient un langage incompréhensible. D'ailleurs, il avait lu Barrès et René Bazin, il savait ; son siège était fait d'avance. Or il n'y a rien de plus pénible pour un être que de lire sur le visage de son interlocuteur ce réflexe d'agacement qui, malgré toutes les gentillesses de surface, lui dit : « Au fond, on ne se comprendra tout de même jamais, nous sommes trop différents ». Différents, oui, bien sûr. Mais est-ce une raison suffisante pour ne pas se comprendre ? La compréhension, et l'amitié, et l'amour, ne supposent-ils pas, au contraire, le respect de ce qui est autre ? Si l'on avait davantage médité ces conditions élémentaires de l'amour, — et donc des relations sociales — on aurait peut-être moins usé de cette mystique de l' « assimilation », dont enfin il faut dénoncer le contresens absolu.

On comprend qu'une nation assimile des étrangers qui viennent se fixer sur son sol à titre définitif, et qui, volontairement coupés de leur pays d'origine, sont condamnés à périr d'inanition culturelle s'ils ne consentent pas à entrer peu à peu dans le cycle vital de leur pays d'élection. Pratiquée sur ce plan, l'assimilation est une politique sage et nécessaire. Mais on comprend plus difficilement la portée d'une assimilation entre Français de provinces différentes. Car enfin — et les circonstances le prouvent — on est Français d'abord et essentiellement par l'amour de prédilection que l'on porte à la patrie commune, par la volonté de vivre une commune aventure et le courage de supporter de communes épreuves. N'est-ce pas une leçon éloquente que ces frontaliers de l'Est, si différents du type français normal, soient précisément ceux qui, aujourd'hui, portent le plus beau témoignage de fidélité française ? Comprendra-t-on maintenant que cette langue qui est la leur et qui a choqué tant d'oreilles françaises (et qu'ils continuent à parler dans leurs départements d'accueil) n'était

pas un signe de sécession nationale ? Comprendra-t-on que ces mœurs et ces traditions qu'ils ont si âprement défendues naguère n'étaient pas des armes dirigées contre l'unité de la patrie française ? Comprendra-t-on la profonde psychologie que dénotait le mot attribué à Napoléon : « Laissez-les chanter en allemand, pourvu qu'ils se battent en français ! »

Certes l'unité nationale est un tissu délicat et complexe. Il est indispensable qu'un minimum de valeurs communes soient partagées par l'ensemble du peuple de France. Il est normal dès lors qu'une province rattachée depuis peu à la communauté nationale fasse effort pour connaître et intégrer dans son être ces valeurs nationales partagées communément par tout le pays. Il est normal aussi que la patrie apporte à cette province toutes ces valeurs qu'elle juge nécessaires pour instaurer un dialogue fécond et durable. Mais que ce soit là la rencontre de deux êtres majeurs, de deux personnalités ayant chacune, dans sa sphère, son droit à l'existence. Que ce soit un dialogue entre amis, et que l'amitié lentement croisse par une croissance organique, l'un comprenant l'autre, l'un pénétrant dans l'autre, tout en respectant ce qu'il y a d'irréductible en lui. Or l'assimilation est à l'antipode de cette amitié organique. Elle est cousine de l'impérialisme. Elle est uniformité imposée du dehors ; elle est négation de l'autre en tant qu'autre ; elle procède d'un jugement de supériorité qui, arbitrairement, attribue l'estampille « nationale » à une certaine manière de vivre français et de penser français, — et qui tend à supprimer toute autre manière de vivre et de penser. Dans son sens propre d'ailleurs, assimiler veut dire manger, absorber, diluer, dissoudre une substance étrangère pour intégrer le produit de cette dilution dans la substance de celui qui mange. Pareille opération, pratiquée entre Français de France, est un absolu non-sens, et au surplus, une grave injure. On n'assimile pas des Français, pour la raison qu'ils ont des manières d'être différentes du gabarit officiel — et qui ne sont, après tout, que des manières différentes... d'être français. Entre Français, on échange des valeurs, on dialogue, on s'enrichit au contact les uns des autres, on communie

dans une même histoire et dans une même espérance ; mais on n'assimile pas.

Ceux qui s'intéressent au régionalisme et qui voudraient travailler à rendre à la France une sève nouvelle par le retour à la vie régionale, devraient méditer cet aspect psychologique d'un problème profondément humain et dont on ne présente souvent que les aspects techniques. C'est le respect de l'être, loi fondamentale de tout amour, qui commande le respect de l'originalité provinciale. L'unité de la nation, loin de souffrir de cette diversité de personnalités régionales, n'en sera que plus cohérente ; car la vraie unité nationale est volonté de vivre ensemble ; comment cette volonté sera-t-elle mieux sauvegardée que dans un état de choses où des personnes, différentes par leur tempérament, se prêteront toutefois à un dialogue incessant et ne pourront plus jamais se quitter, tellement leur dialogue sera devenu indispensable à leur être même !

Si la psychologie du Français moyen ignore aujourd'hui ce sens du dialogue et ce sens du respect de l'autre en tant qu'autre, les raisons en sont certes multiples. Une des plus importantes cependant (il faut le redire après bien d'autres) paraît bien être cette mystique de l'Etat centralisateur qui, se dégradant de plus en plus, a fini par confondre unité et uniformité. La formule de cette mystique est, en effet, terriblement équivoque : il est vrai, dans un sens, que la patrie est une et indivisible ; il n'est pas permis à un Français de soustraire à la communauté nationale une partie quelconque du territoire. Prise dans ce sens, la formule ne fait que traduire à sa manière la première des vertus patriotiques. Mais notre mystique républicaine, de dégradation en dégradation, avait fini par en faire la formule de l'uniformisation la plus superficielle et du nivellement le plus arbitraire. Pour être une et indivisible, la Patrie devait exiger de tous ses enfants les mêmes mœurs, les mêmes manières de vivre, le même vocabulaire, les mêmes réflexes politiques. Alors que l'unité traduit la loi la plus spirituelle de l'être, et qu'unir est une vocation permanente de l'esprit, l'uniformité par contre est

une caricature de l'unité, l'unité obtenue par voie de nivellement extérieur, l'unité selon l'uniforme, l'unité selon l'identité matérielle. C'est cette caricature de l'unité qui a prononcé la condamnation sans appel de la province française. Ce qui en est résulté, des sociologues et des économistes l'ont dit et le rediront. Mais les psychologues, eux aussi, ont intérêt à méditer cette expérience d'un siècle de vie française. La psychologie du Français moyen porte profondément les marques de cette mystique de l'uniformité. Ni le mépris qu'il affecte pour certaines mœurs régionales, ni l'agacement qu'il éprouve devant d'autres ne sont étrangers à cette expérience d'uniformité républicaine. L'école lui a appris, inconsciemment sans doute, que pour être Français, il fallait se détourner de sa province. L'école, sans le savoir parfois, lui a appris que l'homme abstrait est plus réel que l'homme concret. Car enfin ce Français qui ne serait ni Picard, ni Auvergnat, ni Basque, ni Lorrain, est un schéma d'homme qui vit dans l'esprit du géographe ou du sociologue ; c'est un être abstrait ; et c'est cet être abstrait dont notre école voulait faire un Français plus réel que ce Picard ou cet Auvergnat, lié à sa terre depuis que la France existe, et par qui la France vit et se bat et se perpétue de génération en génération. L'éducation, hélas ! a réussi parfois. Il est bien des Français qui ont perdu tout tempérament provincial, toute attache charnelle à une terre, à un sol, à un cimetière où dorment des ancêtres. La valeur humaine de ces Français s'est-elle enrichie ? On peut, par pudeur, laisser la question ouverte. Il est une chose sûre, cependant, c'est que la valeur humaine et française de ceux qui sont restés Bretons ou Rouergats n'a rien perdu de son mordant. Pour être enraciné dans une province, on n'en est pas moins un homme et un Français racé. Le grand Lyautey le savait, lui qui portait à sa Lorraine le même amour jaloux qu'il portait à la patrie française.



La rééducation des consciences et des volontés que supposerait un retour efficace à la vie régionale est donc solidaire d'une lutte contre les abstractions meurtrières de notre

intellectualisme vieillot. Ce qu'il faut réapprendre, c'est la valeur du concret, la valeur de la terre concrète, de la langue concrète, de la tradition concrète, et enfin, à un titre éminent, la valeur de l'homme concret. Quand nos esprits seront habitués de nouveau à l'idée qu'on n'est pas Français malgré sa province ou contre sa province, mais par elle, à travers elle, grâce au petit horizon concret qui aura parlé à notre sensibilité d'enfant, — alors peut-être serons-nous de nouveau plus aptes à respecter l'autre en tant qu'autre, alors peut-être saurons-nous reprendre le vieux dialogue des provinces françaises dont est sortie la grande unité de la patrie française.



C'est la présence parmi nous de milliers de réfugiés du Nord et de l'Est qui nous a inspiré cette méditation sur la psychologie du régionalisme. Il est temps, après ces considérations théoriques, de redescendre aux problèmes pratiques de l'heure présente. L'installation des réfugiés se poursuit normalement. Les témoignages que nous lisons dans les journaux publiés par les réfugiés eux-mêmes nous montrent que l'adaptation entre populations émigrées et populations d'accueil est partout excellente. Les autorités s'emploient de leur mieux à rendre un peu de douceur de vivre à ces êtres privés de foyer. Si toutefois il a pu être question, ici et là, à propos des jeunes notamment, de songer à les assimiler, il y a là une déviation possible de notre attitude patriotique qu'il faut songer à éviter pratiquement après en avoir compris le non-sens théorique.

Une première délicatesse d'abord devrait nous empêcher de parler d'assimilation. Nous savons à quel point est tenace dans le cœur des réfugiés de l'Est l'espoir de retrouver un jour leur village et leur clocher. Tant que dure la guerre, leur sort n'est pas définitivement réglé. Ils sont parmi nous des exilés provisoires. Or tenter de les assimiler serait au contraire les considérer dès aujourd'hui comme des émigrés définitifs, serait démentir par les faits la valeur de leur espoir. Ce serait une très grave indélicatesse.

D'autre part, si leur destin veut qu'un jour ils rentrent

chez eux, ce n'est pas parce qu'ils reviendront avec un léger accent méridional qu'ils seront pour autant meilleurs représentants de la patrie française. Dans un pays où la sensibilité pour tout ce qui touche la fidélité à la province est d'une délicatesse extrême, la présence d'un être « assimilé » à d'autres mœurs ne vaudrait pas plus que la présence d'un corps étranger. Si l'idée française a besoin de représentants dans les provinces des Marches, les meilleurs représentants en seront des hommes et des femmes authentiquement enracinés dans leur province, et qui chanteront dans leur langue et à leur manière la grande fidélité à la patrie. Un être assimilé à d'autres mœurs ne ferait que dresser une barrière de plus dans des pays où les divisions dues à de pareilles raisons psychologiques ne sont déjà que trop nombreuses.

Ainsi donc, pratiquement, il serait souhaitable que soit évitée toute tentative de nivellement, d'uniformisation ; qu'au contraire soit encouragé tout ce qui peut, chez le réfugié, entretenir le culte de son pays. La plus belle des charités à lui faire sera de favoriser, par une ambiance et un cadre convenables, le culte ardent de la petite patrie perdue. Il n'a que cette pensée du souvenir pour entretenir son espoir, pourquoi la lui ravir ? Mais ce serait aussi le moyen le plus efficace d'entretenir dans ces hommes la force française. Jusqu'ici ils ont été des Français de grande race, en réalisant pleinement, avec âpreté, ténacité et entêtement, leur être provincial. Faisons-leur cette confiance de croire qu'ils continueront à être des Français racés, précisément en restant pleinement eux-mêmes, et non pas en s'abandonnant à quelque assimilation superficielle qui enlèverait le meilleur ressort de leur énergie.

Peut-être, dans cette confiance et ce respect réciproques, pourrons-nous alors réaliser en petit ce grand dialogue des provinces françaises qui, souhaitons-le, sera demain, de nouveau, le chœur de l'unité française retrouvée.

Emile BAAS.

SALAIRES, STANDARD DE VIE ET NATALITÉ

L'allocation de salaire unique

Un ménage sans enfant dans lequel le mari apportait 1.000 frs par mois et la femme 500 n'était pas riche ; mais il était tout de même beaucoup plus riche qu'un ménage de la même catégorie qui avait 1, 2, 3 ou 4 jeunes enfants et qui devait se contenter des 1.000 frs du mari, même si ce revenu était augmenté des allocations familiales.

Il en était de même chez les fonctionnaires : un ménage de 2 petits fonctionnaires, qui touchaient à eux deux de 20 à 30.000 frs par an et qui, n'ayant pas d'enfant, était beaucoup plus riche que le ménage d'un officier, d'un professeur ou d'un magistrat qui gagnait 30.000 frs mais qui avait à sa charge 1, 2, 3, 4 ou 5 enfants et leur mère.

Les professions libérales n'échappaient pas à cette règle : un médecin dont la femme était pharmacienne, professeur ou simplement maîtresse de maison et qui n'avait pas d'enfant était beaucoup plus riche que son confrère père de 1, 2, 3, 4, 5 enfants lorsque tous deux gagnaient à peu près la même somme.

Cette inégalité se trouvait dans toutes les catégories professionnelles : agriculture, commerce, artisanat, etc.

Elle provenait de ce que la femme qui travaillait quelques heures par jour à faire du drap, des chaussures, des écritures ou la classe touchait un salaire, tandis que la mère de famille qui, elle, consacrait des heures et des heures tous les jours de l'année à accomplir une tâche capitale — celle qui consiste à élever des enfants — ne touchait rien.

Cette inégalité n'a-t-elle pas déterminé beaucoup de jeunes hommes à ne pas se marier ? à ne se marier que très tard ?

à ne se marier qu'avec la préoccupation de n'avoir pas ou presque pas d'enfants ?

N'a-t-elle pas été la cause que beaucoup de jeunes filles qui auraient fait d'admirables mamans et qui auraient élevé une belle génération de Français, ont dû passer leur vie, comme professionnelles ou fonctionnaires, dans le célibat ou dans cet état pire que le célibat qu'est un faux mariage volontairement sans enfants ou presque sans enfant ?

N'a-t-elle pas exercé, enfin, une influence douloureuse et néfaste sur l'évolution des familles françaises et de la France elle-même entre les deux guerres ?

A vrai dire, cette inégalité a fait notre malheur à tous ; et si paradoxal que cela puisse paraître, l'avenir démontrera qu'elle a surtout fait le malheur de ceux qui ont crû s'y soustraire en restant célibataires ou ménages sans enfants, ou presque sans enfants. Ils s'en apercevront à mesure qu'ils vieilliront solitaires et délaissés. Affirmer que ce sont surtout les célibataires et les ménages sans enfants qui ont besoin d'avoir autour d'eux de véritables familles n'est pas énoncer un paradoxe : entre un ménage sans enfant qui n'a pas de neveux ni de nièces et un ménage sans enfant qui a le choix entre une demi-douzaine de neveux ou de nièces, celui dont le sort est le moins pénible aux jours de la maladie ou de la vieillesse est facile à découvrir.

I

A-t-on calculé ce que coûte l'éducation des enfants ?

Sur la base d'un traitement de 1.000 frs par mois, chaque enfant doit coûter, même dans un milieu modeste, 250 frs environ. A la fin de l'année la dépense sera donc de 3.000 frs. Gardons ces chiffres.

Même à la campagne, un enfant ne peut pas être mis à un travail suivi avant sa quinzième année, si l'on veut lui donner une certaine formation générale. Car nous supposons qu'il n'est plus question d'obliger les agriculteurs à faire de leurs enfants de petits ignorants condamnés à gagner leur vie dès leur 10e ou 12e année ?

Chaque enfant va donc coûter au moins 3.000 frs par an pendant 15 ans, soit 45.000 frs.

Ce n'est pas tout. Il y a les heures de travail qu'il impose à sa mère. Sur la base de 2 heures par jour pendant 15 ans, cela fait 5.475 heures de travail. En les estimant au tarif d'une modeste femme de ménage, 3 frs l'heure, cela fait plus de 16.000 frs. Ainsi 45.000 frs de dépenses au minimum et au minimum encore 16.000 frs de travaux imposés à la mère, soit en tout 61.000 frs ; voilà ce qu'il en coûte au minimum, aux parents pour élever un enfant jusqu'à 15 ans.

En l'état récent de notre organisation financière, fonder une famille, c'était, pour les parents, se placer dans l'obligation de prélever sur leurs salaires, leurs traitements ou leurs revenus professionnels, un minimum de 60.000 frs s'ils avaient un enfant, 120.000 s'ils en avaient deux, 180.000 s'ils en avaient trois, 240.000 s'ils en avaient quatre, etc...

On objectera peut-être que cette progression arithmétique est inexacte, que la réalité est plus complexe et qu'il faudrait peut-être distinguer aussi les milieux sociaux (bourgeoisie, paysannerie, ouvriers). Tout cela est exact, mais il demeure qu'une famille nombreuse coûte cher, qu'elle coûte d'autant plus cher qu'elle est plus nombreuse et que plusieurs autres disgrâces pèsent sur elle.

A la naissance du troisième enfant, la mère était dans l'obligation pratique de cesser tout travail rémunéré... à moins qu'elle ne fut fonctionnaire et n'arrivât à cumuler ses travaux administratifs avec ses travaux de famille.

Non seulement les parents ne récupéraient presque jamais les dépenses qu'ils avaient faites pour leurs enfants, mais encore ces mêmes enfants, devenus grands, étaient obligés de payer des impôts pour faire une retraite aux célibataires et aux ménages sans enfant. Le Fisc n'attendait même pas qu'ils fussent grands, puisque dans tout ce qu'ils consommaient, ils cachaient un ou plusieurs impôts indirects qui profitaient bien plus et coûtaient bien moins aux professionnels et aux ménages sans enfant qu'aux pères et aux mères de famille.

Enfin un jour où un accident ou une maladie tuait ou rendait infirme le père de famille, c'était la misère inévitable. Les 8, 10, 12 heures de travail que les mères doivent (ou qu'elles devraient consacrer à leurs 2, 3, 4, 5, enfants ne leur donnaient droit qu'à l'eau de la fontaine, à l'abri de la belle étoile et à la petite quantité de pain que représentaient les diverses assistances. Elles devaient donc fournir 8 ou 10 heures de travail professionnel pour se procurer d'insuffisantes ressources. Quelle ne devait pas être à certains jours, l'angoisse de ces femmes prises entre la nécessité d'abandonner leurs enfants pour alimenter leur vie physique et la préoccupation de leur vie morale ? De quel cœur déchiré une mère devait se rendre au travail lorsque l'enfant malade avait besoin de l'avoir à son chevet, parce que les médicaments à acheter et le loyer qu'il faudrait bientôt payer exigeaient qu'elle aille gagner de l'argent ? Or, quelle est encore la proportion des jeunes Français qui sont en mesure d'assurer efficacement leur femme et leurs enfants contre les risques d'une pareille éventualité, surtout avec les perturbations que subissent le pouvoir d'achat de la monnaie et le coût de la vie.

Comment s'étonner que les neuf dixièmes des jeunes ménages n'aient pas eu ou presque pas eu d'enfant ! Si les parents qui n'ont qu'un ou deux jeunes enfants ont de la peine à ne pas les faire trop souffrir, quelles véritables et funestes privations ne sont pas contraints de s'imposer, à eux-mêmes et à leurs enfants, les parents qui en ont davantage ?

II

Les enfants coûtent cher.

Ce n'est pas tout, ils imposent encore de nombreux sacrifices.

Pendant que les parents prélèveront sur leurs ressources 60.000, 120.000, 180.000, 240.000 frs pour élever 1, 2, 3, ou 4 enfants, autour d'eux se trouve une foule de camarades, de confrères, ou de collègues qui vivront largement parce qu'ils se seront dispensés d'avoir des enfants.

Cette comparaison sera plus efficace encore que la misère pour tuer la vie.

Voyons les choses telles qu'elles se passaient il y a deux ou trois ans à peine : leurs conséquences néfastes se prolongent encore. L'ouvrier qui avait, par exemple, quatre enfants et dont la femme « ne travaillait pas » parce que ses enfants exigeaient encore trop de soins maternels, en était réduit à une gêne visible et humiliante (et toute sa famille avec lui) tandis que ses camarades, mariés, sans enfant et dont la femme travaillait, affichaient une vie beaucoup plus confortable et, extérieurement, plus heureuse. Quelques chiffres en témoignent : les ménages sans enfant recevaient chaque mois 1.000 frs pour le salaire du mari, 500 ou 800 frs pour le salaire de la femme : total 1.500 à 1.800 frs, soit 750 à 900 frs par personne ; la famille de quatre enfants recevait pour la même période 1.000 frs pour le salaire du mari, 200 frs d'allocations familiales ; 100 frs pour la « mère au foyer » : total 1.300 frs pour six personnes, soit 213 frs par personne.

Lorsque le salaire était inférieur à 1.000 frs c'était la misère ; et lorsqu'il était de 1.500 ou 2.000 frs l'inégalité était encore plus sensible : un double salaire à 2.000 et à 1.500 frs donnait 1.750 frs par personne, un salaire unique à 2.000 frs donnait avec les diverses primes 383 frs environ par personne si la famille comptait six personnes.

Les 1.000 ménages d'instituteurs publics (sur les 120.000 membres de l'Enseignement primaire) qui avaient 4 ou 5 enfants apparaissaient fatalement à leurs collègues et à leurs élèves comme des modèles à ne pas imiter ; même lorsqu'ils étaient parvenus à la première classe, ils n'avaient pas les moyens de vivre sur le même pied que les 25.000 qui n'avaient qu'un enfant et encore moins sur le même pied que les ménages sans enfant.

Comment un agriculteur aurait-il élevé une nombreuse famille alors qu'au moment où ses aînés avaient de 15 à 18 ans, ses voisins, sans enfant ou presque sans enfant, les attiraient chez eux en leur promettant des salaires que leur père ne pouvait pas leur payer, soit parce qu'il avait encore 4 ou 5 jeunes enfants à élever, soit parce qu'il avait peut-être contracté des dettes pendant la dure période où il avait dû faire face aux dépenses de 4, 5 ou 6 jeunes enfants ?

Quelle somme de travail devait fournir et quel chiffre d'honoraires devait recevoir un notaire, un avocat, un médecin qui avait eu 4, 5, 6, 8 enfants pour pouvoir vivre sur le même pied que les confrères qui n'en avaient point ou qui n'en avaient qu'un et qui gagnaient 100.000 frs par an ?

Tout se passait comme si notre Code du travail avait eu pour préliminaires les deux articles suivants :

« Art. I. — Dans toutes les administrations publiques ou privées ainsi que dans toutes les professions, le régime N° 1 sera réservé aux célibataires et aux ménages sans enfant.

Ce régime N° 1 comportera le maximum de confort dans le logement, d'abondance sur la table, de loisirs et de distractions après les heures de travail professionnel. Aussi souvent que possible, il comportera l'usage d'une automobile ou tout au moins d'une motocyclette, pour permettre les déplacements du samedi et du dimanche, le tourisme et les sports.

Le régime N° 1 comportera l'exonération de toutes contributions à la reconstitution du personnel national. En outre, les ménages sans enfant qui ne seront même pas mariés bénéficieront d'un tarif réduit pour leurs impôts et leurs charges sociales.

Art. II. — Les ménages ayant un enfant seront soumis au régime N° 2 qui comportera des réductions déjà sensibles sur le confort dans le logement, sur l'abondance de la table, sur les loisirs et les distractions après le travail professionnel.

Art. III. — Les ménages ayant plus d'un enfant seront soumis à des régimes N° 3, 4, 5, etc... qui comporteront des privations croissantes avec le nombre de leurs enfants.

Art. IV. — Pour chacun de leurs enfants, les parents qui ne les confieront pas à l'Assistance Publique subiront sur leurs gains professionnels, traitements et salaires, des prélèvements de 2.000 frs par an au minimum, au titre de la reconstitution du personnel national. Ces prélèvements seront majorés à mesure que les charges fiscales deviendront plus lourdes, la vie plus chère et la durée du service militaire plus longue.

Si de telles dispositions, manifestement contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à l'avenir de la nation et au simple bon sens, n'ont pas été inscrites dans le code du

travail, elle n'en pèsent pas moins lourdement et dans bien des cas, inexorablement, sur les jeunes Français et les jeunes Françaises pour les détourner du culte de la famille et du même coup, de celui du travail bien fait et de celui de la Patrie.

Notons enfin que l'inégalité entre ménages du même milieu professionnel, suivant qu'ils avaient ou n'avaient pas d'enfants, fut de plus en plus importante et décourageante à mesure que les enfants coûtaient plus cher. Un médecin, un avocat, un notaire, un officier, un agriculteur, un industriel, etc. qui élevait quatre enfants, en dépensant 150.000 frs pour chacun d'eux, se trouvait avoir payé une contribution de 600.000 frs à la reconstitution du personnel national. Si, à la suite de cette lourde contribution, les parents avaient à peu près épuisé leurs ressources, ce n'est pas une modeste réduction d'impôts ni même une exonération des droits de succession qui eut pu compenser une telle dépense.

Depuis lors, bien des choses ont changé : en 1939, le Code de la famille est venu : il a augmenté sensiblement le taux des Allocations familiales. En 1941, la Révolution nationale, voulant relever la famille française, a promulgué à son tour deux dispositions importantes : par la première elle augmentait de nouveau le taux des Allocations familiales ; par la seconde, elle remplaçait l'allocation de la « mère au foyer » par l'allocation dite de « salaire unique ». Ces réformes ne sont pas négligeables : elles ont beaucoup atténué chez les salariés, les anciennes inégalités.

Est-ce à dire que tout est fini ? Loin de là. Chez les travailleurs indépendants, les choses en sont encore à peu près au même point et chez les travailleurs salariés eux-mêmes, toute inégalité n'a pas encore disparu. De nouveaux progrès sont à réaliser.

III

Cependant une question se pose.

Cette inégalité d'aisance entre professionnels égaux, inégalité qui provient de ce qu'ils n'ont pas d'enfants, ou qu'ils en

ont 1, 2, 3, 4, etc... n'est-elle pas la rançon inévitable des joies de la famille ?

En termes plus concrets : dans le passé, les parents n'ont-ils pas toujours dû se résigner à être privés de l'aisance des célibataires et des ménages sans enfants dont ils étaient professionnellement les égaux ? et n'en sera-t-il pas toujours fatalement ainsi dans l'avenir ?

Oui et non. Tout dépend des circonstances.

Oui, si les circonstances rendent cette injuste inégalité peu sensible et supportable.

Non, si les circonstances la rendent visible, humiliante, décourageante, intolérable.

Deux circonstances doivent être réunies pour que cette inégalité soit peu sensible et tolérable.

La première, c'est que les idées généralement admises et les mœurs généralement pratiquées dans tous les milieux, et particulièrement dans les milieux qui font exemple, condamnent vigoureusement l'art de n'avoir pas ou presque pas d'enfants pour se soustraire aux charges qu'ils imposent et pour développer par là même le poste « *Dépenses personnelles* » en supprimant le poste « *Enfants* ».

La deuxième circonstance résulte de la première. Elle consiste en ce que dans toutes les professions ou administrations, la façon de vivre et le coût de la vie sont déterminés par une majorité importante de familles ayant au moins 4, 5 ou 6 enfants.

Lorsqu'une telle majorité existe, presque toutes les femmes qui vont au marché ou entrent dans un magasin ne disposent que des ressources procurées par le seul travail professionnel de leur mari. Et en échange, elles entendent rapporter à la maison de quoi nourrir, vêtir, élever une véritable famille. Les prix s'établissent donc en rapport avec cette nécessité.

D'autant plus que là où avec son seul salaire professionnel un homme peut faire vivre une véritable famille selon les convenances en usage dans son milieu, les célibataires et les ménages sans enfants bénéficient du coût de la vie que les familles maintiennent par la force de leur majorité à un niveau relativement bas. La large aisance qui règne alors chez

les célibataires et les ménages sans enfants ne prive pas les familles de l'aisance nécessaire.

Mais la situation change du tout au tout le jour où il est généralement admis que l'art de se procurer un facile aisance consiste à n'avoir pas ou presque pas d'enfants. Et la situation devient visiblement funeste à l'avenir des familles le jour où, dans toutes les administrations, les célibataires et les ménages sans enfants constituent une majorité qui détermine la façon de vivre et le coût de la vie. Ce jour-là, en effet, la supériorité d'aisance de cette majorité qui n'a pas ou presque pas d'enfants, éclate aux yeux de la jeunesse dès avant même qu'elle entre à l'usine, au magasin, à l'atelier, au bureau et lui inculque la préoccupation de se procurer une aisance comparable au moyen d'un procédé identique. Et voilà le facteur de démoralisation qui produit la dépopulation.

Mais voici que ce facteur de démoralisation déclenche un facteur financier. En effet, cette majorité de sans enfant étale des façons de vivre u'elle peut se payer parce qu'elle ne consacre rien au poste *Enfant,* ce qui lui permet tout à la fois de mener une vie plus large et de payer plus cher. Elle impose donc une façon de vivre et aussi un coût de la vie. Or, ce coût de la vie exige de plus en plus impitoyablement que tout le salaire, tout le traitement, tout le gain professionnel soit dépensé pour une seule personne et tout au plus pour deux.

Du même coup, cette majorité croissante de célibataires et de ménages sans enfant dresse sans s'en rendre compte, mais dresse tout de même dans son milieu professionnel et social, un obstacle d'ordre financier à la création de véritables familles. Et cet obstacle financier devient pratiquement et humainement de plus en plus infranchissable même pour les familles ayant un patrimoine à mesure que les perturbations financières et économiques réduisent la valeur utile et le pouvoir d'achat de la monnaie.

En un mot, dans une société où c'est une majorité importante de familles ayant ou envisageant d'avoir une moyenne élevée d'enfants qui détermine les façons de vivre et le coût de la vie, les célibataires et les ménages sans enfant peuvent

se procurer une existence plus large et plus facile puisqu'ils bénéficient, dans chaque catégorie professionnelle et à chaque degré hiérarchique, des mêmes ressources que leurs collègues chargés d'enfants. Et cette plus large et plus facile aisance des célibataires et des ménages sans enfant ne place pas, alors, les familles dans l'impossibilité financière de faire face à leurs besoins et de vivre selon leurs convenances. Au contraire, la vie devient *financièrement* impossible aux familles dans une société où les façons de vivre et le coût de la vie sont déterminés par une majorité importante et croissante de célibataires et de ménages sans enfant. Et cette majorité elle-même ne tarde pas à subir les conséquences de la dépopulation à laquelle elle contribue et de la décadence nationale qui s'ensuit.

Or, nous en sommes depuis longtemps au stade où, dans la plupart des professions et dans presque toutes les administrations, la majorité appartient aux célibataires et aux ménages sans ou presque sans enfants. Aussi, est-il devenu *financièrement impossible* à un jeune homme et à une jeune fille de fonder une véritable famille sans s'exposer gravement — à moins de circonstances exceptionnelles — à ne pouvoir ni la nourrir, ni la vêtir, ni la loger, ni l'élever selon les convenances sociales en usage dans leur milieu. Ou même encore sans s'exposer eux-mêmes et leurs enfants aux déchéances physiques et morales qui sont les conséquences d'une gène s'aggravant à la moindre occasion jusqu'à la faillite et à la ruine où même jusqu'à la misère et au taudis.



C'est ce genre de considération qui a prévalu dans la récente législation au point de poser enfin le principe de l'allocation de salaire unique, c'est-à-dire de l'allocation à la mère qui veut d'abord être mère et élever des enfants en restant à son foyer.

Si le principe est posé disons toutefois que les indemnités versées aux mères en considération des travaux et des dépenses qu'elles consacrent à leurs enfants ne seront convenables que si, dans la plupart des cas, la jeune fille qui se marie

cesse d'avoir un intérêt pécuniaire à conserver sa place et à rester sans enfant. Les indemnités doivent être assez fortes pour que la mère de trois ou quatre jeunes enfants ajoute davantage aux ressources de son mari en restant à son foyer qu'en continuant à exercer sa profession de jeune fille. Ce n'est pas encore suffisant. Il faut que grâce à ces indemnités, la mère de trois ou quatre jeunes enfants puisse faire régner dans son foyer, *en y restant*, une aisance au moins égale à celle qui y régnerait si elle avait continué à exercer sa profession de jeune fille et si le ménage était resté sans enfant. Deux professionnels de la même catégorie, deux fonctionnaires du même degré hiérarchique doivent recevoir le même salaire où le même traitement, ce n'est que justice.

Aussi conviendrait-il que les indemnités accordées à la mère de famille puissent assurer dans le ménage où il y a trois ou quatre jeunes enfants, une aisance non seulement égale, mais même dans la plupart des cas, supérieure à celle du ménage sans enfants, ä moins qu'il ne s'agisse d'une femme déployant une activité ou des talents exceptionels.

Pour parvenir à un tel résultat (1) il suffirait de développer le principe déjà posé que dans chaque profession ou administration, l'obligation de mettre sa Caisse de compensation en mesure de verser à toutes les mères — y compris les épouses des patrons et des directeurs — des indemnités dont le minimum fixé par le législateur et révisé périodiquement puisse équilibrer les dépenses qu'en moyenne chaque enfant exige de ses parents.

Et puisqu'aujourd'hui tout le monde est d'avis que la hausse du coût de la vie réclame toujours une révision des salaires et des traitements, il suffit d'admettre en principe que toujours le relèvement des allocations familiales et de l'allocation de salaire unique précédera le relèvement des salaires.

Alfred FABRE.

---

(1) Bien conçue, la réforme financière en faveur des familles doit favoriser la prospérité des professions et la prospérité des finances publiques

Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle ne doit pas être une occasion de vexations ou de surtaxes au préjudice des célibataires ou ménages sans enfants ?

LE CONCORDAT PORTUGAIS

Rénovation nationale

Le Portugal célébrait, il y a un an, du mois de juin au mois de septembre, les commémorations du double centenaire de sa Fondation et de sa Restauration.

1140 : l'année où Alfonso Enriquez, de la lignée de Bourgogne, élevé sur le pavois par ses barons en 1139, au lendemain de la victoire d'Ourique sur les Sarrazins, s'intitule roi d'un Portugal libre et souverain. A Guimaraës, sur la muraille du vieux château du Mumadona se déployait, dans la journée du 4 juin, son propre étendard.

1640 : l'année où le Portugal, après soixante ans de rattachement à l'Espagne, retrouve son indépendance.

Au cours des manifestations et des solennités qui se déroulaient sur les lieux sacrés où naquit la patrie portugaise, la nation entière revécut la triple phase de sa prestigieuse et fascinante histoire :

l'Epoque Médiévale : la dramatique épopée des origines, les décisives victoires d'Ourique et de Valdevez, l'octroi de la première charte royale au bourg primitif de Porto : les tombeaux pieusement visités — où reposent, à Coïmbre, les premiers rois, le « Conquistador » et le « Povoador » ; dans la même cité, l'Université fondée en 1308 ; à Lisbonne, véritables lieux de pèlerinage, le Château qui surmonte le *Castrum* romain, et la Cathédrale sur le parvis de laquelle se déroulaît une représentation dont saint Antoine, le patron du Portugal, fut le héros.

L'Epoque Impériale : la glorification des grands « découvreurs », Pedro Alverez Cabral en tête ; l'hommage au Brésil, intimement associé au Portugal dans la grande fête de famille par la communauté du sang, de la langue et de la foi ;

le « Cortège impérial du monde portugais », ouvrant une série de neuf congrès dont le premier poussait ses recherches au plus profond de la préhistoire et de la proto-histoire du Portugal ;

enfin l'Epoque des Bragances, illustrée à son début par les luttes de l'Indépendance.

Au moment où la nation reprenait un contact vivifiant avec son génie et ses fastes, se produisait un événement sans éclat officiel, mais d'une haute importance. Après trois années de pourparlers et de travail en commun, Rome et le Portugal se rencontraient pour conclure un Concordat. Tout aussi bien que dans la splendeur des cérémonies qui embellissaient le décor somptueux des bords du Tage, le pays, dans les articles précis d'un accord juridique, renouait sa politique de traditionnelle entente avec l'Eglise. Sur les assises bien définies d'un contrat solennel le Saint-Siège et l'Etat portugais travailleraient désormais, la main dans la main, à la rénovation religieuse et sociale du Portugal.

De la lecture du Concordat, une pensée d'ensemble se dégage, lumineuse, ardente : l'Eglise et le Portugal se font mutuellement confiance. Les termes mêmes du premier article révèlent cet esprit de profonde et cordiale entente ; ils parlent des « relations amicales » désormais nouées entre le Portugal et le Saint-Siège.

L'Etat portugais puise la confiance qu'il fait à l'Eglise dans la foi traditionnelle de son peuple, une foi en vertu de laquelle celui-ci a cru fermement, tout au cours de son histoire, que Dieu, ayant voulu l'Eglise et l'État, a voulu qu'entre eux règne une harmonieuse entente. Il est vrai que le Portugal d'aujourd'hui, malgré la prédominance de la religion catholique, ne peut plus se présenter comme un Etat chrétien du moyen âge ; les doctrines les plus diverses pénètrent certains esprits ; l'incroyance ou la neutralité côtoient diverses confessions religieuses ; l'hostilité même règne dans certaines âmes et s'exprime. Aussi, malgré la formule initiale inscrite au frontispice de son texte : « Au nom de la Sainte Trinité »,

sous l'égide de laquelle se place toute la rédaction, ne relevons-nous pas dans le concordat, au sujet du catholicisme, le mot de « religion d'Etat ». On sent ici, comme en divers points, que les parties contractantes ont tenu compte du caractère composite de la nation, sans aller toutefois jusqu'à la reconnaissance ou à la profession d'une neutralité de principe qui eût contredit l'âme foncièrement catholique de l'ensemble du peuple portugais.

Le Portugal fait encore confiance à l'Eglise au souvenir des innombrables bienfaits qu'il en reçut. Tout son passé de huit siècles l'atteste : l'Eglise a façonné, dès son berceau, la nation portugaise ; elle l'a dotée de la substance même de sa civilisation, et le Portugal a trop de cœur pour l'oublier jamais.

Ne nous y méprenons pas. La confiance faite par le gouvernement portugais à l'Eglise, et dont témoigne l'Accord jusque dans ses moindres dispositions, ne va pas jusqu'à faire que le Portugal s'en remette à l'Eglise du soin du temporel. Non. Le Concordat ne révèle ni démission ni abdication de la part de l'Etat, à qui revient la sauvegarde du bien public, et qui reste ici fidèle à son rôle : le texte l'exprime à plusieurs reprises avec beaucoup d'aisance. On sent que les diplomates, les théologiens et les juristes qui ont procédé à sa rédaction discernaient parfaitement, les uns et les autres — ce n'est pas chose courante entre représentants de l'Etat et représentants de l'Eglise — la double sphère où se meuvent les deux Puissances ; ils savaient à merveille que le domaine spirituel ne se juxtapose pas au domaine temporel, soit comme un Etat voisin, soit comme une sorte de rival prêt à l'envahir : conception dualiste, teintée de manichéisme, qui oppose l'Eglise à l'Etat comme l'esprit à la matière, le corps à l'âme. Il n'en est rien. Le temporel et le spirituel se compénètrent dans la vie de la société comme dans la conduite de chaque homme, de telle façon toutefois que l'animation spirituelle totale du temporel n'implique de la part de l'Eglise aucune emprise sur les choses mêmes de l'Etat, unique souverain dans son domaine.



Tout Concordat a pour donnée fondamentale la reconnaissance de l'Eglise, de sa personnalité morale et juridique. Cette reconnaissance, le Concordat portugais l'exprime dès le début, en termes formels, et la manifeste immédiatement par l'établissement de relations diplomatiques continues : « Les relations avec le Saint-Siège seront assurées par un Nonce Apostolique près le Gouvernement de la République Portugaise et un Ambassadeur de la République près le Saint-Siège ».

La reconnaissance de l'Eglise, de sa constitution interne et de sa mission évangélique — fit-elle abstraction de son origine divine — comporte la reconnaissance de sa liberté d'action. L'Etat portugais lui assure le « libre exercice » de son autorité : « Dans la sphère de sa compétence, l'Eglise a la faculté d'exercer, sans aucun empêchement, les actes de son pouvoir d'ordre et de juridiction. A cet effet, le Saint-Siège peut publier librement toute disposition relative au gouvernement de l'Eglise et peut, en tout ce qui se rapporte à son ministère pastoral, communiquer et correspondre avec les prélats, le clergé et tous les catholiques du Portugal, de même que ceux-ci peuvent le faire avec le Saint-Siège » ...« Jouissent, aux mêmes termes, de cette faculté, les Ordinaires et autres Autorités ecclésiastiques, par rapport à leur clergé et à leurs fidèles ».

Pour soutenir son existence et accomplir sa tâche d'évangélisation, l'Eglise, société véritable, possède une Hiérarchie ; elle a ses cadres, ses organisations, ses associations, corporations ou instituts religieux, que reconnaît et définit le Droit canon. L'Etat, accordant à l'Eglise la reconnaissance juridique, l'accorde de même — en bonne logique — à ses institutions (*art.* 2.). Et comme ces organismes, dont les fins sans doute apparaissent directement spirituelles, sont aussi de chair et de matière ; comme ils vivent, respirent, agissent dans la cité temporelle où il leur faut un vêtement, un toit, une propriété, des ressources et des biens, l'Etat leur adjuge

une capacité juridique large et précise. En vertu du Concordat, ces organisations, « peuvent acquérir des biens et en disposer aux mêmes termes que le peuvent, selon les lois en vigueur, les autres personnes morales perpétuelles ; ces biens sont administrés librement sous la surveillance et le contrôle de l'autorité ecclésiastique compétente ». Une réserve intervient, pour le cas où ces organisations, « outre des fins religieuses », se proposent « des fins d'assistance et de bienfaisance, en accomplissement de devoirs statutaires ou de charges grevant des héritages, legs ou donations ». Dans ce cas, en raison du caractère directement civil de ces fins secondaires, les organisations « seront, pour la part respective, soumises au droit commun ». Cette disposition s'accorde avec la souveraineté croissante que s'attribue l'Etat moderne dans le domaine temporel.

Les églises et bâtiments réservés au culte ne peuvent être démolis ou désaffectés par l'Etat sans accord préalable. Ils sont exempts de tous impôts, ainsi que les établissements destinés à la formation du clergé. L'Eglise peut toucher librement les offrandes des fidèles.

Une délicate question se posait en Portugal au sujet des biens dont l'Eglise, au cours des périodes précédentes, avait été dépossédée. L'Etat restitue les biens qui sont présentement en sa possession, sauf ceux qui sont actuellement appliqués à des services publics ou classés comme « monuments nationaux » ou comme « immeubles d'intérêt public ». Les biens qui ne sont pas en possession de l'Etat peuvent, durant une période de six mois, être transférés à l'Eglise par leurs possesseurs sans aucune charge de nature fiscale. Les immeubles classés comme « monuments nationaux » ou comme « immeubles d'intérêt public » restent la propriété de l'Etat qui pourvoit à leur entretien, mais sont affectés au service de l'Eglise.

Après le régime des institutions vient le statut des personnes, fixé par le quatrième chapitre du Concordat : « Garantie quant au clergé et régime des personnes ecclésiasti-

ques ». Il débute par une clause d'ordre directement national, en harmonie avec la tâche de rénovation que poursuit l'Etat portugais : « les archevêques et évêques résidants, leurs coadjuteurs *cum iure successionis* et auxiliaires, les curés, les recteurs de séminaires, et, d'une manière générale, les directeurs et supérieurs des institutions et associations douées de personnalité juridique avec juridiction dans une ou plusieurs provinces du pays, devront être citoyens portugais ».

Les articles suivants ont trait à la nomination des évêques. Comme dans la presque totalité des concordats conclus par Pie XI, cette désignation relève directement et uniquement du Saint-Siège. Une seule réserve, qui se retrouve en termes analogues dans d'autres concordats : la prise en considération par l'Eglise « de la politique générale du pays ». « Avant de procéder à la nomination d'un archevêque ou évêque résidant, d'un coadjuteur *cum jure successionis*, sauf ce qui a été établi en ce qui concerne le Patronage et le Demi-Patronage (1), le Saint-Siège portera à la connaissance du gouvernement portugais le nom de la personne désignée, afin de savoir si son choix soulève quelque objection de nature politique générale. Passé trente jours après la communication ci-dessus, le silence du gouvernement sera interprété dans le sens qu'aucune objection n'est soulevée. Toutes les démarches prévues dans cet article demeureront secrètes ».

Aux personnes ecclésiastiques, l'Etat accorde la même protection qu'aux autorités publiques ; il les exempte de diverses fonctions jugées par le Droit canon incompatibles avec leur état. Il règle le service militaire des prêtres et des clercs sous forme d'assistance religieuse aux armées, et, en temps de

---

(1) Depuis quelques siècles l'Etat portugais possédait dans les pays d'Orient, relativement au choix des évêques, un droit de patronage qui subit, parallèlement aux transferts de souveraineté politique, d'inévitables modifications et réductions. Successivement, les Concordats de 1857 et de 1886, puis les accords de 1928 et 1929 avaient mis au point l'exercice de ce droit. Le Concordat de 1941 a confirmé la situation antérieurement définie : avantage pour le Portugal et signe manifeste de la confiance que lui fait le Saint-Siège.

guerre, dans les formations sanitaires. Il interdit aux séculiers le port du vêtement ecclésiastique ou religieux.

Sous le titre : « Pratique et assistance religieuse », le cinquième chapitre règle l'exercice du culte. Comme l'Eglise elle-même, le culte privé ou public sera libre, pourvu qu'il ne contredise pas les nécessités de police et de circulation. L'Etat garantira l'exercice de cette liberté ; il prendra des mesures utiles en vue de rendre possible à ses fonctionnaires l'accomplissement de leurs devoirs religieux. L'assistance religieuse dans les hôpitaux, prisons et maisons similaires qui ne possèdent pas de chapelle, est conçue dans le même esprit de liberté, sans préjudice de l'observation des règlements civils. L'aumônerie militaire est organisée : à sa tête, un évêque, nommé par le Saint-Siège d'accord avec le gouvernement, est chargé de désigner, dans les mêmes conditions, les aumôniers choisis parmi les prêtres affectés au service militaire.

En abordant le chapitre de l'enseignement, le Concordat distingue les écoles officielles et les écoles privées. L'Eglise a la faculté d'instituer librement « des écoles privées parallèles à celles de l'Etat, demeurant aux termes du droit commun — soumises au contrôle de ce dernier et pouvant, aux mêmes termes, être subventionnées et rendues officielles ». Les établissements ayant pour objet la formation du clergé sont exempts du contrôle officiel. Communication doit être faite cependant à l'Etat des ouvrages adoptés pour les cours, à l'exception de ceux de philosophie et de théologie. De plus, dans un paragraphe discret, il est convenu que pour l'enseignement spécial ainsi que pour celui de l'histoire, les autorités ecclésiastiques veilleront à ce que la part soit faite aux légitimes sentiments de la patrie portugaise » (*art.* 20).

Les clauses relatives aux écoles officielles sont un chef-d'œuvre de précision nuancée. Le dessin est ferme, la mise au point du but et des moyens scrupuleuse : l'Etat veut, tout en respectant du reste la liberté de la famille, remettre plus

profondément le pays dans sa tradition religieuse. L'enseignement s'inspirera donc, dans les écoles publiques, « des principes de la doctrine et de la morale chrétienne traditionnelle dans le pays ». Par conséquent, « l'enseignement de la religion et de la morale catholique sera donné dans les écoles publiques élémentaires, complémentaires et moyennes, aux élèves dont les parents, ou ceux qui en tiennent lieu, n'auront point sollicité la dispense ». Les manuels seront approuvés par l'autorité ecclésiastique ; les professeurs seront désignés par l'Etat, d'accord avec elle.

De même en sera-t-il dans les orphelinats et établissements officiels d'éducation des mineurs, de correction et de régénération.

L'Eglise a établi un statut canonique du mariage en harmonie avec sa doctrine. A la base, l'identité du mariage et du sacrement. L'Etat portugais reconnaît des effets civils aux mariages célébrés suivant les lois canoniques, à condition que l'acte soit transcrit sur les registres de l'état-civil. Par le fait même de la célébration du mariage canonique, les catholiques renoncent à la faculté légale de recourir au divorce. La déclaration de nullité du mariage catholique, ainsi que la dispense du mariage contracté et non consommé, relèvent des tribunaux ecclésiastiques, dont l'Etat rend les décisions exécutoires.

⁂

Dans son huitième chapitre : Régime des Missions et Diocèses d'Outre-Mer, le Concordat contient les dispositions substantielles qui furent développées et précisées dans un « Accord sur les Missions », Convention distincte, déjà prévue au cours des pourparlers relatifs au Concordat.

Cette Convention, d'une extrême importance, comprend vingt et un articles. Le Portugal exerce sa souveraineté sur de vastes et magnifiques colonies ; les vicissitudes de l'histoire ont créé des problèmes très délicats, où l'intérêt de l'Etat et le bien de l'évangélisation sont en cause ; la Convention a pour objet de concilier les exigences en présence.

Les territoires seront divisés en diocèses et en circonscriptions missionnaires autonomes. Dans les diocèses, les Evêques assurent la vie religieuse et l'apostolat ; dans les circonscriptions, ce sont des corporations de missionnaires — ou même le clergé séculier ou des missionnaires d'autres corporations — qui y pourvoient. Les Ordinaires peuvent, au besoin, faire appel à des missionnaires étrangers, à condition que ceux-ci déclarent se soumettre aux lois et aux tribunaux portugais. Evêques et Vicaires généraux ou Préfets apostoliques seront de nationalité portugaise, comme aussi leurs représentants éventuels auprès du Gouvernement de la Métropole. La personnalité juridique est reconnue aux diocèses et aux circonscriptions ainsi qu'à diverses institutions religieuses ou missionnaires.

Appréciant les immenses besoins des Missions et la pénurie de leurs ressources, l'Accord décide que les corporations de missionnaires reconnues seront subventionnées par l'Etat ; les diocèses participeront de même aux subventions qui sont à la charge des colonies. En vue d'agrandissement, le Gouvernement continuera d'accorder des terrains aux Missions, et, à cette même fin, certains organismes auront la faculté de recevoir des subsides et d'accepter dons et legs. Enfin, l'Etat exempte d'impôt et de taxe les biens possédés, les actes d'acquisition ou d'aliénation *inter vivos*, et les dispositions *mortis causa* dont bénéficient les Missions. Aux Evêques, aux Vicaires et Préfets apostoliques, il alloue des honoraires convenables, en maintenant leur droit à la pension de retraite, comme il continue à servir la pension au personnel, régulier ou séculier.

La Convention réserve une attention spéciale à l'œuvre d'éducation et d'enseignement. Tant pour les indigènes que pour les Européens, les Missions ont la faculté de fonder et de diriger des écoles et collèges, des institutions d'enseignement élémentaire, secondaire et professionnel, des séminaires. L'enseignement de la langue portugaise est obligatoire dans les écoles indigènes.

Pour fortifier le contact entre l'Etat et les Missions, les Evêques, les Préfets et Vicaires apostoliques, les supérieurs des Corporations de missionnaires de la Métropole présentent chaque année au gouvernement un rapport sur la Mission dont ils ont la charge.

En vertu même de l'Accord (*Art.* 4), trois diocèses sont créés en Angola ; trois au Mozambique, un à Timor. On prévoit la création de circonscriptions missionnaires en Guinée.

Sa Sainteté Pie XII dans l'Encyclique qu'Elle adressait au clergé portugais, à l'occasion des fêtes du Double Centenaire, écrivait :

« C'est sur la splendeur de vos incomparables gloires de missionnaires que nous voulons attirer votre attention en cette année pluricentenaire consacrée à l'évocation historique des fastes magnifiques de votre illustre Patrie afin que dans vos cœurs se maintienne toujours vigoureux l'ancien esprit missionnaire portugais. Les commémorations centenaires célébrées actuellement coïncident de façon providentielle avec une période de renaissance spirituelle du peuple portugais. En suscitant la collaboration de l'Eglise et de l'Etat et en réglant les rapports entre eux, le Concordat solennel et l'Accord sur les Missions récemment ratifiés assurent des jours encore meilleurs ». Et le Saint Père, sûr de trouver un écho dans l'esprit évangélique des missionnaires portugais, rappelait une consigne très chère au Pasteur de tous les peuples : « C'est une gloire pour le Portugal d'avoir toujours associé à la fortune de la métropole les peuples d'outre-mer, en cherchant à les élever à son même niveau de civilisation chrétienne. Nous comptons sur cette louable tradition pour réaliser l'un des plus chers rêves de l'Eglise en ces derniers temps : la formation du Clergé indigène ».



Le Concordat portugais porte l'empreinte de son principal auteur, le Président Salazar : il est éminemment concret, réel. Non qu'il relègue dans l'ombre les vérités directrices et les hautes vues marquées du spiritualisme catholique le plus pur ; celles-ci éclairent toute l'architecture et jusqu'aux moin-

dres aménagements de l'édifice. Mais, ainsi qu'il convient dans un traité entre Puissances, la place dominante est aux mesures et aux applications d'ordre positif et pratique, telles que les inspire la situation respective des parties en présence. A cet égard, le Concordat s'ajuste soigneusement aux réalités et aux possibilités actuelles du Portugal ; il le prend tel qu'il est, tel qu'il a visiblement progressé depuis son renouveau politique. Autre eût été sa teneur, et de bien moindre qualité, s'il avait été conclu au début de la Révolution nationale en 1928.

On a vu des Concordats surgir brusquement, imposés par les circonstances, au lendemain de grandes perturbations politiques, où à l'avènement de nouveaux régimes : Concordats semi-improvisés par la force des choses, qui d'ordinaire n'avaient pas encore pris et qui, par la suite, ne prenaient guère racine dans le pays réel ; concordats parfois décevants. Le gouvernement portugais et le Saint-Siège ont préféré qu'un travail de fond préparât le pays à un accord qui répondît parfaitement à ses besoins et à son bon vouloir. Aussi dans ses dispositions circule une sève très assimilable, qui vivifiera l'Eglise et le Portugal ; appliquées franchement dans leur esprit, agissant sur un pays de plus en plus organisé qui offre aux courants de la pensée chrétienne des institutions conformes à l'ordre naturel, elles seront souverainement éducatrices. Développant la vie religieuse et morale, elles contribueront à la rénovation qui tend à retremper le Portugal dans sa tradition.

A mesure que le Concordat exercera sa vertu et modèlera l'âme de la nation, à mesure que de son côté le gouvernement refera l'élite nationale qu'il prépare de loin, dès l'enfance, et qu'il façonne avec une extrême vigilance, d'étape en étape, le pays redevenant plus chrétien dans ses membres et ses institutions, resserrera sans doute encore les liens déjà forts qu'il vient de renouer avec le Saint-Siège. On peut pressentir les points sur lesquels le Concordat de 1940, si parfaitement ajusté aux circonstances, se complétera sans doute un jour, quand il aura fait rentrer plus intimement l'Eglise, son dogme, sa morale, sa discipline dans l'intelligence et le cœur de la nation, et

lui aura permis d'assumer un rôle de plus en plus actif dans l'universelle chrétienté. L'Etat portugais ferait alors un pas de plus dans la ligne normale de sa politique religieuse, et de nouvelles précisions, souhaitées et adoptées par l'Etat et par Rome, rendraient encore plus étroite et plus féconde la collaboration entre le Portugal et l'Eglise.

En signant un Concordat en harmonie avec la condition du pays, le Portugal renoue ostensiblement, non seulement avec le Saint-Siège, mais avec toute sa tradition nationale, tradition presque millénaire, de fidélité à la foi et à l'Eglise. Sans doute, depuis les années déjà nombreuses de son nouveau gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République et du Président du Conseil, avec l'assentiment de la nation et de ses représentants, le pays reprenait graduellement contact avec son meilleur passé chrétien. Cette fois, c'est dans un contrat solennel, d'une portée nationale et internationale, qu'il s'exprime à lui-même et exprime au monde sa conception politique spiritualiste, franchement catholique, sa manière d'accueillir l'Eglise et d'appliquer les principes du droit chrétien. Manière nette, franche, sans réticence. On le sent, il n'y a pas à craindre que, dès le lendemain de la signature, les accords soient pratiquement répudiés par l'Etat portugais, comme cela se rencontre dans l'histoire contemporaine, ni que des Articles organiques surgissent, comme une contrepartie déloyale où l'Etat reprend d'une main ce qu'il a souscrit de l'autre. Les hommes en présence, les textes en leur claire teneur, rayonnent de probité comme de lumière.

Une chose garantit, au surplus, la solidité de l'accord passé entre le Portugal et le Saint-Siège. Fruit d'une longue préparation, l'accord n'est pas une surprise, une sorte de mutation brusque contrastant avec le cours des événements ; il naît à son heure, et se situe à sa place dans le travail suivi, tenace, de rénovation totale auquel se livre le Portugal. Travail en profondeur, et de vaste envergure, qui mériterait d'arrêter longuement notre regard ; où le pays révise un à un, pour les mettre au point, tous les éléments qui composent sa vie politique : ses valeurs spirituelles, ses valeurs techniques,

les richesses ou les déficiences qui, depuis plusieurs générations, développent ou altèrent les puissances de la nation, exaltent ou ternissent sa splendeur historique, nourrissent ou compromettent sa grandeur. Infatigablement, le Président de la République, Carmona, le Président du Conseil, Salazar, ainsi que l'Assemblée nationale qui rappelle, sous une forme adaptée à notre époque, les Cortès, les Communes et les Corporations — armature durant des siècles du gouvernement portugais — remettent à la base de leur œuvre un ordre de plus en plus sévère dans les finances, et dotent le pays d'institutions où l'esprit national le plus pur anime des formules et des créations adaptées aux modernes transformations de la vie sociale. Au dedans la paix et la prospérité s'affirment, tant dans le Portugal continental que dans le Portugal d'outre-mer ; à l'étranger, l'influence du pays gagne incontestablement en poids et en considération, de même que s'accroît un rayonnement culturel, spirituel, où réapparaît, rendu plus vif par la belle et neuve lumière qui se dégage de sa renaissance actuelle, l'impérissable et enchanteur éclat d'un prestigieux passé.

Comment s'étonner d'un renom grandissant quand on considère le prodigieux travail institutionnel réalisé en dix ans. Tout le domaine économique, social et politique a été exploré, scruté, réformé, dans les actes du gouvernement : Constitution sociale et politique portugaise (qui crée un Etat corporatif où la personne humaine, la famille, les organismes professionnels, le gouvernement ont leur juste place), institutions de prévoyance sociale, groupements de Jeunesse, « Mocidade Portuguesa », Maisons du peuple, Maisons des pêcheurs, organisation des colonies, grands travaux d'inspiration très moderne (le stade olympique et l'aéroport de Lisbonne, la route littorale qui longe le Tage puis l'Atlantique et l'autostrade qui partira de Campolide pour aboutir à l'Alto Estoril). Un pays qui se ressaisit et se reconstitue à ce point ne veut pas seulement vivre ; déjà sa vie bouillonne, intense, débordante.

C'est dans une région centrale de cet ordre politique où tout s'équilibre, se purifie, et s'organise ; c'est pour s'ajuster au plus grand bien d'un pays qui veut grandir que le Concordat vient, avec sa ferme et claire ordonnance, apporter sa part et son effort de redressement et de reconstruction. Il y entre de plain pied, tant il s'harmonise avec la politique indivisiblement nationale et chrétienne qui fut en substance celle du Portugal durant ses huit siècles d'histoire. Les fêtes du Double Centenaire, dont le magnifique déroulement commençait au lendemain même de la signature de l'accord avec le Saint-Siège, ont illustré l'alliance du spirituel et du temporel, du ciel et de la terre qui ont resplendi dans la double phase de son héroïque épopée et de sa merveilleuse grandeur. Alliance si indissoluble que Salazar disait à l'Assemblée nationale : « La première réalité que l'Etat trouve devant lui, c'est la formation catholique du peuple portugais ; la seconde, c'est que l'essence de cette formation se traduit par une constance de l'histoire ». Nous sommes devant une force incarnée dans la tradition du pays, qui oriente naturellement vers une commune entente l'Eglise et le Portugal, sans que rien d'ailleurs — le Président le marquait avec aisance — s'y oppose dans la Constitution portugaise et sa conception moderne de l'Etat. Elle reconnaît « une règle morale supérieure à l'Etat lui-même », et qui permet « d'attribuer à l'Eglise dans la constitution des foyers et la formation de la jeunesse, cette parcelle de mystère et d'infini qu'exige la conscience chrétienne, et que nous ne pouvons remplacer que par de misérables contrefaçons ». Aussi dans leur rencontre de 1940 le Portugal de l'histoire et le Portugal d'aujourd'hui s'étreignent-ils dans le très vif sentiment d'une unité et d'une continuité nationale et religieuse que les siècles ont mise à l'épreuve, mais sans la détruire ni même jamais l'ébranler en ses profondeurs.



Les solennités qui se déployaient au cours de la double Commémoration éveillaient dans le peuple portugais une double et puissante émotion : Il sentait le passé refluer vers le présent, il écoutait sa voix résonner en son cœur ; il le revivait

en lui-même. En même temps cette reviviscence suscitait un élan vital vers un non moins grandiose avenir.

Le passé ! En le célébrant, les Portugais n'ont pas exagéré sa magnificence. La grandeur du Portugal fut telle qu'aucun peuple ne l'a sans doute dépassée. En plusieurs discours de très haute histoire, le Président de la République Carmona et le Patriarche Archevêque de Lisbonne, son Eminence le Cardinal Cerejeïra, l'ont exaltée. Discours de feu, discours étincelants, foisonnant de vérités dont nous recueillons un fragment entre cent : quand, il y a quatre siècles, le Portugal portait son regard de découvreur par delà les océans, scrutant les horizons, pour y dépister des mondes ; quand il créait, en deux générations, trois Empires : l'Empire d'Orient, l'Empire du Brésil et l'Empire d'Afrique, le pays ne comptait qu'un million et demi d'habitants. Et c'est ce peuple qui, de sa petite main nerveuse, étreignait des continents ; c'est lui, disait le Président Carmona, qui osa et sut accomplir « presque entièrement le plus grand acte de l'Histoire humaine : « les Découvertes ». Admirable, la race qui en de si brèves années sut enfanter de tels prodiges et qui — suprême honneur ! — ne sépara jamais de sa conquête coloniale sa vocation civilisatrice !

Or, en ce vingtième siècle, le Portugal tressaille, comme s'il était appelé, une fois encore, à un magnifique destin. Au cours des fêtes que sa ferveur vient de célébrer, il n'est pas venu visiter le musée de ses gloires évanouies ; il ne s'est pas recueilli devant des tombeaux pour en exhumer des morts, mais pour y prélever des germes d'immortalité ; il sent qu'une sève neuve remonte des profondeurs de la terre des ancêtres, qu'une brise rafraîchissante s'élève de la mer où s'élancèrent ses héros, il s'attend à une nouvelle conception de la nation portugaise où s'affirme, résolue, la volonté de vivre d'une vie accrue, rajeunie, rayonnante, aimantée vers un idéal digne de ses annales. Son passé, si beau soit-il, n'est pas une page définitivement close ; il reste inachevé, le Portugal doit se continuer et, sous des formes inédites et plus amples, reprendre sa mission civilisatrice. Mission dont le Cardinal Archevêque, de la loge de la Cathédrale, évoquait la triple

splendeur « héroïque, universaliste, catholique », et à laquelle le Président Salazar rendait aussi un hommage filial, digne et fier : « A travers les siècles et les générations, nous avons conservé, toujours vivant, le même esprit, et concilié avec l'identité territoriale et l'unité nationale la plus parfaite de l'Europe une des plus grandes vocations d'universalisme chrétien ».

De cet universalisme, le monde doit retrouver le goût et rechercher la source, sous peine de se muer en barbarie. Qui sait ? La Providence n'appelle-t-elle pas encore le Portugal à faire les grandes découvertes de la vie et de l'organisation sociales qui éclaireront la route où tant de peuples s'avancent à tâtons, sans espérance. Et la France, sœur du Portugal par l'identité chrétienne de sa civilisation, qui a aussi dans son génie le trait de l'universel et en porte la trace dans les plus belles phases de son histoire, à l'heure où sa structure nationale, ébranlée par la défaite, semble se disloquer — comme si elle voulait révéler sous les ruines les richesses antiques de sa grandeur et de sa mission, — la France n'est-elle pas appelée à recueillir les premières méditations et les vues constructives des hommes d'Etat du Portugal, et à marcher avec ce pays, la main dans la main, à la découverte spirituelle d'un monde politique rénové.

Gustave Desbuquois.

CHRONIQUE
DE LA VIE FRANÇAISE

Voici que tout au long du mois de juin se sont égrenés les premiers anniversaires des jours néfastes de 1940. Serait-il vrai que les Français aient la mémoire courte ? Le Maréchal n'a pas hésité à le dire dans son Message du 18 juin. Contre ceux qui s'engagent dans le scepticisme, plient sous le découragement ou cèdent avec trop de complaisance au sentiment critique toujours en éveil et savamment entretenu chez nous, il renouvelle son appel à la bonne volonté française pour la rallier à l'espoir et à l'effort, unie et disciplinée derrière lui, le chef. Il réclame pour lui la foi de tous, foi du cœur, foi de la raison, avec le don de notre sagesse, le soutien de notre patience. Car lui qui sait, — puisque le premier à connaître les plus douloureux débats de consciences, — il n'est pas en situation de tout expliquer au pays, ce pays qui aime tant à voir clair dans son âme et sur sa route. Du moins le Maréchal a droit de faire état, par contraste avec le passé, par dessus les remous d'une guerre qui n'a pas encore livré tout son secret, des redressements certains, des commencements féconds opérés au cours de ces douze mois : « Ressaisissez-vous, chassez vos alarmes, venez à moi. Nous sortirons de la nuit ».

Le *Journal de Genève* appelait récemment Pétain « le catalyseur des espoirs français ». Tel il s'est manifesté une fois encore dans sa visite au Limousin, auprès des jeunes particulièrement. Ceux-là surtout lui savent gré de la confiance qu'il a en eux et le paient de retour. S'arrachant sur la fin du voyage aux ovations de Guéret, il s'excusait tout bonnement de sa hâte à rentrer à Vichy par le souci de se mettre au courant des derniers événements de Syrie. Une épreuve encore et des plus douloureuses pour l'honneur français. Mais le droit chemin a été pris : appliquant loyalement les strictes obligations imposées par l'armistice, maintenant les droits qu'il nous a reconnus, quoi qu'il lui en coûte de sang et d'inquiétudes, la France fait honneur à sa tradition.

Gain moral tout au moins, mais qui dès à présent compte devant le monde. Que nous réserve l'avenir ? D'autres épreuves de cet ordre ? En marge de la guerre qui s'étend, serrés entre deux belligérants, il nous est impossible d'échapper aux contre-coups de l'une et aux pressions contrariées des autres. Discipline, unité d'âme, qu'a si souvent réclamées le Maréchal, sont les conditions premières de notre sauvegarde ; elles seules permettront au chef responsable de « composer » au mieux avec de dures réalités.

Car la tâche du gouvernement est « lourde, très lourde ». Elle a un triple objet : améliorer la situation présente du peuple français, préparer la paix dans la mesure où le vaincu peut le faire, organiser l'avenir de la France dans la nouvelle Europe. Sans renoncement à l'honneur, sans abandonnement aux lois sommaires de la force pas plus qu'à de fallacieux mirages, il s'agit, tout en vivant d'abord, d'aménager patiemment la place à laquelle la France a droit dans l'Europe de demain. On ne saurait contester qu'une tâche si difficile réclame d'abord, et pas seulement dans notre pays, un climat d'âme favorable. Ce sont les faits qui le créent ou l'entretiennent ; ceux d'ordre économique n'y ont droit qu'à leur juste part. Ce climat ne s'établirait pas d'ailleurs sans une foi, chez nous, bien chevillée, en notre propre avenir.

Vie économique et sociale.

A l'occasion de la fête du travail, le 1er mai, le Gouvernement avait pris l'initiative de se faire présenter, par les divers éléments de la production, des Cahiers de Vœux. Plus de 1.100 ont été reçus, qu'on est en train de dépouiller. Les milieux officiels se félicitent de la sagesse réaliste, de la bonne volonté d'entente, du souci de l'intérêt commun qui s'y révèlent.

Un certain nombre de ces cahiers insistent sur la question des salaires et celle de l'organisation corporative : l'une et l'autre préoccupent visiblement et à bon droit la masse des employés et des employeurs ; la réponse à ces vœux est venue ou se prépare.

Le 4 juin, à Vichy, se réunissait en effet, en séance inaugurale, le Comité de l'Organisation professionnelle et le Maréchal préfaçait lui-même ses travaux par un solide discours, où il s'agissait au reste moins de détails que de principes. « Principes ou

idées sociales venant du vieux fonds français, où l'amour de la justice est toujours exigeant, mais fut toujours guidé par le sens de la mesure et par l'instinct de la durée ». Un Etat fort, serviteur impartial du bien commun dans la justice, rendant inutiles les regrettables formations de combat, ouvrières ou patronales ; ni rigide ni glacé dans son autorité reconnue, sanctionnant la responsabilité dans le commandement à tous les échelons de la hiérarchie ; tenant compte, dans l'organisation du travail, des métiers, des familles, des besoins ; n'étouffant pas les libertés nécessaires ; intégrant tous producteurs, ouvriers, techniciens, patrons, dans la profession organisée pour une collaboration intelligente et cordiale.

Les séances d'études qui suivirent ont abouti à proposer au Gouvernement : la création d'organismes communs réunissant les membres des professions à l'échelon local et régional, et la constitution d'un patrimoine professionnel commun pour l'amélioration des conditions de vie des membres de la profession.

Quant aux salaires, une première mesure a été prise le 12 juin, dont le gouvernement lui-même, en l'annonçant, a reconnu qu'elle était à la fois urgente et encore insuffisante : les salaires ne répondant pas à un minimum vital sont rajustés par voie d'allocations.

Nous vivions en effet, depuis l'armistice, sous le régime du blocage des prix et des salaires. En fait, le blocage des prix n'était pas universel et celui qui fut créé a fait place de bonne heure à une taxation que les autorités revisaient de temps en temps. Le blocage des salaires fut par contre rigoureusement maintenu. Le relèvement des allocations familiales et l'indemnité de salaire unique vinrent, seuls, apporter quelques ressources supplémentaires au budget ouvrier. Avec la hausse des prix (prix libres ou prix imposés) le décalage des salaires et des prix avait fait surgir parfois, de graves difficultés ; un rajustement des salaires et traitements était indispensable, tant pour les ouvriers que pour les fonctionnaires.

La mesure n'est pas universelle : elle n'atteint que les salaires inférieurs à 30.000 francs, c'est-à-dire soumis aux Assurances Sociales ; l'indemnité ne peut être inférieure à 125 francs par mois, ni supérieure à 200 francs. D'autre part, les salaires anormalement bas seront revisés sur l'initiative des inspecteurs du travail et des préfets. Ces nouvelles dispositions seront applicables à partir du premier juin 1941.

D'autre part, en attendant que les membres déjà désignés de la Commission pour l'établissement de la future Constitution se réunissent à Vichy, le 8 juillet, la deuxième Commission du Conseil National s'est mise, le 10 juin, à l'étude de la réforme municipale. Ces premiers travaux laissent entrevoir que sera sauvegardé l'essentiel des franchises communales traditionnelles, le mode de désignation des maires en particulier, ainsi que leurs attributions, mais qu'une meilleure tutelle administrative sera assurée.

Les Juifs réfugiés en France au cours de ces dernières années ou même établis chez nous depuis un temps plus ou moins long, avaient évidemment lieu de craindre qu'avec le déroulement de la guerre il ne leur fut appliqué certaines mesures d'exception déjà promulguées en nombre d'Etats. En zone occupée un premier règlement des autorités occupantes puis, dans les deux zones, la loi du 3 octobre 1940, que complétèrent divers décrets, écartèrent les Juifs de toute participation au pouvoir public et aux fonctions publiques, du journalisme, du cinéma, de la radio. Celle du 15 juin 1941, refonte et extension de la précédente, établit pour le territoire entier un statut d'ensemble des Juifs, la qualité de Juif étant déterminée par la descendance de grands-parents de religion juive ; le facteur dit racial joue donc ici en fonction du facteur confessionnel : c'est une précision de fait qui manquait. Nombre de professions en plus des fonctions publiques, de l'armée et de l'enseignement, sont désormais fermées aux Juifs : professions libérales, financières, commerciales, d'édition, etc., où le pourcentage des éléments juifs, si l'on y conjoint surtout leur puissance dans les affaires et la portée de leur influence, apparaissait tout au moins en disproportion criante avec ce qui revient de droit premier à la population autochtone. La Loi a été présentée par le Commissariat aux questions juives comme une mesure indispensable de sauvegarde pour la santé morale, présente et future, de la nation. Il est certain qu'appliquée sans discrimination, elle frapperait durement nombre de familles et de personnes honorables et méritantes. Mais des dérogations à ces dispositions générales sont opportunément prévues, en particulier en faveur des anciens combattants. Et il faut espérer que les moyens de vivre honnêtement par leur travail seront laissés à tous ceux qui n'entreront pas dans cette catégorie. Le Commissariat a d'ailleurs laissé entendre que la solution pour l'ensemble

du problème juif, du moins en Europe, était, de par son caractère international, reportée à la fin de la guerre. Entre temps le recensement général des Juifs en France est en cours.

Sur un tout autre terrain, il convient de signaler pour son importance qui n'a peut-être pas été suffisamment mise en lumière par les journaux, la loi du 9 juin, (*J. O.* du 15 juin) portant modification de 8 articles du Code Civil relatifs aux baux à cheptel. Sauf par endroits, — en Bretagne, par exemple, où les Syndicats agricoles avaient pris l'initiative de devancer la nouvelle loi, — la coutume disposait que le matériel et les animaux pris en charge par le fermier à l'entrée en bail fussent estimés en argent ; à la fin de son bail, le fermier était simplement tenu de restituer au propriétaire une « estimation » d'égale valeur. Mais que jouent à plein, durant le bail, les variations de prix en rapport direct ou indirect avec les variations de valeur d'échange du franc, que ces prix soient et se tiennent à la hausse, comme ce fut le cas en l'autre guerre, et le fermier pourra, à la sortie du bail, se décharger de l' « estimation » préalable avec quelques machines ou quelques têtes de bétail, donc garder pour lui seul le profit du cru, laissant au propriétaire une ferme presque vidée de ses moyens de production. D'où les contestations sans fin que connut l'après guerre dès 1918, et au sujet desquelles la Cour de Cassation n'hésita pas, non sans provoquer de durs commentaires, à donner gain de cause au fermier.

La Loi récente garantit les droits du propriétaire par une mesure hardie, qu'elle inscrit au surplus dans le Code Civil : la proscription de la monnaie, plus exactement l'interdiction de l' « estimation » en argent, dans l'établissement du bail. Désormais les parties contractantes devront désigner les animaux d'après leur âge, poids, espèce, qualité, les machines d'après la marque et l'état d'usage. En fin de bail, le tout est remis au propriétaire avec le moins de variation possible quant au nombre et à la qualité. Mode de partage des gains et pertes est également prévu. L'équité est mieux garantie.

Quelques jours auparavant avait été promulguée une loi étendant la capacité juridique des Etablissements charitables et religieux « autorisés » à recevoir des legs par testaments ou actes entre vifs.

La Famille.

Les préoccupations familiales de l'Etat français se sont encore affirmées au cours du dernier mois par une double initiative : facilités accordées aux familles rurales récemment installées à la ville pour leur retour à la terre et relèvement à la ville des salaires anormalement bas. La loi du 30 mai 1941 (*J. O.*, 31 mai, p. 2.262), prévoit en effet un pécule d'installation à la terre pour les familles françaises dont le chef, âgé de 25 à 45 ans, aurait naguère vécu 5 ans dans une commune rurale. Cette dernière clause est même supprimée pour les chefs de famille qui voudraient s'installer au village en y exerçant une profession artisanale. Le pécule prévu équivaut à la moitié de toutes les allocations qui auraient été versées à la famille jusqu'à l'émancipation scolaire du dernier enfant (allocations familiales et allocation de salaire unique) si cette famille était demeurée à la ville.

Le relèvement des salaires que cette chronique signale plus haut, entre en vigueur à partir du 1[er] juin grâce à l'allocation supplémentaire décrétée récemment (*J. O.*, 12 juin 1941). Les allocations militaires sont majorées de 2 frs par jour pour les familles qui comptent leur soutien parmi les prisonniers. Le bénéfice de ces allocations est acquis aux familles dont les soutiens ont été tués ou emmenés en captivité, même s'ils n'appartenaient pas à des formations militaires.

L'activité du Secrétariat d'Etat à la famille s'est appliquée à une organisation plus rationnelle de la représentation des familles de France. A la base de la nation un encouragement a été donné aux divers mouvements en vue de suggérer aux autorités locales (conseils municipaux) des décisions favorables à la vie des familles. A l'échelon du département un comité départemental de coordination des mouvements familiaux se groupe autour du délégué régional à la Famille. Ce même comité, au palier national, est présidé en zone libre par M. G. Pernot et en zone occupée par M. G. Lacoin. Les associations officiellement reconnues et habilitées à participer au Comité de coordination sont entre autres, avec le Secours National : la Fédération des Associations de Familles nombreuses, l'Alliance Nationale contre la Dépopulation, la Confédération Générale des Familles, la Fédération des Associations de parents d'élèves des Lycées et Collèges, l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (A. P. E. L.), La Ligue Ouvrière Chrétienne (L. O. C.), l'Ecole des

Parents, Le Mouvement Familial Rural (L. A. C.), l'Union Féminine Civique et Sociale, La Ligue de la Mère au Foyer.

Au sommet de cette organisation familiale de la nation, la loi du 20 juin (*J. O.*, 21 juin), prévoit un organisme spécial : le Comité Consultatif de la Famille. Ce Comité qui remplace le Haut Comité de la Population et le Conseil Supérieur de la natalité, supprimés par la loi du 15 octobre 1940, formera avec des membres du Comité consultatif de l'Hygiène et du Comité d'Assistance de France, le Conseil du Secrétaire d'Etat. Une section permanente de sept membres se chargera spécialement de l'application de la loi du 12 avril 1941, (*J. O.*, 29 avril 1941, p. 1.822). On sait, en effet, que cette importante loi donne au Secrétariat d'Etat à la Famille, en vue de marquer la politique française d'une note plus familiale, le droit de coordonner l'action des divers ministères, le droit de provoquer des mesures assurant à la Famille plus de protection, le droit de contrôle et d'examen sur toute disposition législative touchant aux questions familiales. Le Comité consultatif de la famille sera composé d'une cinquantaine de membres dont dix représentants des mouvements familiaux et plus d'une vingtaine de personnalités compétentes choisies par le Secrétaire d'Etat. Ces membres sont désignés pour trois ans.

L'Ecole.

Une loi relative à l'*instruction religieuse* dans les colonies a adapté aux territoires des Antilles, de la Guyane, de St-Pierre-et-Miquelon et de la Réunion, les dispositions qui ont été prises en France par M. Chevalier, puis modifiées par M. Carcopino.

L'instruction religieuse, donnée en dehors des édifices scolaires, sera comprise, à titre facultatif, dans les horaires des Etablissements scolaires suivant des modalités qui seront fixées par les chefs des Colonies après entente avec les autorités religieuses.

Il faut espérer que ces modalités ne contrediront pas à l'esprit de la loi, comme il a déjà été fait dans plusieurs régions académiques, en exécution d'une circulaire officielle du 7 avril. Au lieu d'intégrer l'instruction religieuse dans les horaires actuels, les heures de catéchisme ont été ajoutées aux heures de classe. De ce fait, une gêne sérieuse est imposée à tous les élèves et aux familles. Dans le département des Alpes-Maritimes, par exemple, selon les dispositions publiées par la « *Croix* », si la leçon de catéchisme est donnée entre 8 et 11 heures ou entre 13 et 16 heu-

res, les maîtres d'écoles ont à prolonger leur classe d'une durée égale à la leçon, après 11 heures ou après 16 heures. C'est donc bien en surcharge des horaires officiels que l'instruction religieuse est donnée.

Dans l'enseignement public les *grandes vacances* seront cette année écourtée d'un mois. Elles commenceront le premier août pour se terminer le premier octobre.

Cette mesure doit permettre, a déclaré M. Jérôme Carcopino, de compenser les pertes de temps occasionnées par les événements. On se souvient que, pour les mêmes raisons, les écoles publiques avaient été invitées à avancer d'un mois le début de l'année scolaire. Aussi M. Ruyssen fait-il justement remarquer dans *l'Effort* : « Prolonger la scolarité jusqu'au premier août, c'est en fait porter à onze mois la durée des études ».

Pour redonner solidité à notre culture on a, certes, insisté sur la nécessité d'accorder plus de temps et d'assurer plus de continuité à l'enseignement des disciplines essentielles. Mais alors qu'aucune réforme substantielle des horaires et des programmes de nos divers enseignements n'est encore envisagée, on peut se demander si cette prolongation des classes imposée aux professeurs et aux élèves sera mise à profit. Outre le retentissement sur le moral de la gent écolière, de la déception qu'elle a éprouvée à voir s'éloigner brusquement la date de sa libération et s'écrouler bien des projets de vacances déjà arrêtés, la fatigue, la sous-alimentation, la chaleur conspirent pour rendre le mois de juillet péniblement utilisable. Mais il y a plus, les plans d'études de l'année scolaire ont réparti les programmes sans tenir compte de ce mois supplémentaire. Lorsque la décision ministérielle fut communiquée, la plupart des professeurs étaient au bout de leurs cours ou avaient déjà commencé les révisions.

Ces inconvénients n'ont pas échappé au Secrétariat d'Etat à l'Instruction Publique. Dès le début de juillet on a parlé d'occuper en activités extra-scolaires ce mois qui devait renforcer les études. Serait-ce revenir à la fameuse doctrine des loisirs à l'école, au moment même où le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture et le Secrétaire Général à la Jeunesse font entendre un pressant appel aux jeunes pour qu'ils offrent leurs bras aux agriculteurs en peine de main-d'œuvre ?

Comme chacun sait, c'est en juillet que les foins et la moisson battent leur plein. Ici ou là des collèges et des lycées se sont pré-

occupés d'envoyer leurs grands élèves aider aux travaux agricoles sous la surveillance des professeurs fort surpris d'apprendre que leur agrégation pouvait les conduire dans ces voies champêtres. Ces initiatives seront probablement aussi rares que rarement couronnées de succès. Les organisations privées et publiques de *Service rural* déjà mises sur pied utiliseraient sans doute mieux l'activité des jeunes durant le mois de juillet, comme aussi les *camps et colonies de vacances* qui, à l'appel du Secours National et du Secrétariat d'Etat à la Famille, ont surgi de toutes parts pour recueillir les enfants des réfugiés, des prisonniers ou des familles nécessiteuses. « En dépit des difficultés inextricables de l'heure elles ont déployé un remarquable effort, fait remarquer M. Ruyssen, pour ramener l'enfance à la campagne ».

« Colonies de vacances, Camps de Jeunesse, Groupements scouts, tout le monde s'est mis avec cœur à la besogne et la plupart ont prévu pour le milieu de juillet, le début de leurs installations au grand air ; car tous savent bien que le bénéfice de l'aération et de l'insolation est en raison directe de la longueur des jours et qu'en septembre arrivent vite les journées courtes et les soirées trop fraîches. C'est pour la mi-juillet que des locations ont été faites, des contrats conclus, du personnel retenu, parfois même des frais engagés. Va-t-on jeter le désarroi parmi ces bonnes volontés ? Va-t-on, par une décision administrative uniforme, réduire la portée d'initiatives dont dépend, en des circonstances exceptionnellement difficiles, la santé de milliers d'enfants ? »

M. Ruyssen souhaiterait que la date des vacances fût ramenée à mi-juillet, date à laquelle les baccalauréats seront terminés et conclut : « Rien ne sera plus normal que d'avancer la rentrée au 15 septembre ». C'est ce qu'ont demandé les Associations de parents d'élèves de lycées et collèges et c'est ce que l'Alliance des Maisons d'Education Chrétienne a conseillé aux établissements privés.

Depuis plusieurs années, nombre de professeurs, en accord avec les Associations de parents de l'Enseignement public et de l'Enseignement libre, demandaient une meilleure répartition des vacances au cours de l'année scolaire. Leurs vœux tendaient à écourter les grandes vacances pour prolonger légèrement le repos accordé à Noël et à Pâques. Mais, en tout état de cause, leur désir fut toujours de voir consacrer aux vacances juillet et août, mois de beaux jours et de chaleur, quitte à commencer l'année scolaire au mois de septembre, plus frais et souvent pluvieux.

Seuls les départements du Midi firent valoir que les familles ont besoin des enfants au temps des vendanges. Aussi avait-on admis le principe d'une adaptation des dates de vacances aux besoins régionaux, dans l'enseignement primaire tout au moins. Adaptation que faciliterait grandement la diversification des écoles primaires en écoles urbaines et en écoles rurales. Tant il est vrai que les problèmes en apparence les plus complexes se résolvent lorsqu'on se décide à rompre les constructions artificielles avec leur uniformité.

Le temps des examens a ramené l'attention sur les *fraudes scolaires*, depuis quelques années trop fréquentes.

Pendant longtemps les tentatives de copiage furent la spécialité du baccalauréat et de divers examens des Facultés. Ces derniers temps, elles s'étaient répandues des ampithéâtres jusque dans les plus modestes salles de classe. Comme une véritable vague la mode du copiage a submergé, dans les lycées et collèges surtout, les résistances des élèves jusqu'ici scrupuleux et elle a lassé la vigilance de bien des maîtres. On peut dire, sans exagération, que le copiage devenait, ces temps derniers, une institution ayant ses traditions, sa morale nouvelle, ses défenseurs décidés, toujours prêts à confondre les non-conformistes. Aussi n'est-ce pas sans un réel courage et, il faut le dire, avec fort peu de succès immédiat, que les Mouvements de jeunesse ont décidé d'entamer une lutte organisée contre le copiage. Un comité groupant les responsables de diverses organisations d'étudiants de la Jeunesse Etudiante Chrétienne masculine et féminine, du Scoutisme français, des Compagnons, etc., a été formé à Lyon. Reprenant l'appel du Maréchal : « C'est à un redressement d'ordre moral et intellectuel que je vous convie », le Comité a invité ses membres à faire campagne pour que leurs camarades s'engagent sur l'honneur à ne pas copier aux examens et aux compositions. C'est un signe des temps nouveaux et des réformes morales profondes que les jeunes peuvent opérer en prenant conscience de leurs responsabilités sociales.

Plusieurs mesures de détail concernant l'*Enseignement libre* ont été adoptées. Une modification à la loi des Finances du 30 mars 1902 permet aux agrégés qui voudraient enseigner dans l'Enseignement libre de ne pas perdre leurs droits à la retraite.

L'Association des « Fondateurs et des amis de l'Institut Catholique » de Paris a été déclarée d'utilité publique.

Deux arrêtés du Conseil d'Etat ont cassé des décisions partisanes prises au temps de M. Jean Zay en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle par le directeur général de l'Enseignement technique et par la Direction des Services agricoles. La première mesure concernait les conditions d'inscription au concours d'entrée des Ecoles nationales d'horlogerie. Les élèves de l'Enseignement secondaire libre étaient exclus du concours, car l'on imposait aux candidats de provenir d'une classe de cinquième de lycées et collèges de l'Etat. Le Conseil d'Etat a déclaré que cette exigence méconnaissait « le principe de l'égalité de traitement entre les élèves de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement officiel ».

La deuxième mesure concernait un « Centre d'enseignement scolaire par correspondance » qui se voyait refuser une subvention sous le prétexte qu' « accorder une subvention à une institution privée lui donnait un caractère d'établissement d'enseignement public ». Il a été déclaré qu'il n'en était rien.

Jeunesse.

Le Secrétariat d'Etat à l'Instruction publique et à la Jeunesse vient d'être entièrement réorganisé par M. Jérôme Carcopino.

Désormais, la *Direction du travail des Jeunes et de l'Enseignement technique*, pour toutes les questions techniques ou professionnelles, est directement rattachée au cabinet du Secrétaire d'Etat. M. Luc, directeur général de l'Enseignement technique, est chargé de cette importante direction qui régira la formation professionnelle de tous les jeunes à l'école et hors de l'école, ainsi que leur orientation professionnelle, leur apprentissage, leur placement et l'aide à leur donner en cas de chômage.

Une *Direction de la formation des Jeunes*, rattachée à l'administration centrale du Secrétariat d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse, est chargée de la formation des cadres, du contrôle des groupements de Jeunes, de la coordination, des inspections et délégations régionales concernant la Jeunesse. Cette direction a été confiée à M. Garrone.

Le Secrétariat Général à la Jeunesse, amputé de ses services les plus importants, devient un organe général de propagande au service des Jeunes et reste confié à M. Lamirand.

Un nouveau service, l'*Inspection générale de l'Enseignement agricole*, organisera et contrôlera l'Enseignement agricole dans les établissements relevant du Secrétariat d'Etat à l'Instruction publique. C'est là sans doute le présage d'une adaptation de certains programmes et établissements aux besoins du monde rural.

La visite du Maréchal en Limousin a été, pour le Chef de l'Etat, l'occasion de prendre un contact direct avec les réalisations des *Mouvements de Jeunesse*. A cette occasion, le Secrétariat Général à la Jeunesse a dressé un bilan incomplet mais déjà très suggestif des activités des Jeunes.

En des sessions de huit mois, les « *Chantiers de Jeunesse* » initient à une vie saine et laborieuse 100.000 jeunes gens répartis en une quarantaine de groupements. A son retour d'une inspection dans les Chantiers de l'Afrique du Nord, récemment organisés, le général de La Porte du Theil, Commissaire général, a pu déclarer : « L'esprit « Chantier », fait de notions d'équipe, de discipline, d'amour du chef, d'élan et d'enthousiasme, d'amour de la patrie, est ici aussi vivant qu'en métropole... J'en suis sûr parce que j'ai senti vibrer à chaque minute la foi ardente qui anime tous ces jeunes, entraînés par des chefs émérites. Il m'est permis d'affirmer que les Chantiers d'Afrique du Nord ont saisi la noblesse de la mission qui s'offre à eux ».

Vingt-cinq délégués régionaux ont été mis au service des Mouvements de Jeunesse pour les aider à collaborer à l'œuvre commune et à organiser certains services civiques. Les *Mouvements* eux-mêmes, qu'ils soient anciens comme ceux du Scoutisme français ou de l'A. C. J. F. ou nouveaux comme celui des Compagnons, fournissent des cadres, donnent leur aide aux organisations d'assistance, de lutte contre le chômage et surtout remplissent leur rôle propre qui est d'être au milieu de leurs camarades le ferment dans la masse. Leur effectif, en zone libre, aurait presque doublé depuis huit mois (500.000 garçons, 200.000 filles). Cet accroissement numérique pose un problème sérieux pour la fécondité des Mouvements. Il leur fait une obligation de s'appliquer plus que jamais à la formation de leurs dirigeants.

Pour rassembler les dirigeants une fois formés, leur permettre de se connaître, d'échanger leurs vues et de réaliser ce pluralisme fécond des Mouvements qui est en France la condition de la véritable unité du pays, des *Ecoles de Cadres*, au nombre de 43,

ont tenu des sessions où se sont déjà rencontrés plus de 3.000 stagiaires.

Réunis récemment à Uriage, les dirigeants nationaux des différents Mouvements ont précisé leur tâche présente dans une déclaration commune :

« Pour vaincre l'isolement et l'antagonisme des classes, loin de se refermer sur eux-mêmes, les Mouvements de Jeunesse profiteront de leur pluralité pour assurer l'interpénétration des différents milieux sociaux. Dès le plus jeune âge, ils détruiront chez l'enfant et l'adolescent la tendance à l'égoïsme et à l'individualisme. Ils aideront au développement des nouvelles institutions sociales en préparant leurs membres à les comprendre, à s'y intégrer et à les animer.

« Pour donner une unité spirituelle profonde, ils supprimeront tout ce qui pourrait être artificiel dans leur existence ; ils restaureront et respecteront les communautés naturelles où vit l'âme de la France ».

Le Commissariat au chômage des Jeunes a réalisé, en peu de temps, grâce au concours des divers Mouvements de Jeunesse, une œuvre dont on ne sait pas assez la fécondité. Plus de 250 Centres et ateliers ont occupé et formé 15.000 jeunes dont 12.000 garçons. Dans ces centres, ces jeunes désemparés ont trouvé, avec un travail qui a assuré leur subsistance, une formation physique et une véritable éducation morale et civique que l'école publique et les administrations officielles n'avaient pu leur assurer.

Nos prisonniers.

Une aumônerie des prisonniers de guerre s'est créée qui a ses bureaux 2, rue Leneveux, à Paris et 38, Cours Gambetta, à Lyon. Elle envoie régulièrement, par l'intermédiaire des commandants de camps, tout ce qui est nécessaire au culte. Les accusés de réception qui lui reviennent prouvent que ces envois sont acheminés très exactement.

Le bureau de Paris a déjà expédié 963 autels portatifs complets et envoie tous les mois plus d'un millier de colis « liturgiques ». Au moment où nous écrivons 1.230 colis de « vin de messe et hosties » et un total de 67.000 livres (évangiles, missels, livres de théologie) sont partis. Ces envois sont faits sous étiquettes éditées par l'Aumônerie des Prisonniers de guerre et agréées par les autorités allemandes.

Depuis un mois, les autorités allemandes semblent répartir les prêtres dans les Kommandos de travail (où se trouvent actuellement les 9/10e des prisonniers français). D'où une cadence plus grande des demandes. Ainsi la Kommandantur du Stalag XIII C écrivait récemment à l'aumônerie de lui envoyer d'urgence des colis spéciaux pour ces prêtres partant en Kommandos.

Le Souverain Pontife vient de répondre à une demande de l'Aumônerie en accordant aux prêtres prisonniers des facilités plus grandes pour la Sainte Messe et la Communion. On y lit par exemple :

« Tous les Aumôniers dans les camps de concentration peuvent « continuer à user des facultés déjà accordées par le « Vicarius « castrensis », sur la base de « l'Index Facultatum » annexées « dans l'exhortation pontificale du 8 décembre 1939.

« Le Saint-Père donne la faculté d'accorder aux prêtres et « fidèles français prisonniers, qui sont occupés à des travaux « durs et qui ne peuvent se rendre à la chapelle qu'à la fin de « la matinée, la permission de célébrer et de communier « post « sumptum aliquid per modum potûs » à l'exclusion pour les « prêtres de boissons alcooliques.

« In casibus particularibus », et si des circonstances spéciales « le conseillent, par exemple raison de santé délicate, votre Emi- « nence (Cardinal Suhard) pourra aussi accorder aux prêtres « et fidèles français prisonniers, la permission de célébrer et com- « munier « post aliquid per modum cibi solidi, servato tamen « antea jejunio per quatuor saltem horas ».

Enfin le Souverain Pontife a envoyé un don de 200.000 francs à l'Aumônerie des Prisonniers de Guerre.

En faveur des étudiants en théologie on s'efforce de constituer des « Séminaires de captivité », analogues aux « Universités de captivité ». On sait qu'à ces dernières des avantages ont été concédés par le Ministre de l'Education nationale.

En tout cas, les étudiants prisonniers qui reviennent individuellement en France bénéficieront des mêmes mesures que les étudiants démobilisés, c'est-à-dire qu'ils sont admis à prendre des inscriptions cumulatives dans des Universités et des Etablissements d'Enseignement supérieur. En cas d'échec, on leur accorde des facilités pour se représenter à un nouvel examen.

ACTUALITÉS ET DOCUMENTS

Discours de sa Sainteté PIE XII

pour commémorer le 50e anniversaire de l'encyclique "Rerum Novarum" du Pape Léon XIII, sur la question sociale

L'Eglise a le devoir de prononcer une parole autorisée sur les questions sociales.

Poussé par la conviction profonde que l'Eglise a non seulement le droit, mais le devoir de prononcer une parole autorisée sur les questions sociales, Léon XIII adressa au monde son message. Non qu'il entendit fixer des règles sur le terrain purement pratique, technique peut-on dire, de l'organisation sociale ; car, il le savait bien et c'était évident, et Notre prédécesseur de sainte mémoire Pie XI le déclarait de nouveau, il y a dix ans, dans son encyclique *Quadragesimo anno*, l'Eglise ne s'attribue pas une telle mission. Dans le monde du travail, pour le développement dans une saine responsabilité de toutes les énergies physiques et spirituelles des individus, pour leurs libres organisations, s'ouvre un vaste champ d'action multiforme, dans lequel les pouvoirs publics interviennent en intégrant et en ordonnant, d'abord par le moyen des corporations locales et professionnelles, et enfin par la puissance de l'Etat lui-même, dont l'autorité sociale supérieure et modératrice a l'importante mission de prévenir les troubles de l'équilibre économique résultant de la multiplicité et des conflits des égoïsmes opposés, individuels et collectifs.

L'Eglise a la mission de former les consciences.

Incontestable en revanche est la compétence de l'Eglise, dans cette part de l'ordre social qui entre en contact avec la morale, pour juger si les bases d'une organisation sociale donnée sont conformes à l'ordre immuable des choses que Dieu a manifesté par le droit naturel et la révélation, double manifestation dont se réclame Léon XIII dans son Encyclique. Et avec raison : les principes du droit naturel et les vérités révélées viennent, en effet, par des voies diverses, comme deux courants non contraires, mais convergents, de la même source divine ; et l'Eglise, gardienne de l'ordre surnaturel chrétien, dans lequel s'unis-

sent nature et grâce, a la mission de former les consciences, les consciences donc ausssi de ceux qui sont appelés à trouver des solutions pour les problèmes et les devoirs imposés par la vie sociale. De la forme donnée à la société, conforme ou non aux lois divines, dépend et s'infiltre le bien ou le mal des âmes, c'est-à-dire, dans les contingences terrestres du cours de leur vie l'air sain et vivifiant de la vérité et des vertus morales, ou le microbe morbide et souvent mortel de l'erreur et de la dépravation. Devant de telles considérations et prévisions, comment pourrait-il être permis à l'Eglise, Mère si aimante et si soucieuse du bien de ses fils, de rester indifférente à la vue de leurs dangers, de se taire ou de faire comme si elle ne voyait pas et ne comprenait pas des conditions sociales qui, volontairement ou non, rendent ardue et pratiquement impossible une conduite chrétienne conforme aux commandements du Souverain Législateur ?

Conscient d'une si grave responsabilité, Léon XIII, en adressant au monde son Encyclique, montrait à la conscience chrétienne les erreurs et les dangers des conceptions d'un socialisme matérialiste, les funestes conséquences d'un libéralisme économique, souvent inconscient, ou oublieux, ou dédaigneux des devoirs sociaux ; et il exposait avec une magistrale clarté et une admirable précision les principes aptes à améliorer graduellement et pacifiquement les conditions matérielles et spirituelles de l'ouvrier.

« Rerum Novarum » a fait mûrir une splendide moisson...

Que si aujourd'hui, chers fils, cinquante ans après la publication de l'Encyclique, vous Nous demandez jusqu'à quel point et dans quelle mesure l'efficacité de sa parole a répondu aux nobles intentions, aux pensées riches de vérité, aux directions bienfaisantes conçues et suggérées par le sage Auteur, Nous croyons devoir répondre : c'est précisément afin de rendre au Dieu Tout-Puissant, du fond de Notre âme, d'humbles actions de grâces pour le don accordé il y a cinquante ans à l'Eglise avec cette Encyclique de son Vicaire ici-bas, et pour le louer du souffle de l'Esprit régénérateur qui, par elle, s'est répandu depuis lors et n'a cessé de croître sur l'humanité entière, que Nous, en cette solennité de Pentecôte, Nous sommes proposé de vous adresser Notre parole.

...La doctrine sociale catholique et ses réalisations...

Déjà Notre Prédécesseur Pie XI, dans la première partie de son Encyclique commémorative, a exalté la splendide moisson qu'a fait mûrir *Rerum novarum*, germe fécond, d'où s'est développée une doctrine sociale catholique qui offrit aux fils de l'Eglise, prêtres et laïcs, le plan et les moyens d'une reconstruction sociale, abondante en fruits ; en sorte que c'est elle qui a fait surgir sur le terrain catho-

lique, des institutions bienfaisantes, nombreuses et variées, et des centres florissants d'aide mutuelle pour soi et pour les autres. Quelle prospérité matérielle et naturelle, quels fruits spirituels et surnaturels, les ouvriers et leurs familles n'ont-ils pas trouvés dans les unions catholiques ! Combien s'est-elle montrée efficace et adaptée aux besoins, la contribution des syndicats et des associations en faveur des classes agricoles et moyennes, pour en soulager les misères, en assurer la défense et le bon droit et ainsi, en calmant les passions, mettre la paix sociale à l'abri des troubles !

...Création d'un droit du travail...

Et ce ne fut pas là le seul gain. L'encyclique *Rerum novarum*, en se rapprochant du peuple qu'elle embrassait avec estime et amour, a pénétré dans les esprits et les cœurs de la classe ouvrière et y a mis le sens chrétien et la dignité civile ; à tel point, qu'avec le cours des ans, l'active puissance de son influence a pris un tel développement et une telle étendue que les normes posées par elles sont devenues le patrimoine quasi commun de la famille humaine. Tandis que l'Etat, au XIXe siècle, par une exaltation excessive de la liberté, considérait comme son unique but de partager la liberté avec le droit, Léon XIII l'avertissait qu'il avait aussi le devoir de s'appliquer à la prévoyance sociale, pourvoyant au bien-être du peuple entier et de tous ses membres, particulièrement des faibles et des déshérités, par une large politique sociale et la création d'un droit du travail. A sa voix a répondu un puissant écho ; et c'est un sincère devoir de justice de reconnaître les progrès que, dans beaucoup de nations, la sollicitude de l'autorité civile a fait réaliser à la condition des travailleurs. Ce fut donc avec raison qu'il a été dit que *Rerum novarum* était devenue la grande charte de l'activité sociale chrétienne.

Pendant ce temps s'écoulait un demi-siècle qui, sur le terrain des nations et des sociétés, a laissé de profonds sillons et de tristes germes. Les questions que les changements et bouleversements sociaux, et surtout économiques, imposaient, depuis *Rerum novarum*, à l'examen de la morale, ont été traitées avec une pénétrante acuité par Notre Prédécesseur immédiat dans l'encyclique *Quadragesimo anno*. La dizaine d'années qui a suivi n'a pas été moins que les précédentes riches en surprises pour la vie sociale et économique, et elle est allée verser ses eaux agitées et obscures dans l'océan d'une guerre dont les vagues peuvent avoir contre l'économie et la société des chocs imprévisibles.

Pie XII veut rappeler des principes directifs de morale sur trois valeurs fondamentales de la vie sociale et économique : « L'usage des biens matériels, le travail, la famille ».

Quelles seront les questions et les tâches particulières, peut-être totalement nouvelles, qu'offrira à la sollicitude de l'Eglise la vie sociale au lendemain du conflit qui met aux prises tant de peuples, il est bien difficile, à l'heure actuelle, de l'indiquer et de le prévoir. Toutefois, puisque le futur a ses racines dans le passé, puisque l'expérience des dernières années doit nous servir d'enseignement pour l'avenir, Nous avons pensé saisir l'occasion de l'actuelle commémoraison pour donner un complément de principes directifs de morale sur trois valeurs, valeurs fondamentales de la vie sociale et économique ; et nous le ferons en nous inspirant de l'esprit même de Léon XIII et en développant ses vues, vraiment plus que prophétiques, annonciatrices de l'imminente marche sociale des temps. Ces trois éléments fondamentaux qui s'entrecroisent, s'unissent et s'appuient mutuellement sont : l'usage des biens matériels, le travail, la famille.

Usage de biens matériels.

L'encyclique *Rerum Novarum* expose sur la propriété et sur la subsistance de l'homme des principes qui, avec le temps, n'ont rien perdu de leur force originelle et, aujourd'hui, après cinquante ans, conservent encore et répandent aussi vivifiante leur intime fécondité. Sur leur point fondamental, Nous avons Nous-même rappelé l'attention générale dans notre encyclique *Sertum Lœtitiæ* adressée aux évêques des Etats-Unis de l'Amérique du Nord : point fondamental qui consiste, comme Nous le disions, dans l'affirmation de l'imprescriptible exigence « que les biens créés par Dieu pour tous les hommes soient également à la disposition de tous, selon les principes de la justice et de la charité ».

Tout homme tient en fait de la nature le droit fondamental d'user des biens matériels de la terre.

Tout homme, en tant qu'être vivant doué de raison, tient en fait, de la nature, le droit fondamental d'user des biens matériels de la terre, bien qu'il soit laissé à la volonté humaine et aux formes juridiques des peuples de régler plus en détail l'actuation pratique de ce droit. Un tel droit individuel ne saurait en aucune manière être supprimé, pas même par d'autres droits certains et reconnus sur des biens matériels. Sans doute l'ordre naturel, venant de Dieu, requiert aussi la propriété privée et la liberté du commerce réciproque des biens par échanges et donations, comme en outre la fonction régulatrice du pouvoir public sur l'une et l'autre de ces institutions. Tout

cela, néanmoins, reste subordonné à la fin naturelle des biens matériels et ne saurait se faire indépendant du droit premier et fondamental qui en concède l'usage à tous, mais plutôt doit servir à en rendre possible l'actuation en conformité avec cette fin. Ainsi seulement on pourra et devra obtenir que propriété et usage des biens matériels apportent à la société paix féconde et vivante stabilité ; qu'il n'en résulte pas, au contraire, un état de choses précaire, générateur de luttes et de jalousies et abandonné à la merci du jeu impitoyable de la force et de la faiblesse.

Le droit originaire à l'usage des biens matériels, parce qu'il est en intime connexion avec la dignité et les autres droits de la personne humaine, offre à celle-ci, sous les formes rappelées à l'instant, une base matérielle sûre, de souveraine importance pour s'élever à l'accomplissement de ses devoirs moraux. La protection de ce droit assurera la dignité personnelle de l'homme et lui donnera la facilité de s'appliquer à remplir dans une juste liberté cet ensemble de constantes obligations et décisions dont il est directement responsable envers le Créateur. C'est, en effet, à l'homme qu'appartient le devoir entièrement personnel de conserver et de porter à plus de perfection sa propre vie matérielle et spirituelle, pour atteindre la fin religieuse et morale que Dieu a assignée à tous les hommes et leur a donnée comme une norme suprême, les obligeant toujours et dans tous les cas, antérieurement à tous leurs autres devoirs.

Sauvegarder le domaine intangible des droits de la personne humaine doit être le rôle essentiel de tout pouvoir public.

Sauvegarder le domaine intangible des droits de la personne humaine et lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs doit être le rôle essentiel de tout pouvoir public. N'est-ce pas là ce que comporte dans son sens authentique, ce « bien commun » que l'Etat est appelé à promouvoir ? D'où il suit que le souci de ce « bien commun » ne comporte pas un pouvoir si étendu sur les membres de la communauté qu'en vertu de ce pouvoir il soit permis à l'autorité publique d'entraver le développement de l'action individuelle décrite tout à l'heure ; de décider sur le commencement ou (sauf le cas de sanction légitime) le terme de la vie humaine ; de fixer à son gré la manière dont il devra se conduire dans l'ordre physique, spirituel, religieux et moral, en opposition avec les devoirs et droits personnels de l'homme, et à telle fin d'abolir ou rendre inefficace le droit naturel aux biens matériels. Vouloir déduire une telle extension de pouvoir du soin de procurer le bien commun serait fausser le sens même du bien commun et tomber dans l'erreur d'affirmer que la fin propre de l'homme sur la terre est la société, que la société est à elle-même sa propre fin, que l'homme n'a pas d'autre vie qui l'attende après celle qui se termine ici-bas.

Un peuple est riche quand le droit personnel de tous à l'usage des biens terrestres est réalisé conformément au plan voulu par le Créateur.

L'économie nationale elle aussi, de même qu'elle est le fruit de l'activité d'hommes qui travaillent unis dans la communauté de l'Etat, ne tend pas non plus à autre chose qu'à assurer sans interruption les conditions matérielles dans lesquelles pourra se développer pleinement la vie individuelle des citoyens. Là où ceci sera obtenu, et obtenu de façon durable, on aura un peuple, à vrai dire économiquement riche, parce que le bien-être général et, par conséquent, le droit personnel de tous à l'usage des biens terrestres se trouvera ainsi réalisé conformément au plan voulu par le Créateur.

De là, chers fils, il vous sera facile de voir que la richesse économique d'un peuple ne consiste pas proprement dans l'abondance des biens, mesurée selon un calcul matériel pur et simple de leur valeur, mais bien dans ce qu'une telle abondance représente et fournit réellement et efficacement comme base matérielle suffisante pour le développement personnel convenable de ses membres. Si une telle juste distribution des biens n'était pas réalisée ou n'était qu'imparfaitement assurée, le vrai but de l'économie nationale ne serait pas atteint ; étant donné que, quelle que fût l'opulente abondance des biens disponibles, le peuple, n'étant pas appelé à y participer, ne serait pas riche, mais pauvre. Faites, au contraire, que cette juste distribution soit effectivement réalisée et de manière durable, et vous verrez un peuple, bien que disposant de biens moins considérables, devenir et être économiquement sain.

Ces idées fondamentales sur la richesse et la pauvreté des peuples, il Nous semble particulièrement opportun de les mettre devant vos yeux aujourd'hui où l'on est porté à mesurer et à évaluer une telle richesse et pauvreté avec des balances et selon des critères purement quantitatifs, soit de l'espace, soit de la quantité des biens. Si, au contraire, on apprécie à sa juste valeur le but de l'économie nationale, alors ce but ainsi compris deviendra, pour les efforts des hommes d'Etat et des peuples, une lumière qui les illuminera de telle manière qu'ils s'engageront spontanément dans une voie qui n'exigera pas de continuels sacrifices de biens et de sang, mais portera des fruits de paix et de bien-être général.

Le Travail.

Comment à l'usage des biens matériels vient se relier le travail, vous le comprenez vous-mêmes, chers fils. *Rerum novarum* enseigne que le travail humain a une double propriété : il est personnel et il est nécessaire. Il est personnel, parce qu'il s'accomplit avec l'emploi

des forces particulières à l'homme ; il est nécessaire, parce que sans lui on ne peut se procurer ce qui est indispensable à la vie, dont la conversation est un devoir naturel, grave, individuel. Au devoir personnel du travail imposé par la nature correspond et s'ensuit le droit naturel de chaque individu à faire du travail le moyen de pourvoir à sa vie propre et à celle de ses fils : si profondément est ordonné en vue de la conservation de l'homme l'empire de la nature.

L'Etat doit sauvegarder le caractère personnel du travail.

Mais notez qu'un tel devoir et le droit correspondant au travail sont imposés et accordés à l'individu en première instance par la nature, et non par la société, comme si l'homme n'était qu'un simple serviteur ou fonctionnaire de la communauté. D'où il suit que le devoir et le droit d'organiser le travail du peuple appartiennent avant tout à ceux qui y sont immédiatement intéressés : employeurs et ouvriers. Que si ensuite eux ne remplissent pas leur tâche, ou ne peuvent le faire par suite de spéciales circonstances extraordinaires, alors il rentre dans les attributions de l'Etat d'intervenir sur ce terrain, dans la division et la distribution du travail, sous la forme et dans la mesure que demande le bien commun justement compris.

En tout cas, toute intervention légitime et bienfaisante de l'Etat dans le domaine du travail doit être telle qu'elle en sauvegarde et respecte le caractère personnel aussi bien dans l'ordre des principes, qu'autant que possible, dans la pratique. Il en sera ainsi si les règlements de l'Etat ne suppriment pas et ne rendent pas impraticable l'exercice des autres droits et devoirs également personnels : tels le droit au vrai culte de Dieu ; au mariage ; le droit des époux, du père et de la mère, à mener la vie conjugale et familiale ; le droit à une raisonnable liberté dans le choix de son état de vie et dans la réponse à une vraie vocation ; ce dernier, droit personnel s'il en fut de l'esprit humain, et droit très haut quand s'y joignent les droits supérieurs et imprescriptibles de Dieu et de l'Eglise, comme dans le choix et la réalisation des vocations sacerdotales et religieuses.

La Famille.

Selon la doctrine de *Rerum novarum*, la nature même a lié intimement la propriété privée avec l'existence de la société humaine et de sa vraie civilisation et dans un degré éminent avec l'existence et le développement de la famille. Un tel lien est évident. N'est-ce pas la propriété privée qui doit assurer au père de famille la saine liberté dont il a besoin pour pouvoir remplir les devoirs que le Créateur lui a assignés, pour le bien-être physique, spirituel et religieux de la famille ?

Dans la famille la nation trouve la racine nouvelle et féconde de sa grandeur et de sa puissance. Si la propriété privée doit mener au bien de la famille, toutes les dispositions publiques, toutes celles par lesquelles l'Etat en règle la possession, doivent non seulement rendre possible et maintenir cette fonction — fonction qui, dans l'ordre naturel, est, sous certains rapports, supérieure à toute autre — mais encore en perfectionner toujours davantage l'exercice. Il serait contre nature de se vanter, comme d'un progrès, d'un développement de la société qui, ou par l'excès des charges, ou par celui des ingérences immédiates, rendrait la propriété privée vide de sens, enlevant pratiquement à la famille et à son chef la liberté de poursuivre la fin assignée par Dieu au perfectionnement de la vie familiale.

L'espace vital de la famille.

Parmi tous les biens qui peuvent être l'objet de propriété privée, aucun n'est plus conforme à la nature, selon l'enseignement de *Rerum novarum,* que la terre, le bien sur lequel habite la famille et dont les fruits lui fournissent entièrement, ou au moins en partie, de quoi vivre. Et c'est rester dans l'esprit de *Rerum novarum* d'affirmer qu'en règle générale seule, cette stabilité puisée dans la propriété d'un bien foncier fait de la famille la cellule vitale la plus parfaite et la plus féconde de la société, cette possession réunissant dans une progressive cohésion les générations présentes et celles de l'avenir. Aujourd'hui, l'idée d'espace vital et la création de tels espaces est au centre des buts sociaux et politiques : mais ne devrait-on pas, avant toute chose, penser à l'espace vital de la famille et libérer celle-ci des liens que lui imposent des conditions de vie ne lui permettant pas même de concevoir l'idée d'une maison à elle ?

Notre planète, avec ses immenses océans, ses mers, ses lacs, avec ses montagnes et ses plateaux couverts de neige et de glaces éternelles, avc ses grands déserts et ses terres inhospitalières et stériles, ne manque cependant pas de régions et de lieux propres à la vie, abandonnés au caprice d'une végétation spontanée, alors qu'ils s'adapteraient bien à être cultivés par la main de l'homme, à ses besoins et aux activités de la civilisation ; et plus d'une fois il est inévitable que certaines familles, émigrant d'ici ou de là, cherchent ailleurs une nouvelle patrie. Alors vaut, selon l'enseignement de *Rerum novarum,* le droit de la famille à un espace vital. Là où il en sera ainsi, l'émigration atteindra son but naturel, comme souvent le confirme l'expérience. Nous voulons dire une meilleure distribution des hommes sur les étendues de terre appropriées à la colonisation agricole, étendues que Dieu a préparées et créées pour l'usage de tous. Si des deux côtés, et ceux qui permettent de quitter le sol natal, et ceux qui reçoivent les nouveaux venus, continuent à avoir soin loyalement d'éliminer tout

ce qui pourrait empêcher la naissance et le développement d'une vraie confiance entre le pays d'émigration et le pays d'immigration, tous tireront avantage d'un tel changement de lieu et de personnes : les familles recevront une terre qui sera pour elles terre paternelle, patrie dans le vrai sens du mot ; les terres à population dense seront soulagées et leurs peuples se créeront de nouveaux amis en territoire étranger ; les Etats, enfin, qui accueillent les émigrants s'enrichiront en citoyens laborieux. Ainsi les nations qui donnent et les Etats qui reçoivent contribueront à l'envi à l'accroissement du bien-être humain et au progrès de la civilisation humaine.

Ne laissez pas s'éteindre la voix des deux Pontifes.

Tels sont, chers fils, les principes et les normes par lesquels Nous voudrions dès maintenant coopérer à la future organisation de cet ordre nouveau que le monde attend de la terrible fermentation des luttes présentes, qu'il souhaite de voir naître et pour apaiser les peuples dans la paix et la justice. Pour Nous, que nous reste-t-il à faire, sinon, selon l'esprit de Léon XIII et selon les nobles intentions de ses enseignements, de vous exhorter à poursuivre et développer l'œuvre que vos frères et vos sœurs de la génération précédente ont fondée d'un cœur si courageux ? Ne laissez pas au milieu de vous s'éteindre ou s'affaiblir la voix des deux Pontifes dans leurs Encycliques sociales, cette voix qui marque si bien aux croyants, dans la régénération surnaturelle de l'humanité, leur devoir moral de coopérer au rétablissement de l'ordre dans la société et spécialement dans la vie économique, poussant à l'action non moins ceux qui participent à cette vie que l'Etat lui-même. N'est-ce pas là un devoir sacré pour tout chrétien ? Ne vous laissez pas, chers fils, déconcerter par les difficultés extérieures, ni décourager par l'obstacle du paganisme croissant de la vie publique. Ne vous laissez pas induire en erreur par les fabricants de théories fausses et malsaines, tristes courants qui entraînent non à l'accroissement, mais à la désagrégation et à la corruption de la vie religieuse ; courants qui prétendent que, la rédemption appartenant à l'ordre de la grâce surnaturelle et étant, par suite, œuvre exclusive de Dieu, elle n'a pas besoin de notre coopération sur cette terre. Oh ! déplorable inintelligence de l'œuvre de Dieu ! « Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt. » (Rom., 1, 22.) Comme si le premier effet de la grâce n'était pas de soutenir nos sincères efforts pour remplir chaque jour les commandements de Dieu, et comme individus et comme membres de la société. Comme si, depuis deux mille ans, ne vivait pas et ne persévérait pas dans l'âme de l'Eglise le sentiment de la responsabilité collective de tous pour tous, ce sentiment qui a poussé et pousse encore les âmes jusqu'à l'héroïsme charitable des moines agriculteurs, des libérateurs d'esclaves, des guérisseurs de malades, des messagers de foi, de civilisation et de science à toutes les

générations et à tous les peuples, en vue de créer des conditions sociales qui n'ont de valeur que pour rendre à tous possible et aisée une vie digne de l'homme et du chrétien. Vous, du moins, conscients et convaincus de cette responsabilité sacrée, ne vous contentez jamais, au fond de votre âme, d'une médiocrité générale des conditions publiques, dans laquelle la masse des hommes ne puisse, sinon par des actes de vertu héroïques, observer les divins commandements, inviolables toujours et dans tous les cas.

Un nouvel ordre social digne de Dieu et de l'homme.

Si, entre les projets et les réalisations, apparaît parfois une disproportion évidente ; s'il y a eu des fautes, comme du reste en toute activité humaine ; s'il y a eu des divergences de vues sur la voie suivie ou à suivre, rien de tout cela ne doit vous faire perdre courage, ou ralentir votre marche, ou provoquer plaintes et reproches ; rien ne peut nous faire oublier le fait consolant que du providentiel message du Pape de *Rerum novarum* a surgi, vive et limpide, une source d'esprit social fort, sincère, désintéressé. Cette source qui aujourd'hui peut se faire en partie recouvrir par une avalanche d'événements divers plus forts qu'elle, demain, lorsque seront déblayées les ruines de cet ouragan mondial et que commencera le travail de reconstruction en vue d'un nouvel ordre social qu'on implore digne de Dieu et de l'homme, cette source alors infusera un nouvel et vigoureux élan, une nouvelle exubérance de sève, à toute la floraison de civilisation humaine. Gardez la noble flamme de fraternel esprit social qu'il y a un demi-siècle, la torche lumineuse et rayonnante de Léon XIII a rallumée dans les cœurs de vos pères ; ne la laissez pas manquer d'aliment, ne permettez pas qu'éclairant de ses dernières étincelles vos hommages commémoratifs, elle vienne à mourir, éteinte par une lâche, peureuse et égoïste indifférence pour les besoins des plus pauvres de nos frères, ou emportée dans le tourbillon de poussière et de boue soufflé par l'esprit antichrétien ou non chrétien. Nourrisez-la cette flamme, avivez-la, élevez-la, dilatez-la ; portez-la partout où s'élève vers vous un gémissement oppressé, une plainte de misère, un cri de douleur, réchauffez-la sans cesse aux ardeurs de l'amour puisé dans le Cœur du Rédempteur à qui est consacré le mois que nous commençons aujourd'hui. Allez à ce Divin Cœur, doux et humble, refuge de tous ceux qui cherchent un réconfort dans la fatigue et sous le poids du travail : c'est le Cœur de Celui qui, pour toute œuvre sincère et pure, accomplie en son nom et selon son esprit, en faveur de ceux qui souffrent, qui sont affligés, abandonnés du monde et déshérités de tout bien, a promis la récompense de l'éternelle béatitude : « Soyez bénis de mon Père ! Ce que vous avez fait au plus petit de mes frères c'est à moi que vous l'avez fait ».

Discours de sa Sainteté PIE XII

sur la Providence divine et les événements humains (1)

A l'occasion de la solennité des Saints Apôtres Pierre et Paul, votre pieuse pensée, ô mes fils bien-aimés de l'Eglise catholique, se tourne vers cette Rome catholique, vers cette Rome que les Princes de l'Eglise ont consacrée de leur sang glorieux.

La félicité de Rome, qui est une félicité de sang et de foi, est la vôtre.

La foi de Rome, marquée sur les deux rives du Tibre par le sang des Princes des Apôtres, s'annonce à vous et s'annoncera au monde.

Hommes, vous exultez à la pensée du salut de Rome parce que vous sentez dans ce salut un sursaut de l'universelle romanité dans votre ville. Il y a dix-neuf siècles que la Rome des Césars fut, par le sang glorieux du Christ et par celui des Princes vicaires de l'Eglise, baptisée la Rome du Christ.

Les Princes de l'Eglise écrivirent par leur sang les premières pages d'une nouvelle et magnifique histoire des luttes sacrées et des victoires de Rome.

Vous êtes-vous jamais demandé quels devaient être les sentiments et les craintes du petit groupe de chrétiens répandus dans la grande cité païenne, devant les corps ensevelis des deux martyrs. Que pensèrent-ils lorsqu'ils se recueillirent dans leur petite chambre d'esclaves ou de petits artisans et se sentirent seuls ou presque comme des orphelins après la disparition des deux Apôtres ? C'était la fureur de la tempête qui se déchaînait sur l'Eglise naissante, devant leurs yeux se levait l'horrible vision des souffrances humaines et des corps lacérés dans les cirques. Il sembla alors que l'implacable cruauté avait triomphé en frappant et en abattant les deux colonnes qui devaient soutenir la foi et le courage de ce petit groupe de chrétiens. Dans cette tourmente combien leurs cœurs devaient se sentir étreints par la douleur, écrasés par la cruauté de Néron, bras formidable de la grandeur impériale de Rome.

Contre la puissance matérielle du tyran ils avaient reçu l'esprit de force et d'amour qui apaisait les tourments de leurs cœurs. Il leur semblait voir, au milieu de la communauté désolée, celui qui, le premier, avait été appelé, prendre dans ses mains tremblantes d'émotion les feuillets qui conservaient le texte de la lettre envoyée par les Apôtres fidèles, relire les phrases de bénédiction, de confiance et de foi.

« Exultez de joie si vous êtes maintenant dans l'affliction. Vous êtes dans la puissante main de Dieu, tournez-vous vers Lui, car Il a soin de vous ».

---

(1) En la Fête des saints apôtres, Pierre et Paul, le 29 juin 1941.

Même nous qui avons reçu, après Pierre et les autres saints, la mission de consoler nos frères en Jésus-Christ, nous comme vous, nous sentons notre cœur se serrer à la pensée des souffrances et des angoisses répandues sur le monde.

Au milieu de cette tempête les consolations ne manquent pas. Elles nous laissent l'espoir du triomphe de la civilisation chrétienne. Actes de vertu, esprit de sacrifice, réveil de la foi : de tels faits se produisent dans le cadre de la famille, dans le cadre social.

A l'heure actuelle des peuples ont été entraînés dans le malheur, des troupes sont écrasées par la mitraille, des blessés remplissent les hôpitaux et certains seront mutilés pour le reste de leur vie, des prisonniers sont éloignés des leurs et parfois sans nouvelles, des individus et des familles sont déportés, transportés, séparés, arrachés, errants dans la misère, sans ressources ni aide et dans l'impossibilité de gagner leur pain. La tourmente n'atteint pas seulement les combattants mais des populations entières, des femmes, des vieillards, des enfants, victimes innocentes et pacifiques. Les mesures de blocus et de contre-blocus empêchent le ravitaillement, la faim se fait cruellement sentir. Il y a encore les persécutions endurées par nos bien-aimés fils et filles ; prêtres, religieux, laïques, qui les supportent au nom de Dieu, pour leur religion, pour la fidélité à l'Eglise et pour l'accomplissement de leur ministère sacré. Notre sollicitude, qui va à tous ceux qui souffrent, ne nous permet pas cependant de dévoiler ces souffrances dans leurs détails.

Devant une telle accumulation de souffrances, l'esprit humain est confondu ; dans le cœur de plus d'un d'entre vous naissent les mêmes doutes qui se sont élevés dans l'esprit des premiers Chrétiens lors de la mort des deux Apôtres. Comment Dieu peut-Il permettre tout cela ? Comment est-il possible que Dieu tout-puissant, dans son infinie sagesse et bonté, puisse permettre tant de maux alors qu'il est si facile pour Lui de les empêcher ?

On pense aux paroles de Pierre à l'annonce de la Passion : « Cela ne pourrait être, ô Seigneur ! ». Non, mon Dieu, votre puissance, votre amour et votre sagesse ne pourraient permettre que la violence domine le monde, qu'elle se joue de Vous.

Devrons-nous douter de votre puissance et de votre amour ? « Tu ne possèdes pas la sagesse de Dieu, répond Jésus à Pierre. Mes pensées ne sont pas vos pensées, mes voies ne sont pas vos voies ». Tous les hommes sont des enfants devant Dieu. Tous, même les plus profonds penseurs, même les plus puissants conducteurs de peuples ne voient les événements que sous le signe du temps qui passe, Dieu, au contraire, les voit de la hauteur immuable de l'éternité. Ils n'ont devant les yeux que la vision de brèves années, Dieu, au contraire, a devant Lui le spectacle universel des siècles. Ils ne voient que les causes immédiates des événements et leurs effets prochains, Dieu voit les causes et les réper-

cussions lointaines. Les hommes cherchent les responsabiltés de tel ou tel, Dieu voit le tissu mystérieux des responsabilités parce que sa Haute Providence n'exclut pas le libre arbitre des bonnes et mauvaises leçons humaines.

Les hommes souhaiteraient une justice immédiate et la grandeur des souffrances humaines leur cause du scandale.

Mais Dieu, du haut de sa grandeur, domine les événements. Il est plein de compassion pour les faiblesses, les ignorances humaines. Mais Il aime trop les hommes pour ne pas leur faire suivre sa loi. Il continue et continuera de faire briller son soleil pour les bons et les méchants, à guider leurs pas d'enfants avec fermeté et tendresse.

Que signifie la foi en Dieu ? Elle consiste à s'abandonner avec toutes les forces de la volonté, avec le soutien de la grâce, à croire malgré tous les doutes à la sagesse et à l'amour de Dieu. A croire que rien n'échappe à Sa providence et à sa toute puissance, à considérer que rien n'arrive dans le monde, d'universel ou de particulier, qui n'ait été prévu, voulu, permis ou dirigé par Lui. Dans tous les événements qui se produisent sur terre, on reconnait l'amour de Dieu. Dieu a permis pour quelque temps la prédominance de l'athéisme et de l'impiété, le douloureux obscurcissement de l'esprit de justice, le tourment des hommes innocents et pacifiques, d'individus sans soutien ; Il a permis que les peuples souffrent. Tout ceci est une épreuve envoyée aux hommes pour les purifier par l'expiation de la vie présente et pour les ramener à Lui par cette voie. La foi consiste à croire que cette justice est une justice de père inspirée et dominée par l'amour. Aussi rude que puisse paraître la main de Dieu quand elle enfonce le fer dans la chair vive, c'est l'amour qui la guide. C'est seulement son amour pour les peuples et les individus qui la fait intervenir aussi douloureusement. La foi consiste à croire que le triomphe du mal ne durera qu'un temps. L'heure de Dieu viendra. L'heure de la miséricorde, l'heure de la sainte justice, l'heure du cantique nouveau, l'heure de l'exultation, l'heure de la charité, de la libération et de la joie. L'heure dans laquelle, après avoir laissé déferler l'ouragan sur la pauvre humanité, la toute puissance du Père Céleste arrêtera la tempête et restituera aux Nations la justice, le calme et la paix.

Nous savons bien qu'il y a des difficultés plus graves pour ceux qui n'ont pas le sens du divin et qui, comme les pécheurs, sont entraînés dans la même tempête et dans les mêmes souffrances. Mais dans les tempêtes, des arbres puissants sont arrachés et entraînés, et de petites fleurs continuent à prodiguer leurs parfums. Et cependant ces fleurs et ces parfums sont l'œuvre de Dieu.

Les hommes sont portés à juger les malheurs de cette terre et à oublier que la douleur est la compagne de la vie humaine. Ils ont oublié la Croix du Calvaire, mais aussi la pensée de la résurrection ; ils ont

oublié que la Croix est un don de Dieu, qu'elle est donc nécessaire pour vivre. Au milieu des souffrances des temps présents, ils ont oublié les paroles des Apôtres au sujet de la gloire future.

Les hommes ont oublié le Christ crucifié sur le Golgotha, cette Croix que les premiers Chrétiens regardèrent à l'heure de la douleur et de la torture. Regardez-là, mes Fils, vous trouverez en elle la force et la résignation qui vous permettront d'aimer et de glorifier Dieu comme l'amour a glorifié les Apôtres et les Saints.

Regardez vos souffrances à travers les douleurs du Christ, à travers les douleurs de la Vierge, la plus innocente des créatures, et vous saurez comprendre que la douleur est le plus sûr chemin du Ciel. Ne regardez pas seulement les épines mais l'épanouissement de votre souffrance qui fleurit comme une rose. Vous trouverez avec la grâce de Dieu le courage et la force qui vous donneront la victoire. La victoire suppose l'héroïsme, votre foi a le droit d'exiger de vous des sacrifices. Soyez humains, miséricordieux, modestes, humbles ; ne rendez pas le mal pour le mal, malédiction pour malédiction. Mais, au contraire, bénissez, aimez et pardonnez.

En cette heure grave de l'Histoire, nous pensons à toi, ô chère Rome, avec une aussi haute confiance que les premiers Chrétiens pensaient à toi les premiers temps de l'Eglise, et nous sommes sûrs que tu ne démentiras pas notre foi en cette heure grave, cette foi qui te fit maîtresse du monde et majestueuse aux premiers âges du Christianisme.

Avec toi nous bénissons tout le peuple italien qui a le privilège de se trouver au centre de l'unité de l'Eglise, et qui présente les signes manifestes d'une providentielle mission divine dans un moment bouleversé de son Histoire qui, à travers les siècles, a maintenu les glorieuses traditions catholiques.

Au monde entier, à tous nos chers Fils, nous étendons notre bénédiction. Notre cœur se serre à la pensée de ces peuples qui souffrent, à la pensée de tant de larmes, de tant de deuils. Nous ne voulons pas exclure de notre prière ceux qui sont hors du sein de l'Eglise. Que ceux-ci sentent en Elle un maternel appui.

Nous présentons à Dieu, au nom du Christ Rédempteur, au nom de Pierre et de Paul de qui nous célébrons le martyre et le triomphe, tous les peuples du monde auxquels nous donnons notre bénédiction apostolique.

REVUE DES LIVRES

Joseph HUBY, S. J. — **L'Evangile et les Evangiles.** — Collection *Verbum Salutis*, XI, in-8 de 250 pages, édité chez Beauchesne, Paris, 1940.

Précieuse aubaine pour tout chrétien s'intéressant aux origines de sa religion, que la réédition de ce volume paru en 1929. Ce n'est pas une simple réimpression : l'auteur, très au courant de la littérature du sujet, citant ouvrages et articles de revues publiés au cours des dix dernières années, s'enrichit de tous les apports solides de la science biblique.

Dans l'ensemble les lignes anciennes sont conservées : elles n'avaient pas à être modifiées. Nous retrouvons sur chacun des évangiles les quatre chapitres à la fois si denses et de lecture si attachante, qui établissent l'authenticité de Matthieu, Marc, Luc et Jean et en présentent en traits lumineux les caractéristiques. Le chapitre initial sur l'évangile oral, renforçant la démonstration ancienne par les découvertes les plus récentes, explique pourquoi Jésus n'a pas voulu et ne devait pas écrire ; il montre ensuite comment la parole et le geste du Maître a été prêché dans la catéchèse apostolique, les lignes directrices du message chrétien se fixant peu à peu, la transmission fidèle des paroles du Seigneur étant facilitée et assurée par leur forme particulière ; enfin les premiers essais de mise par écrit de cette tradition aboutissent à nos évangiles synoptiques, dont sont exposés les rapports mutuels.

Qui a déjà pratiqué ce livre substantiel est tout heureux, en le relisant, de se laisser prendre par la manière du P. Huby : large information, sens judicieux, présentation claire et admirablement équilibrée, esprit à la fois humaniste et profondément religieux, tels sont les éléments de ce charme.

Joseph BONSIRVEN.

Louis MENDIGAL. — **En marge de l'Evangile** : première série de quarante méditations. — A. C. J. F., 5, quai Claude-Bernard, Lyon (7e), 1941. Un volume 11×18 de 160 pages.

Fidèle à l'ordre qu'adopta le Christ en sa prédication du Royaume de Dieu, ce sont les Paraboles que M. l'abbé Mendigal a choisies, cette première fois, comme sujet d'oraison et ce choix facilitera l'initiation des jeunes à une prière personnelle. Le texte de chaque Parabole est présenté en français usuel, puis détaillé en une série de courtes médi-

tations. Tout en restant dans la ligne évangélique, M. l'abbé Mendigal ne s'astreint pas à une fidélité strictement littérale ; sa libre manière apprendra au commençant à ne pas s'embarrasser dans sa prière de soucis critiques intempestifs, de même que les conseils généraux d'apprentissage de l'oraison qui ouvrent le volume, mettent d'abord l'âme orante en posture de familiarité respectueuse. Par ailleurs nous retrouvons ici la langue imagée, les mots heureux, l'adaptation pratique qui sont le style même de l'auteur. Au total, un livre de méditations, abordable même aux adolescents et capable de nourrir, à petites doses répétées, de solides militants.

Jean DU ROSTU.

Gustave THIBON. — **Destin de l'Homme.** — Desclée De Brouwer, 1941. 80 pages.

Comme il est de règle dans les recueils de cette sorte, les pensées, exprimées avec vigueur et originalité, se suivent sans lien logique apparent. Mais un principe d'unité les relie souterrainement. Toutes gravitent autour d'un objet principal, indiqué d'ailleurs par le titre ; cet objet, c'est l'homme même, les perspectives temporelles de son action, de sa vie sociale. Ses perspectives éternelles aussi, car la pensée de M. Thibon s'inspire d'un sens chrétien sans défaillances. Regrettons qu'elle n'échappe pas toujours à l'écueil qui a séduit la plupart des auteurs d'aphorismes : cette tendance à présenter la vérité simple sous les traits compliqués du paradoxe.

Gustave DESBUQUOIS.

Daniel ROPS. — **Mystiques de France.** — Paris, 1941, Editions Corréa. In-8, 320 pages. Prix : 51 fr.

Démentant l'axiome trop facilement admis : « La France n'a pas l'âme mystique », M. Daniel Rops a voulu apporter sa contribution spirituelle au travail de rénovation nationale en présentant les Mystiques de France. Une préface énumère les caractéristiques de leurs « écoles ». Une note, que l'on aimerait moins interprétative et plus précise en ses renseignements, introduit les différents mystiques étudiés, de Jean de Fécamp à sainte Thérèse de Lisieux, en omettant malheureusement au passage un saint Louis, une sainte Marguerite-Marie, un Père de Foucauld. Le livre est précieux, et sa publication opportune. Il rappelle de loin l'anthologie magistrale et si artistiquement présentée des grands mystiques catholiques publiée en Allemagne par Otto Karrer. Les reliques des saints reposent en de somptueuses châsses : souhaitons que l'art français du beau livre nous présente un jour les trésors des mystiques en des colonnes plus dignes d'un si précieux contenu.

Victor DILLARD.

Jean GUITTON. — **Portrait de M. Pouget.** — Paris, Editions de la N. R. F. In-12, 268 pages.

Malgré sa captivité, Jean Guitton est parvenu à publier le volume qu'il terminait juste avant les événements de juin 1940, et nous avons ainsi le privilège de pouvoir nous unir à la pensée de l'écrivain-prisonnier. Car cette pensée est inséparable de celle de M. Pouget, qu'il nous présente, et l'on ne saurait exactement dire, en bien des cas, si c'est M. Pouget qui parle ou Jean Guitton qui commente, tant la sympathie est étroite entre la pensée de l'un et de l'autre. La personne de M. Pouget est présentée avec amour, dans un étude de fine psychologie qui n'a rien de biographique, puisque le personnage ne devient réellement vivant, sous la plume de l'auteur, qu'à l'âge de 73 ans. Mais la présentation de cette personnalité n'est que la châsse contenant un ensemble de réflexions extrêmement précieuses. A travers M. Pouget, Jean Guitton entreprend en réalité de faire une sorte de bilan du modernisme. Le temps des luttes doctrinales lui paraît assez lointain pour que l'on puisse, à froid, préciser les résultats acquis et renvoyer dos à dos intégristes et modernistes. L'auteur, reprenant quelques-unes des études déjà publiées par lui sur « La pensée moderne et le Catholicisme », expose avec son modèle les principes rationnels d'une saine critique et en donne quelques exemples d'application particulièrement suggestifs. Il aborde le problème, qui lui est cher, de l'accord entre foi et raison et le résout en fonction des objections contemporaines du rationalisme. Il passe en revue avec M. Pouget les principales thèses de la philosophie moderne et précise en face d'elles l'attitude d'une pensée catholique à la fois parfaitement orthodoxe et sainement moderne. Ce volume dense, bourré d'aperçus captivants et d'enseignements solides, rendra d'immenses services à la pensée religieuse contemporaine.

Victor DILLARD.

Joannès JOERGENSEN. — **Charles de Foucauld.** — Un volume de 300 pages, chez Beauchesne, Paris.

Pour les compatriotes danois du célèbre écrivain une vie du Père de Foucauld en leur langue ne pouvait être que la bienvenue. On voit moins l'utilité de cette traduction française après les ouvrages de René Bazin et de Paul Lesourd. Il reste que l'auteur de tant de saisissantes biographies a su condenser ici l'histoire captivante d'une âme française et mettre à ce récit sa marque. La traduction de Mlle Fourcade est bien écrite et agréable à lire. Signalons, à la note de la page 172, un « lapsus » : les lecteurs des *Etudes* comprendront tout de suite qu'il s'agit du R. P. Poucel.

Maurice RIGAUX.

René Bouvier et C. Soldevila. — **Ensenada et son temps**, le redressement de l'Espagne au xviiie siècle. — Fernand Sorlot, 1941.

Petit volume qui raconte la vie et donne quelques détails sur les efforts d'un des ministres d'Espagne qui, sous le règne de Ferdinand VI, essayèrent, sans y arriver, d'enrayer la décadence de leur pays.

Le récit est bien mené de l'ascension d'Ensenada, de ses tentatives pour remettre de l'ordre, et des manœuvres qui provoquèrent sa chute. Nombre de choses, par exemple le programme politique d'Ensenada et la direction qu'il aurait voulu voir donner à la conduite des affaires espagnoles, sont fort intéressantes, mais n'ont pu être qu'effleurées à cause de la brièveté de l'ouvrage. Tel quel cependant ce livre fait revivre une figure curieuse et bien personnelle.

Jacques Perrin Baussier.

Omer Englebert. — **Le Père Damien, apôtre des lépreux.** — Un volume de 295 pages. Paris, Plon, 1940. Prix : 27 fr.

Il est impossible de dénombrer les biographies du P. Damien déjà publiées en toutes les langues ; M. Englebert en signale quarante parmi les meilleures, et la sienne nous est présentée comme définitive. Elle possède, en tout cas, le grand mérite d'avoir utilisé les travaux précédents et les sources de première main sans toutefois s'y être asservie. Parmi des milliers de documents, souvent contradictoires, encore plus souvent remplis de méprises ou d'exagérations (tels les articles de quotidiens des deux hémisphères), il a fallu choisir, alléger, présenter l'essentiel sous une forme agréable.

L'ouvrage se lit d'un trait : nulle part l'intérêt ne faiblit, et à travers les témoignages, la correspondance largement citée, on découvre la physionomie, profondément sympathique et nullement fardée de l'héroïque apôtre des lépreux : une rondeur joviale dans tous ses rapports, une charité impétueuse qui se traduit en dévouement inaltérale, brouillon parfois, mais toujours débrouillard. Le P. Damien bâtit des églises, des maisons, des hôpitaux, mais surtout soigne, console, réjouit ses lépreux. Héroïque simplicité d'un sacrifice accompli sans un regard en arrière : « Jef, mon garçon, en voilà pour la vie », se dit le P. Damien en débarquant à son lazaret, et onze ans après : « Je suis lépreux, que le bon Dieu soit béni ».

Le plus beau succès du P. Damien, ce n'est pas sa léproserie de Molokaï, mais plutôt la fécondité de son exemple, qui devrait suffire par lui-même à répondre aux critiques qui lui ont été adressées et sur lesquelles l'auteur s'appesantit. Après lui, en effet, prêtres, religieuses, médecins, infirmières se sont voués par centaines au service exclusif des lépreux, acceptant de vivre parmi eux, de mourir lépreux.

Rodolphe de Léo.

Emile COORNAERT. — **Les Corporations en France avant 1789.** — Gallimard, Paris, 1941. Un volume in-8, 308 pages.

C'est un très beau volume que nous présente M. Emile Coornaert. Son travail, en effet, est à la fois historique et synthétique. L'auteur ne se contente pas de décrire « les aspects successifs des corporations » en France, il s'efforce encore de caractériser chacune des périodes de leur histoire, de définir la corporation médiévale, de déterminer enfin les caractères permanents de la corporation dans sa constitution interne, dans son rôle économique, dans sa fonction sociale. De telles synthèses, bâties sur les faits, arrivent à leur point : les dissertations abstraites sur la corporation finiraient par gâter une juste cause : le corporatisme a besoin d'expériences et de solutions éprouvées beaucoup plus que de discours.

Les synthèses de M. Coornaert sont évidemment les parties les plus neuves de son ouvrage : les jugements modérés et nuancés qu'il apporte n'étonneront que les esprits superficiels : une institution qui a duré sept siècles ne peut être sans défauts ni sans qualités, n'avoir répondu qu'à un seul besoin du monde d'autrefois et n'avoir trouvé que des approbateurs. C'est un livre loyal et plein de leçons qui nous est donné aujourd'hui : ce n'est ni une apologie, ni un réquisitoire.

André DESQUEYRAT.

LES ÉVÉNEMENTS

24 *Juin.* — M. Eden annonce à la Chambre des Communes l'envoi en Russie d'une mission économique et militaire. Quant aux Etats-Unis, selon une déclaration de M. Roosevelt, ils donneront toute l'aide possible à l'U. R. S. S.

La Slovaquie prend part à la guerre contre la Russie.

25 *Juin.* — La Suède autorise le passage d'une division allemande sur son territoire.

26 *Juin.* — M. Benoist-Méchin arrive par avion à Ankara, porteur d'un message personnel du Maréchal Pétain au Président de la République turque.

Rupture des relations entre le Danemark et la Russie. La Finlande se déclare en guerre avec l'U. R. S. S.

27 *Juin.* — Le Gouvernement espagnol fait savoir que, sans abandonner la position officielle de non-belligérance, il enverra un corps expéditionnaire contre la Russie.

La Hongrie se considère en état de guerre avec l'U. R. S. S.

29 *Juin.* — En la fête des Apôtres Pierre et Paul, le Pape adresse au monde un message sur « la divine Providence dans les événements humains ».

Des avions britanniques bombardent la résidence du Haut-Commissaire français à Beyrouth.

Modification du cabinet britannique : lord Beaverbrook, toujours membre du cabinet de guerre est nommé ministre du ravitaillement.

Parlant à la radio de Chicago, l'ancien président Hoover propose un programme en sept points, en vue de maintenir les Etats-Unis à l'écart de la guerre.

30 *Juin.* — Le Gouvernement français prend la décision de rompre les relations diplomatiques avec la Russie.

La ville de Lvov (Lemberg) tombe aux mains des troupes allemandes.

Mort à New-York du pianiste et homme d'Etat polonais Paderewski.

1[er] *Juillet.* — Création, en U. R. S. S., d'un Comité de défense nationale centralisant tout le pouvoir exécutif. Ce Comité comprend cinq membres : MM. Staline, président, Molotov, Malenkov, Beria et le maréchal Vorochilov.

Prise de Riga par les troupes allemandes.

Allemagne, Italie et Roumanie reconnaissent officiellement le Gouvernement chinois de Nankin.

Le prince Konoyé, premier ministre japonais, estime que « le peuple japonais doit suivre sa propre voie ».

Désignation de six préfets régionaux en France occupée. Les chefs-lieux des régions économiques correspondantes sont : Orléans, Angers, Poitiers, Rennes, Rouen et Bordeaux.

M. Benoist-Méchin est reçu par le président Ismet Inönu.

3 *Juillet.* — M. Staline lance un appel au peuple russe.

Après une résistance de treize jours, Palmyre tombe aux mains des Anglais.

M. J.-L. Helleu est nommé ambassadeur de France à Ankara.

5 *Juillet.* — M. Saydam, président du Conseil turc, réaffirme la volonté de neutralité de la Turquie.

Ratification officielle, à Berlin, du pacte d'amitié germano-turc.

6 *Juillet.* — Le Gouvernement russe adresse une note à Tokio, pour demander que le Japon précise son atttitude.

7 *Juillet.* — Entrée des Allemands à Minsk.

Des unités de la marine américaine viennent mouiller en Islande.

Déclenchement d'hostilités entre le Pérou et l'Equateur.

Le gérant : Louis Laboureur. IMP. LABOUREUR ET CIE, ISSOUDUN (INDRE)